



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2024

INTELLIGENCE COLLECTIVE
ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES
VISION RESPONSABLE
RESPECT DES ENGAGEMENTS
SENS DU SERVICE
STRATÉGIE SOUTENABLE
ÉTHIQUE
INNOVATION #

BRL
GROUPE

Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses !

SOMMAIRE

1. Le Groupe BRL : une expertise complète pour répondre aux défis des territoires	4
1.1. Un modèle d'affaires pensé pour répondre aux défis des domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité	4
1.2. L'organisation du Groupe.....	6
1.2.1. Une complémentarité de métiers et de savoir-faire au service de ses clients.....	6
1.2.2. Le Groupe BRL en chiffres.....	12
1.3. Les principaux clients du Groupe.....	14
1.4. Une gouvernance dynamique et impliquée.....	14
1.5. Un dialogue soutenu et continu avec les parties prenantes.....	16
1.6. CAP 2025 : la feuille de route stratégique pour accompagner les challenges du Groupe.....	18
2. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, un levier stratégique	19
2.1. Présentation de la politique RSE.....	19
2.2. Une démarche RSE liée aux systèmes de management de la qualité.....	23
2.3. Identification des principaux risques RSE.....	23
2.3.1 Méthodologie d'analyse et d'identification des principaux risques RSE.....	23
2.3.2 Présentation des risques prioritaires.....	23
3. Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique	28
3.1 L'empreinte environnementale.....	28
3.2 Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités.....	35
3.3 Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité.....	44
4. Assurer le développement et l'épanouissement des collaboratrices et collaborateurs pour être en capacité de transformer le Groupe	46
4.1 Conditions de travail des salarié(e)s.....	46
4.2 Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du dialogue social.....	50
4.3 Égalité de traitement, diversité et inclusion.....	53
5. Accompagner le développement et la transformation des territoires et des clients en agissant avec éthique	57
5.1. Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires.....	57
5.2. Sécurité et confidentialité des données.....	62
5.3. Loyauté des pratiques – Probité et Conformité.....	65
6. Évolution des obligations de reporting extra-financier	68
7. Résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL	71
8. Synthèse de la méthodologie et du périmètre de reporting	73
9. ANNEXES	75

AVANT-PROPOS

Le Groupe BRL a produit une **déclaration de performance extra-financière (DPEF)** dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, qui assure la transposition en droit français de la directive RSE (directive 2014/95/UE) relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises. Elle constitue une annexe du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration de BRL, pour l'information de l'Assemblée générale des actionnaires, en vue de l'approbation des comptes annuels de la maison-mère BRL et des comptes consolidés du Groupe.

La DPEF présente les mesures prises au sein des entreprises pour identifier et prévenir les atteintes sociales, sociétales et environnementales liées à leurs activités, dans le cadre d'une obligation de moyens. Ce cadre réglementaire privilégie une approche par les risques et aspire à la publication d'informations pertinentes, en lien avec les enjeux matériels des entreprises.

La présente déclaration concerne la maison-mère BRL et l'ensemble de ses filiales de droit français consolidées en intégration globale, à l'exclusion des exceptions précisées dans la note méthodologique annexée à la déclaration.

Avec le déploiement de sa stratégie **CAP 2025**, le Groupe BRL s'inscrit au cœur des défis du développement durable avec une raison d'être d'utilité territoriale et sociétale, respectueuse de l'environnement et de l'intérêt à long terme des populations. Les priorités stratégiques prennent en considération les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies, dans un contexte marqué par l'accélération et l'accentuation des effets du changement climatique.

Face à un monde ainsi confronté à de grandes évolutions et incertitudes, la trajectoire stratégique CAP 2025 du Groupe contribue à soutenir une vision du futur, fondée sur l'éthique, la collaboration, la recherche de la minimisation des impacts négatifs et de la maximisation des impacts positifs de ses activités.

Les sociétés du Groupe sont collectivement porteuses d'une éthique qui engage chacun(e) inconditionnellement, avec un souci constant de la santé et de la sécurité du personnel et des parties prenantes. Le Groupe entend renforcer la confiance de ses actionnaires, de ses clients, et de ses salarié(e)s en respectant des valeurs fondamentales : le sens du service public, le respect de l'environnement et de l'humain et l'intégrité. Le Groupe BRL déploie ainsi un Plan Probité qui constitue sa politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre toute forme de corruption. Ces valeurs et cette éthique s'incarnent dans la gouvernance et dans les modes de fonctionnement, afin que tous en soient les dépositaires et les acteurs au quotidien, dans leurs comportements et leurs actions. C'est ce qui définit notre engagement de développement durable et de responsabilité sociétale.

Le Groupe BRL continue de faire évoluer sa politique de responsabilité sociétale et de développement durable (RSE-DD), déclinée autour de quatre piliers : social, environnemental, économique et solidarité, territoire et culture. Contrôlée par un organisme tiers indépendant, la présente déclaration rend compte, en transparence, du respect des engagements pris auprès de nos parties prenantes.



Jean-François Blanchet

Directeur général du Groupe BRL

LE GROUPE BRL : UNE EXPERTISE COMPLÈTE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DES TERRITOIRES

1.1 UN MODÈLE D'AFFAIRES PENSÉ POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DES DOMAINES DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Créé en 1955, le Groupe BRL participe, aux côtés des acteurs locaux, à l'aménagement de l'Occitanie méditerranéenne, ainsi qu'à des projets structurants d'aménagement hydraulique et de développement des territoires, en France et à l'International.

La **vocation du Groupe** est de proposer des **solutions durables d'aménagement territorial dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité**, en s'appuyant sur les métiers de ses sociétés :

- › **Concessionnaire et maître d'ouvrage** du Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée ;
- › **Gestionnaire de grands ouvrages hydrauliques et exploitant de services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement** ;
- › **Ingénieur-conseiller et maître d'œuvre** ;
- › **Création, entretien d'espaces verts et pépinières** (production de végétaux d'ornement adaptés au contexte méditerranéen).

La singularité du Groupe BRL est de faire dialoguer un **trio de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'exploitation de services**, avec une expérience de près de **70 ans d'intervention** tant sur le territoire régional qu'à l'International.



MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE EN 2024

NOTRE VISION : ce qui nous mobilise

Intelligence collective orientée innovation

Actionnaire responsable, vision du futur pour une stratégie soutenable

Éthique, respect des engagements, sens du service

Écoute des parties prenantes

NOS RESSOURCES EN 2024

Ressources humaines
799 salarié(e)s (périmètre monde) et 707 (périmètre France)

Ressources naturelles et infrastructures
191,6 Mm³ prélevés

Autres ressources
Matières premières et fournitures
Énergie électrique consommée
87 880 MWh

Ressources financières
Taux d'endettement : 4,8 %

Promouvoir l'aménagement durable et soutenable du territoire vers les transitions écologique et énergétique, en intégrant les évolutions générationnelles et la transformation digitale

Investisseur, Aménageur Régional et Concessionnaire du Service Public



Ingénierie de l'eau et de l'environnement



Dialogue/Concertation en continu

avec nos parties prenantes (chapitre 1.5 du présent document)

Exploitation de grands ouvrages et services publics de l'eau



Végétalisation du cadre de vie



Notre performance sociale

35,64 % de femmes (41,41 % des recrutements en 2024 concernant des femmes) et 42,11 % de femmes cadres sur la population totale des cadres
4,38 % d'apprentis/alternants
Intéressement et participation : 60 % du REX consolidé

Notre performance environnementale

98,3 % des eaux de surface renouvelables utilisées pour le RHR

Notre performance sociétale : Solidarité, territoire et culture

Mécénat : 0,426 % du CA de BRL Holding
51 h effectuées auprès des clubs FACE (Hérault : 9, Gard : 35 et Aude : 7)

Notre performance économique

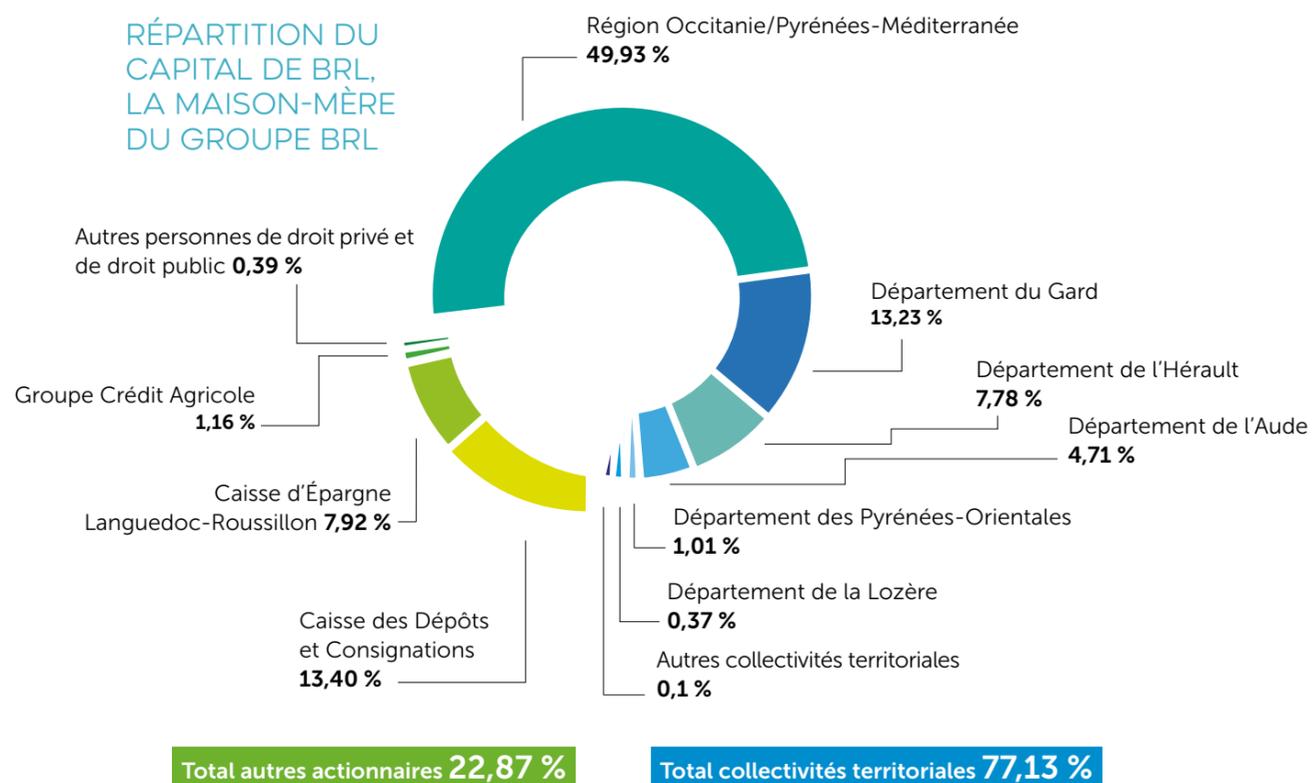
CA consolidé : 106,8 M€
RN consolidé : 4,477 M€
Investissement sur le RHR : 13,7 M€
133,8 Mm³ d'eau brute distribués sur le RHR

1.2 L'ORGANISATION DU GROUPE

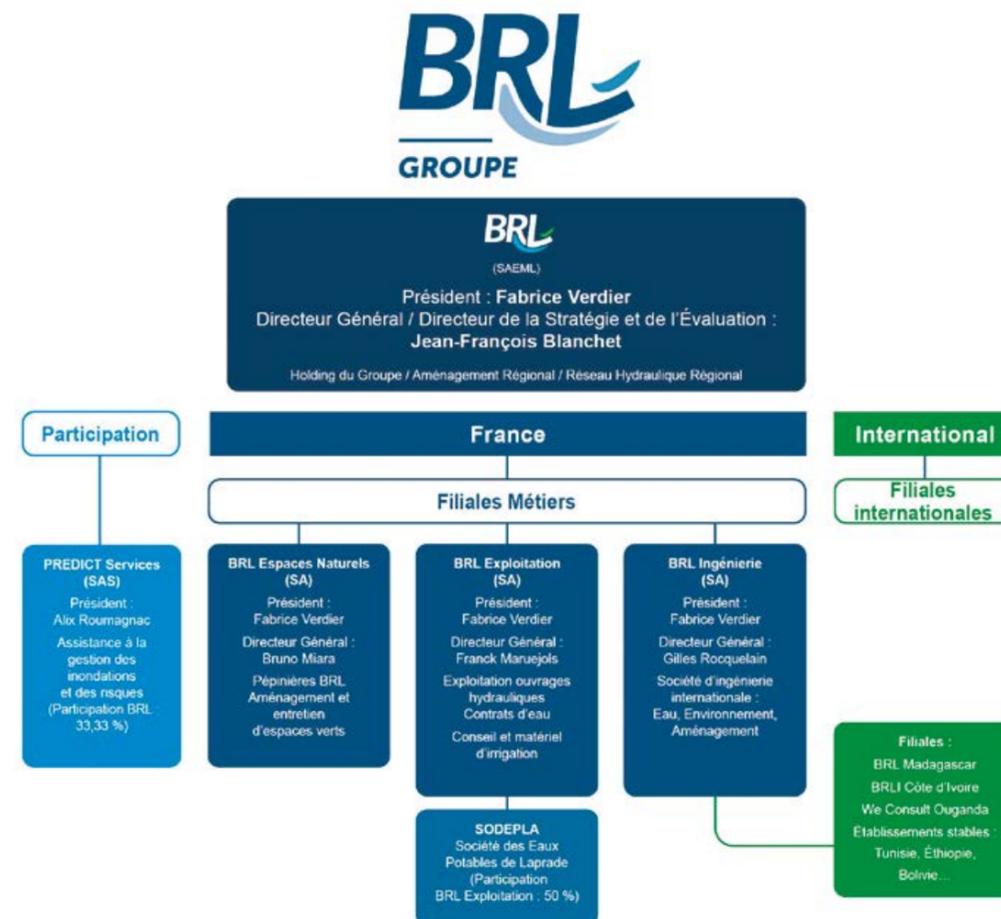
1.2.1 UNE COMPLÉMENTARITÉ DE MÉTIERS ET DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE SES CLIENTS

BRL, la maison-mère du Groupe, est une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), dont le capital est majoritairement détenu par des intérêts publics : la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Lozère ainsi que divers organismes et collectivités de droit public.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE BRL, LA MAISON-MÈRE DU GROUPE BRL



Le Groupe, de la taille économique d'une **ETI** (entreprise de taille intermédiaire), se compose de **PME** (petites et moyennes entreprises) lui conférant ainsi une agilité particulière pour proposer des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses client(e)s.



Le capital hors actionnaire BRL de BRL Ingénierie (0,29 %) est détenu par des personnes physiques salariées ou anciennement salariées de la société.

LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE GRANDES CONCESSIONS HYDRAULIQUES

- › **BRL, maison-mère du Groupe**, assure trois missions principales :
 - Elle est concessionnaire du grand Réseau Hydraulique, propriété de la région Occitanie, dont le patrimoine est évalué à 2,5 milliards d'euros. Ce réseau est principalement alimenté par le Rhône, ressource renouvelable pour laquelle BRL bénéficie d'un droit de prélèvement octroyé par l'État. BRL assure la **maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension** de ce réseau et a mis en œuvre notamment le **programme Aqua Domitia**, lancé par la Région afin de sécuriser l'alimentation en eau d'un vaste territoire entre Montpellier et le littoral audois ;
 - Elle établit la stratégie du Groupe et veille à la gestion de ses intérêts, au travers de l'administration des filiales et des participations de BRL dans diverses entités ;
 - En sa qualité de holding, elle centralise l'ensemble des directions de services (finances, fiscalité, juridique, assurances, ressources humaines, responsabilité sociétale, systèmes d'information, communication, audit, contrôle interne et services généraux) qui viennent en appui à toutes les sociétés du Groupe, avec un triple objectif : sécuriser les processus les plus sensibles pour maîtriser les risques, optimiser les moyens et mutualiser les bonnes pratiques.

Schéma d'organisation du Réseau Hydraulique Régional



LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU, EN VEILLANT À UNE IRRIGATION PLUS ÉCONOME EN EAU

- › **BRL Exploitation (BRLE)** est la filiale métier « **Gestion des services d'eau** » :
 - Elle a pour vocation première d'exploiter le Réseau Hydraulique Régional (3 barrages, 1 ouvrage digue, 1 microcentrale hydroélectrique, 106 km de canaux, près de 5 500 km de conduites enterrées, 93 sites de pompage et 6 usines de potabilisation), dans le cadre d'un contrat d'affermage et d'un apport partiel d'actifs de son actionnaire unique BRL (concessionnaire de la région Occitanie). Cet affermage de la concession constitue près de 80 % de son chiffre d'affaires ;
 - À partir des ouvrages du Réseau Hydraulique Régional, BRLE distribue chaque année entre 100 millions et 140 millions de m³ d'eau sous pression. Cela permet d'alimenter plus de 1 million de personnes en été, près de 5 500 agriculteurs et 9 600 clients non-agriculteurs, dont 70 entreprises et 250 collectivités (eau à usages divers : jardins, parcs, stades, divers besoins en eau, etc.). BRLE dispose également de 250 contrats « appoint incendie » ;
 - BRLE a diversifié ses activités dans quatre domaines proches de son cœur de métier, représentant environ 20 % de l'activité :
 - prestations de services publics d'eau potable et assainissement pour le compte de collectivités ;
 - participation à la gestion de grands ouvrages hydrauliques et proposition de services associés ;
 - vente et installation de matériels d'irrigation ;
 - prestations de services publics d'eau brute.

Hors région Occitanie, BRLE gère plusieurs barrages et retenues, notamment Saint-Martial et Coucouron en Ardèche, Villerest et Lavalette dans la Loire, La Caserne au Mont-Saint-Michel (en collaboration avec Veolia).

L'INGÉNIERIE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

- › **BRL Ingénierie (BRLI)** est la filiale métier « **Ingénierie-Conseil** » :
 - Elle intervient, d'une part, au service du développement du Réseau Hydraulique Régional, et d'autre part, comme bureau d'études, en France et à l'International, dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Elle réalise des missions d'études, de conseil et de maîtrise d'œuvre pour des clients publics et privés. Ses experts sont mobilisés sur les grands défis du XXI^e siècle : favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, anticiper et accompagner l'adaptation au changement climatique et aux transitions écologique et énergétique, préserver la biodiversité, lutter contre la raréfaction des ressources naturelles, les risques de pénuries alimentaires, les inondations, la submersion marine, l'appauvrissement des sols, etc. ;
 - Son savoir-faire est regroupé autour de dix domaines d'activités stratégiques (DAS) : eau potable et assainissement, ouvrages hydrauliques et transferts, eau agricole et sécurité alimentaire, eau et risques, gestion intégrée des ressources en eau, mer et littoral, navigation et ports, évaluation environnementale, gestion de la biodiversité et développement durable, développement territorial ;
 - BRL Ingénierie, référencée par la plupart des grands bailleurs de fonds nationaux ou internationaux, est également membre de plusieurs pôles de compétitivité et organisations professionnelles en France comme à l'International ;
 - Pour mener à bien ses activités à l'International, BRL Ingénierie s'appuie sur plusieurs filiales :
 - BRLI Côte d'Ivoire ;
 - We Consult Ouganda ;
 - BRL Madagascar et sa filiale, BEST, spécialisée en ingénierie sociale et socio-économique.
 - BRLI s'appuie aussi sur des établissements stables (BRL Tunisie, BRL Ingénierie Sucursal Bolivia, BRL Ethiopia), ainsi que sur une agence à La Réunion et des représentations locales dans divers pays.

LA PRODUCTION VÉGÉTALE, LA VALORISATION ET L'ENTRETIEN DU PAYSAGE

- › **BRL Espaces Naturels (BRLN)** est la filiale métier « **Végétal et Espaces verts** » :
 - Elle est spécialisée dans l'aménagement, la gestion et l'entretien de grands espaces paysagers, publics ou privés, et dispose, avec les Pépinières BRL, d'un des plus vastes centres de production de végétaux ornementaux du sud de la France (dont les productions sont labellisées « Sud de France »). BRL Espaces Naturels figure parmi les cinq entreprises les plus importantes de son secteur sur la partie orientale de la région Occitanie.

Contributions aux objectifs de développement durable : des solutions pragmatiques à forte valeur ajoutée profitables à tous

Mobiliser nos savoir-faire... en développant nos métiers et nos compétences...

Investisseur - Maître d'ouvrage - Holding

Stratégie du Groupe
Opérateur de grands aménagements hydrauliques pour les collectivités publiques
Gestion d'actifs à long terme dans les secteurs de l'eau, l'énergie et l'environnement

Exploitant

Gestion de grands ouvrages hydrauliques
Exploitant des services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement

Ingénieur - Conseil

Activités de bureau d'études en France et à l'International dans les domaines de l'eau, l'environnement, la biodiversité, et l'aménagement du territoire

Gestionnaire des espaces verts

Activités végétales et espaces verts : entretien paysager, pépinières



Supports Groupe

- › Sécurisation des processus sensibles
- › Maîtrise des risques
- › Mutualisation des pratiques
- › Politique de ressources humaines au service de la performance
- › Sécurité juridique du Groupe et des dirigeants
- › Principes de compliance
- › Démarches qualité, sécurité, environnement et responsabilité sociétale
- › Système d'information répondant aux besoins des métiers et à la stratégie du Groupe
- › Conditions financières, matérielles et d'hébergement de travail
- › Développement de la marque employeur
- › Notoriété et réputation du Groupe et de ses activités



... pour bâtir des solutions durables avec nos parties prenantes,

dans les domaines de l'eau, l'environnement et la biodiversité en Occitanie, en France et à l'International...

Maître d'ouvrage et concessionnaire du Réseau Hydraulique Régional (RHR) pour la région Occitanie : gestion du patrimoine, sûreté des installations.

Sécurisation de l'alimentation en eau : réalisation du programme d'investissements Aqua Domitia et des réseaux de desserte hydroagricole.

Maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension du RHR.

Conception, réalisation, gestion et exploitation d'infrastructures hydrauliques et sécurité des installations (eau brute, eau agricole, EUD, eau potable en gros) : équipement de stockage, transport d'eau, potabilisation, microcentrales, périmètres irrigués, distribution d'eau.

Prestations d'exploitation de services publics d'eau brute et d'eau potable et assainissement : gestion qualité des eaux, maintenance du cycle de l'eau, relations clients-abonnés.

Savoir-faire et expertises hydrauliques au service d'une irrigation et d'une consommation d'eau responsable et économe en ressource en France et à l'International : études de faisabilité, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise et conseil, vente de matériel d'irrigation.

Aménagement, gestion et entretien de grands espaces paysagers, production de végétaux ornementaux du sud de la France.

IMPACT



... en respectant les populations, l'environnement et les générations futures

En intégrant les objectifs du développement durable, en ayant conscience de ceux auxquels nous contribuons le plus.



En pensant l'aménagement territorial en triple A :

- › Anticipation des besoins en eau
- › Adaptation au changement climatique
- › Acceptation des solutions et projets

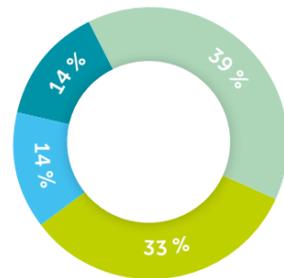
Promouvoir les démarches participatives avec les parties prenantes locales et en associant les citoyens.

1.2.2 LE GROUPE BRL EN CHIFFRES EFFECTIFS FRANCE ET INTERNATIONAL

L'effectif du Groupe BRL au 31 décembre 2024 est de 799 salarié(e)s, réparti de la façon suivante :

707 salarié(e)s sur le périmètre France dont 96 salarié(e)s à BRL, 275 salarié(e)s à BRL Exploitation, 236 salarié(e)s à BRL Ingénierie et 100 salarié(e)s à BRL Espaces Naturels

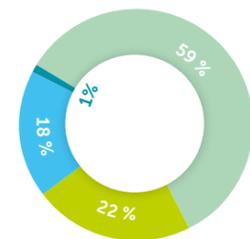
Répartition des effectifs en France



- salarié(e)s à BRL
- salarié(e)s à BRL Exploitation
- salarié(e)s à BRL Ingénierie
- salarié(e)s à BRL Espaces Naturels

92 salarié(e)s basé(e)s à l'International dont 54 salarié(e)s à BRL Madagascar, 20 salarié(e)s à BRL Ingénierie Côte d'Ivoire, 17 salarié(e)s en Ouganda, et 1 salarié(e) en Éthiopie

Répartition des effectifs à l'International



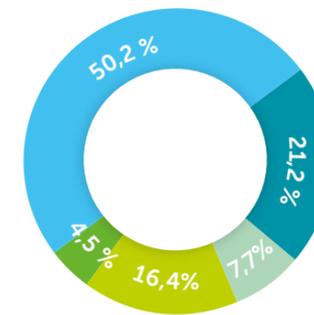
- salarié(e)s à BRL Madagascar
- salarié(e)s à BRL Ingénierie Côte d'Ivoire
- salarié(e)s en Ouganda
- salarié(e)s en Éthiopie

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à **106,8 M€** (pour un résultat net consolidé de **4,48 M€**), dont **19,9 M€** à l'export. Géographiquement, il se répartit de la façon suivante : 81,3 % en France, dont 70,5 % en région Occitanie, et 18,7 % à l'export, dont 12,8 % en Afrique, 3,4 % en Méditerranée et Moyen-Orient, 0,7 % en Asie/Extrême-Orient, et 1,8 % dans d'autres pays.

La vision des administrateur(trice)s et de la Direction générale du Groupe consiste à disposer de compétences et d'expertises couvrant l'ensemble du cycle de l'eau, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la biodiversité.

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :



50,2 % pour la vente d'eau, dont 35,3 % d'eau agricole, 24,7 % d'eau potable, 25,4 % d'eau à usage industriel, 12,8 % d'eau pour l'arrosage (hors agriculture) et 1,8 % pour l'assainissement ;

21,2 % pour les travaux, mandats, et autres études France ;

16,4 % pour les études et autres ventes à l'export ;

4,5 % pour la vente de matériel d'irrigation et d'énergie ;

7,7 % pour les espaces verts (entretien de parcs, jardins et vente de végétaux).

1.3 LES PRINCIPAUX CLIENTS DU GROUPE

Les **grands clients** du Groupe BRL sont principalement :

En France

Collectivités territoriales
Services de l'État
Agriculteurs et Industriels
Acteurs économiques

À l'International

Organismes
gouvernementaux
Industriels
Organisations publiques et
privées et Bailleurs de fonds
internationaux

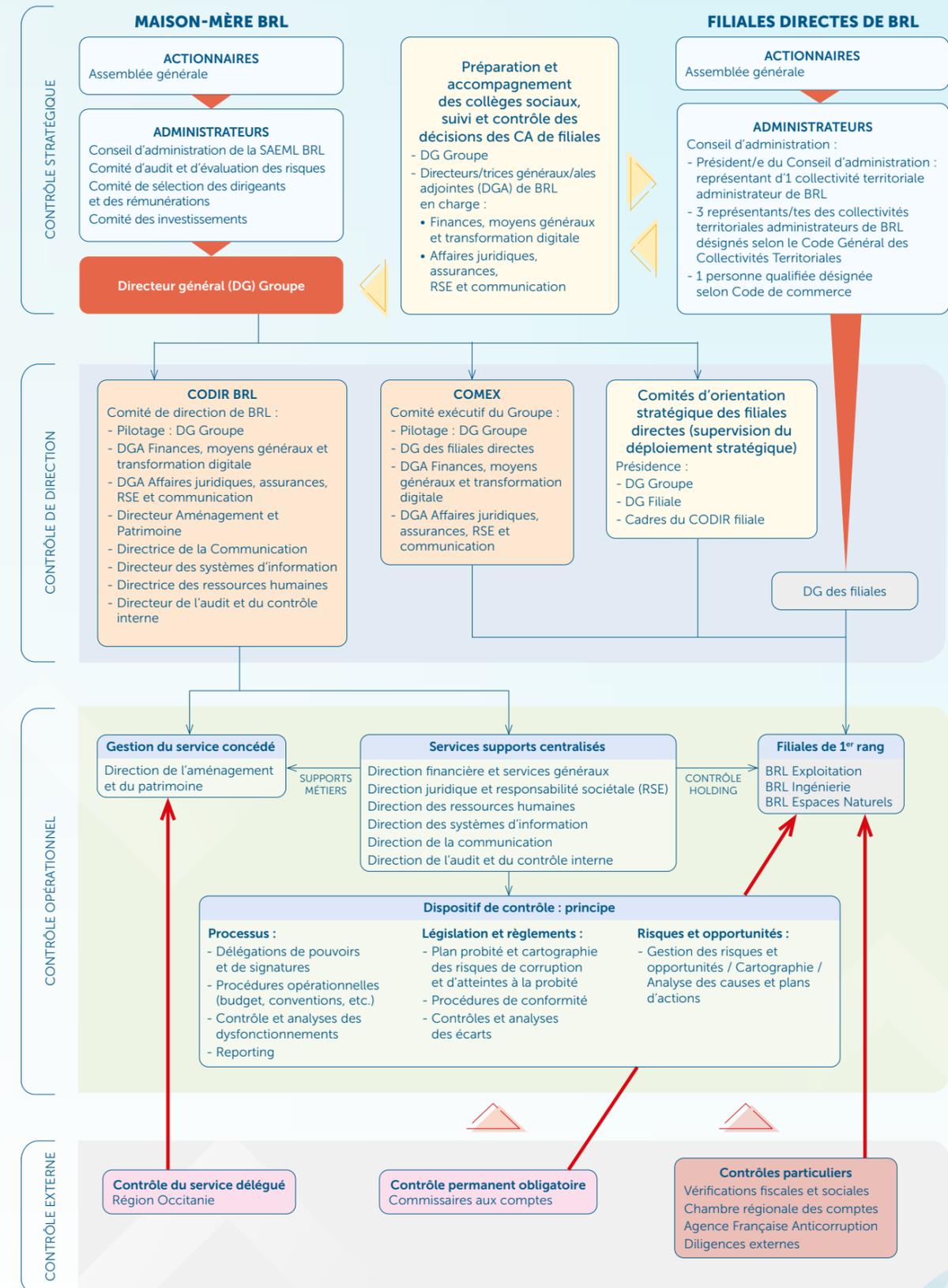
La typologie de clients varie selon les métiers du Groupe :

- › **BRL** – La région Occitanie est le client principal de la maison-mère, avec, à la marge, des activités de mandat de maîtrise d'ouvrage ou de concessions pour le compte de collectivités d'Occitanie ;
- › **BRL Exploitation (BRLE)** – Elle agit majoritairement en qualité de société fermière de BRL pour l'exploitation du RHR, qui représente plus de 78 % de son CA (distribution d'eau agricole et d'eau brute aux agriculteurs, collectivités et industriels, ainsi que des prestations de travaux). Ses autres clients sont principalement des collectivités territoriales, pour lesquelles elle assure la gestion de services d'eau brute, potable et d'assainissement ou l'exploitation de grandes infrastructures hydrauliques sur le territoire national français ;
- › **BRL Ingénierie (BRLI)** – Elle a réalisé 52 % de son chiffre d'affaires en 2024 à l'International pour des clients principalement publics ou parapublics financés par des fonds d'État ou des bailleurs internationaux (Banque mondiale, Agence française de développement, Banque européenne de reconstruction et développement, Banque africaine de développement, etc.) ;
L'activité en France est assurée principalement auprès de collectivités territoriales, dans le cadre d'appels d'offres publics et, plus marginalement, auprès d'opérateurs privés spécialisés dans les métiers de l'aménagement, des travaux publics et de l'énergie ;
- › **BRL Espaces Naturels (BRLN)** – Sa clientèle est concentrée sur la région Occitanie. Elle est composée de collectivités et d'aménageurs publics ou privés, pour lesquels la filiale réalise des travaux, et s'approvisionne en végétaux auprès de ses pépinières.

1.4 UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE ET IMPLIQUÉE

Pour garantir le respect de ses obligations et de ses engagements auprès des parties prenantes, le Groupe BRL a défini, depuis 2013, une **gouvernance globale**. Elle intègre quatre niveaux de contrôle et renforce la concertation avec la communauté des administrateur(trice)s (trois comités spécialisés rapportant au Conseil d'administration). Par ailleurs, depuis le 1^{er} novembre 2024, BRL a intégré dans la gouvernance de ses filiales BRLE, BRLI et BRLN, les dispositions de l'article 1524-5-1 du Code général des collectivités territoriales, permettant la représentation des collectivités territoriales dans les collèges sociaux desdites filiales.

SCHÉMA DE GOUVERNANCE DE BRL



1.5 UN DIALOGUE SOUTENU ET CONTINU AVEC LES PARTIES PRENANTES

ODD	Catégories de parties prenantes	Principaux enjeux	Principales modalités de dialogue ou d'expression
	Salarié(e)s et Représentant(e)s du Personnel	<ul style="list-style-type: none"> Disposer de conditions de travail et de rémunérations attractives Travailler au sein d'une entreprise responsable Dialogue social en continu Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue social avec les partenaires sociaux Entretiens (professionnels ou annuels d'évaluation) Enquêtes internes Plans de formation Communications internes : les lettres de la Direction générale, l'Intranet, les écrans d'informations, flash RSE, les newsletters, événements, échanges collectifs, la présentation des résultats, etc. Dispositif d'alerte éthique anonyme, accessible à tous les collaborateur(trice)s
	Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une information fiable, transparente, conforme et claire : les résultats financiers, la stratégie et vision long terme Comprendre la stratégie et la vision long terme du Groupe Veiller à l'éthique des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Assemblées générales des actionnaires Rapport de gestion et sur la gouvernance de l'entreprise, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le rapport d'activité et RSE, le rapport du concessionnaire, le rapport du RHR
	Administrateur(trice)s		<ul style="list-style-type: none"> Conseils d'administration Comités de gouvernances : comités d'audits et d'évaluation des risques, comités des investissements, comités des sélections et rémunération, comités d'orientations stratégiques (pour les filiales) Rapport de gestion et sur la gouvernance de l'entreprise, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le rapport d'activité et RSE, le rapport du concessionnaire, le rapport du RHR
	Client(e)s	<ul style="list-style-type: none"> Déployer les projets d'aménagement dans les budgets et les délais Accéder à des services et produits de qualité et innovants, en restant dans les prix du marché Une expérience client qualitative Bénéficier de prestations innovantes et à valeur ajoutée Collaborer et coconstruire autour de projets collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Études Réunions de concertation Enquêtes de satisfaction Événements : inaugurations, salons, forums, colloques, tables rondes, etc. Communications : les réseaux sociaux, le site internet "service client" BRLE, les sites internet des sociétés du Groupe, le rapport d'activité et RSE, le rapport d'activité du concessionnaire, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le rapport RHR
	Riverains des aménagements, acteurs locaux (agriculteurs, collectivités locales, gestionnaires des ressources, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une concertation étroite et un dialogue constructif Veiller à des projets d'aménagement responsables (respect des paysages, de la biodiversité, etc.) Limiter les nuisances liées aux projets 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux instances de concertation locales dédiées, en fonction des projets et réunions de concertation Événements : inaugurations, salons, forums, colloques, tables rondes, etc. Communications : articles de presse, sites internet des sociétés du Groupe, rapport d'activité et RSE, rapport d'activité du concessionnaire, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le rapport RHR
	Associations environnementales, sociales et ONG	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir des soutiens financiers ou en compétences Coconstruire des programmes sociaux ou environnementaux Échanger autour de problématiques sociétales et engager une dynamique collective Créer des partenariats métiers ou territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> Mécénat de compétences ou financier Partenariats et collaboration sur des événements ponctuels ou des projets de moyen terme Rencontres et échanges réguliers Signatures de chartes d'engagement : Charte de l'engagement LGBT, Charte de la diversité en entreprise, Charte des entreprises inclusives, etc.
	Prestataires et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Créer une relation équilibrée avec les sociétés du Groupe Développer des partenariats sur le long terme Assurer transparence et équité dans le choix des prestataires et fournisseurs Être accompagné pour accroître leur maturité RSE 	<ul style="list-style-type: none"> Espace dédié aux achats publics sur le site internet de BRL Signature d'une Charte d'achats responsables dans tous les marchés de BRL Schéma d'achats responsables Réponses aux appels d'offres, processus de référencement Évaluation des fournisseurs dans le cadre des SMQ (Système Management Qualité) des sociétés du Groupe
	Financeurs institutionnels, organismes prêteurs, banques et assurances	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la pérennité du modèle économique Nouer un dialogue et une relation de confiance Obtenir des informations transparentes et complètes 	<ul style="list-style-type: none"> Bilans financiers et compte de résultat Communications diverses : le rapport de Gestion, le rapport d'activité et RSE, le rapport d'activité du concessionnaire, la déclaration de performance extra-financière (DPEF), les communiqués de presse Signature de chartes avec la région Occitanie : la Charte d'engagement sur les EnR et la croissance verte, la Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional, etc.
	Organismes tiers, auditeurs/certificateurs légalement obligatoires (Commissaires aux comptes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le respect des exigences légales et réglementaires Contribuer à accroître la qualité des services et de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Membre actif de cercles professionnels et de réflexion sur les sujets légaux et réglementaires Missions d'audit des comptes et de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) Audits de certification (ISO 90001, 14001, 50001, 18000)
	Médias	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la fiabilité de l'information transmise Faire comprendre les enjeux des sociétés du Groupe Présenter et valoriser les projets et actions engagées par le Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Relations presse : communiqués de presse, dossiers de presse, points presse, articles divers Événements : inaugurations, lancement de projets
	Établissements d'enseignements scolaires et supérieurs (universités, grandes écoles, collèges, lycées, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au développement de l'emploi local (stages, alternances, etc.) Créer des synergies à valeur ajoutée entre partenaires publics et privés (recherches, etc.) Faire découvrir les différents métiers du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la recherche : chaires industrielles, partenariats universitaires, Présidence du conseil d'orientation de l'Université de Nîmes et membre fondateur du MUSE (Montpellier Université Site d'excellence), soutien à la Fondation partenariale Grenoble IN Accueil d'étudiants : stages d'observation (collège, lycée), stages et alternances dans le cadre des études supérieures, accueil de publics cibles* en période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), etc.

Le Groupe BRL entretient un dialogue régulier, créateur de valeurs partagées avec l'ensemble de ses parties prenantes, qu'il considère comme de véritables partenaires. Dialoguer avec celles-ci est donc indispensable pour identifier leurs besoins et leurs attentes, dans une optique de réponse à des enjeux communs, comme le démontrent certains exemples figurant dans les chapitres suivants de la présente DPEF.

Le tableau ci-dessous résume les principaux modes de dialogue privilégiés avec chacune des **grandes catégories de parties prenantes** du Groupe :

*Publics cibles : salarié(e)s de l'insertion par l'activité économique, jeunes en parcours Garantie Jeune, jeunes de l'École de la 2nde Chance, résident(e)s des Quartiers Politique de la Ville, publics en situation de handicap, réfugié(e)s

1.6 CAP 2025 : LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE POUR ACCOMPAGNER LES CHALLENGES DU GROUPE

La **stratégie CAP 2025** est issue d'une réflexion partagée avec les salarié(e)s, le management et le Conseil d'administration. Elle constitue la boussole du Groupe BRL.

Portée par un véritable engagement de responsabilité individuelle et collective d'entreprise, elle définit le cadre de transformation du Groupe pour contribuer à un aménagement durable et soutenable du territoire, résolument tournée vers les transitions écologique et énergétique, tout en contribuant aux objectifs du développement durable du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) :

- › favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- › anticiper et accompagner l'impact du dérèglement climatique ;
- › proposer des solutions de gestion intégrée et durable des ressources naturelles ;
- › prévenir les risques majeurs (inondations, submersions marines, pénuries alimentaires, appauvrissement des sols) ;
- › préserver la biodiversité et les milieux naturels.

Elle s'articule autour d'un socle commun de six priorités stratégiques à long terme, auxquelles l'ensemble des sociétés du Groupe contribueront :

- › **CONSTRUIRE la RÉSILIENCE** du Groupe face à la crise sanitaire pour rétablir sa trajectoire de croissance en adaptant ses modèles d'affaires Occitanie, France et International et en innovant pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et économiques ;
- › **ACCÉLÉRER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** de l'Occitanie méditerranéenne, en amplifiant les économies d'eau et en sécurisant l'accès à l'eau, avec un nouveau programme d'investissement du RHR, dans le prolongement du programme Aqua Domitia ;
- › **DEVENIR UN GROUPE À ÉNERGIE POSITIVE en 2030**, en investissant pour produire plus d'énergie renouvelable que la consommation en énergie du Groupe ;
- › **CONTRIBUER À L'OBJECTIF COLLECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE en 2030**, en réduisant et en compensant leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- › **TRANSFORMER** le Groupe en un acteur intégré et numériquement orienté de la **RÉSILIENCE CLIMATIQUE**, dans les métiers de l'aménagement territorial, de l'ingénierie et de l'exploitation de services publics des secteurs de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité ;
- › **ACCOMPAGNER LES PROJETS DE TRANSFORMATION de ses clients** et améliorer leur expérience des usages de l'eau, en proposant des solutions bas carbone d'économie d'eau, de préservation de la biodiversité et des systèmes d'information environnementale et territoriale.

CAP 2025 est déployée dans toutes les sociétés du Groupe qui ont renforcé, à cette occasion, leurs engagements de responsabilité sociétale.

Cette stratégie s'achèvera à la fin de l'année 2025. Une nouvelle stratégie à horizon 2030 sera élaborée au cours de l'année 2025 pour la période 2026-2030.

2

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE, UN LEVIER STRATÉGIQUE

2.1 PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RSE

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie CAP 2025, **BRL a révisé la politique RSE et Développement Durable du Groupe pour l'orienter plus fortement sur la contribution aux 17 objectifs du développement durable du Global Compact et la déployer autour d'orientations majeures : le social, les achats responsables, la qualité et la sécurité, l'environnement dont la préservation des ressources, et l'énergie.** La politique d'achats responsables a été révisée par l'adoption d'un **schéma pour une relation client-fournisseur sociale et écologiquement responsable**. De plus, une Charte d'achats responsables est systématiquement intégrée à tous les marchés de BRL Holding.

Dans le cadre du déploiement de la stratégie CAP 2025 du Groupe, les projets issus du plan d'action de BRLE portent notamment sur l'amélioration de la performance énergétique, la santé et la sécurité au travail, la déclinaison de la politique d'achats responsables et l'efficacité des réseaux.

En 2024, à l'occasion de la remise de Distinctions ERE30, événement organisé par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) du Gard, le Groupe BRL a été nommé parmi les trois finalistes pour le prix « Grand jury ». Ces distinctions autour des piliers de la RSE récompensent les actions remarquables mises en place au sein des TPE, PME et ETI du département du Gard.

Après son adhésion au Global Compact en 2021 et la publication de sa première Communication sur le Progrès (CoP) en 2022, BRLE poursuit son action en faveur de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) en publiant annuellement son RAP (Rapport sur le Progrès). Depuis 2024, BRLE est par ailleurs membre du Conseil d'administration du Pacte Mondial Réseau France, pour une durée de 3 ans renouvelable.

La politique d'achats responsables du Groupe a été déclinée dans les achats de BRLE avec la rédaction d'une **Charte achats et relations responsables** portant sur 4 volets déployés en 2024 : « voyages », « partenaires », « fournitures » et « informatique ».

BRLE met également en place des initiatives pour sensibiliser ses collaborateurs, tel que le café trans@BRLE : quatre ateliers de 30 minutes par semaine pour aborder les sujets liés à la transition écologique et sociale, animés par des salarié(e)s de BRLE.

UNE APPROCHE PROSPECTIVE AGILE ET DURABLE

Le Groupe BRL, par sa vocation et ses missions, accorde une attention particulière à la soutenabilité de son modèle économique ainsi qu'à la préservation de l'environnement et à l'impact territorial de ses activités. Cette attention et cette vigilance sont définies dans la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, avec une forte mobilisation du Comité exécutif du Groupe, du management et des salarié(e)s, comme l'illustrent les rapports d'activités.

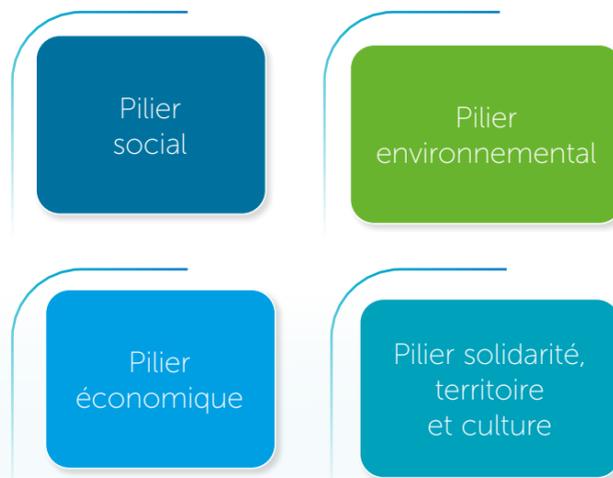
La dynamique de projet portée par BRL pour l'avenir s'inscrit dans une logique de « Triple A » :

- › **A...** pour **Anticipation** ;
- › **A...** pour **Atténuation** et **Adaptation** au changement climatique ;
- › **A...** pour **Acceptation** des projets par les parties prenantes locales.

Cette démarche guide, coordonne et oriente directement la manière d'agir et de se comporter de l'ensemble des équipes de BRL, favorisant ainsi la dynamique d'innovation du Groupe pour répondre aux enjeux territoriaux.

UNE STRUCTURATION AUTOUR DE QUATRE PILIERS

Déoulant de la stratégie du Groupe, la politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale est établie dans le respect des principes du Pacte mondial (Global Compact) et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Déployée depuis 2015, elle a été révisée en 2021 pour s'inscrire dans les orientations de la stratégie CAP 2025. Elle se déploie en 25 axes de travail, autour de 4 piliers d'intervention en Occitanie, et plus largement en France et à l'International, avec une contribution plus significative aux ODD :



Pilier social

Inscrit dans la politique de ressources humaines et déployé par le management opérationnel et la DRH, ce pilier regroupe les actions à destination des salarié(e)s du Groupe : négociations collectives, initiatives sociales, politique d'égalité professionnelle, insertion, démarches handi-accueillantes, apprentissage, actions de sensibilisation, développement des compétences et des talents favorisant une entreprise apprenante, prévention des risques psychosociaux.

Pilier environnemental

Il rassemble les actions innovantes en faveur de l'environnement et de la biodiversité : mise en œuvre ou soutien de projets en lien avec les métiers du Groupe et/ou ses territoires d'intervention, actions pour les économies de ressources, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, développement des énergies renouvelables, solutions bas carbone, gestion concertée des ressources en eau, application du principe Éviter-Réduire-Compenser (ERC) pour limiter les impacts des projets d'aménagement, modèles d'affaires intégrant les transitions écologique et énergétique.

Pilier économique

Toute entreprise a vocation à créer de la valeur économique et financière par la performance, tout en veillant à l'impact de ses activités. Il est donc indispensable d'identifier les facteurs d'innovation permettant d'éventuels effets leviers en matière de création d'emplois internes et externes et de redistribution économique des activités de BRL. Les relations du Groupe sont soutenues auprès des chambres consulaires et des pôles de compétitivité. Elles se renforcent progressivement auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire, en y associant les principes de l'économie circulaire. Le Groupe veille, parallèlement, à sécuriser à long terme ses actifs patrimoniaux et sa capacité de réinvestissement, tout en garantissant un niveau de résultat en ligne avec sa stratégie, avec une redistribution équilibrée par l'intéressement pour ses salarié(e)s et par les dividendes pour ses actionnaires. Il est également attentif au juste niveau de rémunération de ses sous-traitants et prestataires et au niveau des prix pratiqués à ses clients au regard des prestations et services fournis.

Pilier solidarité, territoire et culture

Ce pilier concerne l'implication du Groupe BRL dans des actions de soutien aux acteurs de la solidarité, de l'inclusion ou de la responsabilité sur les territoires, en élaborant des partenariats sur des projets en lien avec les métiers ou les territoires d'intervention du Groupe, en France et à l'International. Il intègre également le soutien aux initiatives locales à destination de publics fragiles ou précaires (jeunes, seniors, travailleurs en situation de handicap, insertion sociale, etc.), la participation ou la mise en valeur de projets culturels ou dans le secteur de la santé sur le territoire régional, les partenariats locaux avec l'enseignement supérieur et les centres de recherche publics ou privés.

Cette politique globale est intégrée et complétée par des politiques spécifiques sur des thématiques en lien avec les enjeux et les métiers du Groupe. Par ailleurs, sous l'impulsion de la Direction générale, la démarche RSE, confiée depuis 2013 à la Direction juridique et de la responsabilité sociétale (membre du Comité exécutif du Groupe), s'appuie sur l'ensemble des métiers pour en assurer à la fois le déploiement et l'évolution, au travers des retours des salarié(e)s et du management.

La trajectoire RSE du Groupe BRL jusqu'en 2040

Stratégie BRL CAP 2025

Cadre régional : Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) Occitanie 2040, Scénario Région à Énergie Positive (REPOS) 2050
Cadre national : loi PACTE, décret sur les baisses de consommation énergétique des bâtiments tertiaires, loi d'orientation sur les mobilités, loi sur l'économie circulaire, loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration dite « 3DS »
Cadre international : Global Compact et ODD, Green Deal de l'UE
Vision en 2025 :

- » Intensifier l'innovation
- » Adapter le modèle aux enjeux en cohérence avec la raison d'être
- » Accroître l'acceptabilité des changements
- » Promouvoir les talents et compétences

Perspectives 2030/2040

Cadre régional : SRADDET Occitanie 2040, Scénario REPOS 2050
Cadre international : Global Compact, Green Deal de l'UE
Grandes orientations :

- » Contribuer à l'objectif de neutralité carbone
- » Enjeux liés au dérèglement climatique et aux déplacements de populations
- » Enjeux générationnels

2.2 UNE DÉMARCHE RSE LIÉE AUX SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Les **Systèmes de Management Qualité (SMQ)** des sociétés contribuent activement au bon déploiement de la stratégie du Groupe et à son développement, en visant à :

- » renforcer la satisfaction de ses clients ;
- » prendre en compte les demandes de ses parties intéressées pertinentes ;
- » déterminer et suivre les enjeux matériels nécessaires à sa pérennité ;
- » s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires.

Ils permettent ainsi d'évaluer les **risques et opportunités associés aux principaux enjeux du Groupe**, avec une double finalité :

- » améliorer la performance des activités du Groupe ;
- » assurer aux clients et parties intéressées pertinentes une prise en compte optimale de leurs demandes et une gestion efficace de leurs éventuelles réclamations.

2.3 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES RSE

2.3.1 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES RSE

Le Système de Management Qualité (SMQ) de BRL Holding synthétise les enjeux stratégiques du Groupe, en décrit les risques et opportunités et les hiérarchise selon la grille d'évaluation des risques. Ces **enjeux, risques et opportunités** sont régulièrement révisés dans le cadre du pilotage du SMQ.

Par ailleurs, toutes les sociétés du Groupe BRL sont certifiées ISO 9001, chacune déclinant sa cartographie des risques et opportunités. La filiale BRL Exploitation est certifiée ISO 14001, ISO 50001 et ISO 45001, ce qui atteste de ses efforts pour minimiser les impacts environnementaux de ses activités, maîtriser sa performance énergétique et optimiser les mesures de santé et de sécurité des collaborateur(trice)s. La filiale BRLEN, plus particulièrement sur son secteur de La Grande-Motte, démontre également une volonté de réduire ses impacts sur l'environnement par la mise en œuvre d'un système de management environnemental, certifié sous le référentiel ISO 14001 depuis plus de trois ans.

Ainsi, en s'appuyant sur les enjeux de la stratégie du Groupe BRL, des stratégies des filiales et des risques suivis dans le cadre des SMQ des sociétés du Groupe, la Direction juridique et de la responsabilité sociétale a identifié les principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux liés aux activités du Groupe. Ces risques, rapportés à des catégories d'informations définies par le Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, ont ensuite été priorisés selon leur impact et probabilité d'occurrence, puis validés par la Direction générale du Groupe.

Sur la base de cette analyse, 25 axes de travail ont été définis et sont venus enrichir la politique de responsabilité sociétale. Pour suivre l'avancement du déploiement de cette politique et l'efficacité des mesures mises en œuvre, des indicateurs clés de performance ont également été définis et sont revus annuellement par la Direction générale.

2.3.2 PRÉSENTATION DES RISQUES PRIORITAIRES

Afin de faciliter la lecture des informations présentées dans ce chapitre, le tableau ci-dessous récapitule les 11 risques prioritaires identifiés par le Groupe BRL, leur définition ainsi que les axes de la politique RSE associés.

Tableau récapitulatif des risques RSE - Enjeux - KPI

Item	Risques	Description du risque	Opportunités	Hiérarchisation du risque : occurrence/ importance	Thématique visée	Axes associés à la politique RSE	KPI
Orientation 1 : Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique					ODD 6 : Eau propre et assainissement - ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable - ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure - ODD 12 : Consommation et production durables - ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques - ODD 14 : Vie Aquatique - ODD 15 : Vie Terrestre		
1	Manque de maîtrise des impacts environnementaux et des pollutions	Exposition liée à la raréfaction des ressources fossiles et naturelles et à la volatilité des prix et la disponibilité des ressources. Mauvaise gestion de la ressource en eau, des déchets, des matières premières ou de l'énergie (gaspillage des matières premières) Non-respect des obligations de gestion des effluents, des émissions atmosphériques, des rejets dans l'eau, de la production de déchets (notamment les déchets dangereux) ainsi que nuisances ou autres pollutions Mauvaise anticipation de l'évolution des normes environnementales	Développement d'Aqua Domitia et du RHR	Fort	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit Engagements sociétaux en faveur du développement durable Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	Axe 1 : Préservation de l'environnement dans les activités de gestion de l'eau - ODD 6, ODD 12 Axe 2 : Maintenance et modernisation du patrimoine : limiter les impacts sur l'environnement et sur les tiers - ODD 7, ODD 9, ODD 12 Axe 3 : Continuité du Service public régional de l'eau et sécurisation de l'accès à l'eau potable et brute - ODD 6, ODD 13 Axe 4 : Amplification des économies d'eau et utilisation raisonnée des ressources pour accélérer l'adaptation au changement climatique du territoire de l'Occitanie méditerranéenne - ODD 6, ODD 12 Axe 5 : Prévention en matière de pollution et maîtrise de l'origine de la ressource en eau et de sa qualité - ODD 6, ODD 12	KPI 1.1 : Rapport énergie totale consommée/Volume total distribué par le RHR (en kWh/m ³) KPI 1.2 : Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR (en %) KPI 2.1 : Taux de rendement des réseaux [en % (hors Lauragais)] KPI 2.2 : Indice de perte linéaire [en m ³ /j/km (hors Lauragais)] KPI 3 : Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale (en %)
2	Non-adaptation aux risques physiques liés au changement climatique pour les actifs du Groupe	Dégradation des actifs du Groupe du fait d'événements climatiques extrêmes	Trajectoire vers la neutralité carbone en 2030 (énergies renouvelables, innovations, compensation carbone)	Modéré	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Axe 6 : Contrôle des émissions de gaz à effet de serre des activités du Groupe pour atteindre la neutralité carbone - ODD 7 Axe 7 : Sélection des sources d'énergie (renouvelables) pour devenir un Groupe à énergie positive - ODD 7	KPI 1.2 : Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR (en %) KPI 4.1 : Émissions GES liées aux déplacements routiers)/CA [en Kg eqCO ₂ /K€ (BRLE)] KPI 4.2 : Émissions GES liées aux déplacements aériens)/CA [en Kg eqCO ₂ /K€ (BRLI export)]
3	Atteinte aux espèces ou espaces protégés	Non-prise en compte de zones protégées. Non-respect des restrictions légales concernant les espèces protégées/menacées, ou concernant des zones de biodiversité riche	Développement des métiers, savoir-faire et compétences dans les domaines environnementaux et biodiversité : faire de BRL un acteur de référence	Modéré	Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Axe 8 : Respect et préservation de la biodiversité et des milieux naturels - ODD 15 Axe 20 : Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de nos clients - ODD 2, ODD 6, ODD 9, ODD 14, ODD 15, ODD 16	KPI 5 : Part du budget mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés (en %)
Orientation 2 : Assurer le développement et l'épanouissement des collaboratrices et collaborateurs pour permettre la transformation du Groupe					ODD 5 : Égalité entre les sexes - ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 16 : Paix et Justice		
4	Défaut de protection de la santé et sécurité des collaborateur(trice)s et dégradation des conditions de travail des salarié(e)s du Groupe	Développement des risques psychosociaux, du harcèlement moral et/ou sexuel, de l'accidentologie (e.g. risque électrique), mesures disciplinaires inadéquates (e.g. licenciements abusifs), déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée, environnement de travail inadapté, charge de travail trop importante	Qualité de vie au travail (santé et bien-être des salarié(e)s, confiance, attractivité)	Modéré	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que sur les conditions de travail des salarié(e)s	Axe 9 : Amélioration continue de conditions harmonieuses de travail - ODD 8 Axe 10 : Prévention des risques psychosociaux (RPS) - ODD 8 Axe 11 : Optimisation et amélioration des conditions de travail : santé et sécurité au travail, sécurité des salarié(e)s lors des déplacements à l'international - ODD 8	KPI 6 : Nombre de fins de CDI de l'année N x 100/Nombre de CDI total [en % (Groupe et par société)] KPI 7 : Taux de fréquence des accidents du travail KPI 7.2 : Taux de gravité des accidents du travail
5	Détérioration du dialogue social entre l'employeur et les collaborateur(trice)s (dont les IRP)	Climat de tension entre instances représentantes du personnel et la direction, grève	Écoute des salarié(e)s, expression de leurs attentes	Modéré	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que sur les conditions de travail des salarié(e)s	Axe 12 : Promotion de la négociation collective et de la qualité du dialogue social - ODD 8	KPI 8 : Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL (en %)
6	Gestion des compétences inadaptée	Gestion prévisionnelle des carrières insuffisante, manque de formation, inadéquation des compétences avec la stratégie de l'organisation, perte de savoir-faire clés pour la continuité de l'activité, notamment dans le cas des réorganisations	Montée en compétences, fidélisation des talents, marque employeur	Faible	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que sur les conditions de travail des salarié(e)s	Axe 13 : Gestion des carrières et des compétences pour développer les métiers et les savoir-faire autour des objectifs de la Stratégie CAP 2025 et favoriser la mobilité au sein du Groupe et plus largement l'employabilité - ODD 5, ODD 8 Axe 14 : Renforcement des pratiques et compétences managériales - ODD 5, ODD 8	KPI 9 : Nombre de salarié(e)s en CDI formé(e)s sur l'année N/Nombre de salarié(e)s en CDI au 31/12/N [en % (Groupe et par société)]
7	Discriminations, manque de diversité (y compris mixité), non-respect de l'égalité des chances	Discrimination ou traitement inégal des candidat(e)s/salarié(e)s (salaires, évolutions de carrières ou traitement) basés sur le genre, l'appartenance ethnique, la religion ou les croyances, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle ou tous types de motifs non liés aux exigences des tâches qu'un individu est chargé d'accomplir	Enrichissement des échanges et ouverture au monde et aux talents : égalité des chances, égalité de traitement, diversité	Modéré	Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités Mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap	Axe 15 : Promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités - ODD 5, ODD 8 Axe 16 : Promotion de la coopération entre les salarié(e)s (intergénérationnelle, handicap, insertion sociale, etc.) - ODD 5, ODD 8	KPI 10 : Taux de salarié(e)s en situation de handicap par société (en %)

Tableau récapitulatif des risques RSE - Enjeux - KPI

Item	Risques	Description du risque	Opportunités	Hierarchisation du risque : occurrence/ importance	Thématique visée	Axes associés à la politique RSE	KPI
Orientation 3 : Accompagner le développement et la transformation des territoires et des clients en agissant avec éthique					ODD 2 : Éradication de la pauvreté - ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 9 : Industrie, innovation et Infrastructure - ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		
8	Désengagement dans la vie des territoires (en tant qu'employeur, acheteur et partenaire/mécène)	Désengagement de la société dans le soutien qu'elle peut apporter en tant qu'entreprise active sur son territoire (en tant qu'employeur de premier plan, acheteur et mécène/ sponsor dans la vie sociale, culturelle et sportive de son territoire)	Équilibre des relations économiques et commerciales dans le respect des parties prenantes, nouer de nouveaux partenariats	Modéré	Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	<p>Axe 17 : Concertation avec les parties intéressées sur les projets d'investissements structurants - ODD 8, ODD 9</p> <p>Axe 18 : Dialogue structuré avec les parties prenantes locales - ODD 5, ODD 6, ODD 12, ODD 13</p> <p>Axe 19 : Contribution au développement et à la compétitivité des territoires - ODD 8, ODD 12, ODD 15</p> <p>Axe 20 : Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de nos clients - ODD 2, ODD 6, ODD 9, ODD 14, ODD 15, ODD 16</p> <p>Axe 21 : Solidarité pour le développement culturel des territoires - ODD 5, ODD 8, ODD 13</p> <p>Axe 22 : Équilibre dans la relation d'achats responsables avec les autres acteurs économiques - ODD 12</p>	KPI 11 : Taux de réalisation du budget de mécénat (en %)
9	Violation des systèmes d'information et non-protection des données personnelles (actionnaires, client(e)s et salarié(e)s)	Extinction/inaccessibilité des outils informatiques, intrusion dans les systèmes informatiques et cybercriminalité, collecte et exploitation des données personnelles des client(e)s/ salarié(e)s sans leur consentement	Systèmes d'information sûrs, performants et efficaces	Fort	Engagements sociétaux en faveur du développement durable Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	Axe 23 : Performance des systèmes d'information : protection des données personnelles et politique de sécurité des systèmes d'information - ODD 9	KPI 12 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la cybersécurité
10	Absence de politique et de prévention de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, le favoritisme et les conflits d'intérêts	Risque de corruption et de mauvaises pratiques concurrentielles selon l'implantation géographique et les parties prenantes (utilisateurs, clients amont, partenaires, fournisseurs)	Éthique des relations d'affaires	Fort	Lutte contre la corruption	Axe 24 : Politique d'intégrité - ODD 16	<p>KPI 13.1 : Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International au cours de l'année N</p> <p>KPI 13.2 : Nombre de marchés avec déclarations de conformité signées par les partenaires rapporté au nombre de marchés signés au cours de l'année N à l'International comprenant des partenaires co-traitants et pour lesquels BRLI est mandataire</p>
Orientation 4 : Pérenniser l'activité pendant une crise sociale, sanitaire ou environnementale					ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 12 : Consommation et production durables		
11	Crise impactant significativement les activités dans et en dehors de l'entreprise ainsi que ses modes de fonctionnement habituels Risque à suivre seulement en cas de crise	Impacts significatifs sur la performance de l'entreprise, en matière de disponibilité des collaborateurs, d'approvisionnement, de production, de livraison ou de réalisation de projets pouvant aller jusqu'à l'arrêt des activités : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'absentéisme des collaborateurs • Perturbation des modes d'organisation des activités des sociétés du Groupe • Arrêt partiel ou total des activités • Interruption des livraisons de fournitures • Baisse ou arrêt de la productivité • Retard ou interruption des plannings de réalisation de travaux/projets/études 	Résilience de l'entreprise Évolution des modalités d'organisation interne Évolution des modes d'échanges et de partenariats	Majeur	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que sur les conditions de travail des salarié(e)s	Axe 25 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint - ODD 8, ODD 9, ODD 12	<p>KPI 14.1 : Taux de recours à l'activité partielle (en %)</p> <p>KPI 14.2 : Taux d'avis favorables sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe concernant les mesures d'adaptation à la crise liée à la cyberattaque (en %)</p>

LIMITER L'IMPACT DE NOS ACTIVITÉS SUR L'ENVIRONNEMENT ET CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



Notre contribution aux objectifs de développement durable

Le Groupe BRL a poursuivi la prise en compte, dans ses activités, d'engagements en matière de développement durable et d'environnement, couvrant tou(te)s les collaborateur(trice)s et l'ensemble des sociétés, tous sites confondus. Ils sont impulsés au plus haut niveau par la Direction générale du Groupe, soutenus par l'ensemble du management et partagés régulièrement avec les représentant(e)s du personnel et les salarié(e)s.

3.1 L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les engagements du Groupe BRL en matière de **préservation de l'environnement et de maîtrise des risques liés au changement climatique** sont déclinés par l'intermédiaire d'une approche systémique et structurée autour d'un système de management, par la R&D et l'innovation des méthodes.

À ce titre, BRL Exploitation et BRL Espaces Naturels (secteur de la Grande-Motte) renouvellent régulièrement la certification ISO 14001, relative à la mise en place de leur Système de Management de l'Environnement (SME). Ces derniers permettent de réduire et de maîtriser les consommations d'énergie et les rejets vers le milieu naturel, de limiter la production de déchets et d'améliorer leur valorisation, de favoriser l'achat de produits et services économes en énergie, démontrant ainsi la prise en compte et l'intégration des considérations environnementales dans leurs projets et activités.

Depuis 2021, BRL Espaces Naturels est certifié ISO 14001 sur le secteur de La Grande-Motte. Forte de ce succès, la Direction de BRLLEN a décidé d'étendre à moyen terme cette démarche à l'ensemble du périmètre de la société.

Les pépinières BRL ont également obtenu le niveau 2 du label Plante Bleue depuis 2021. Cette reconnaissance atteste des bonnes pratiques en matière d'irrigation, de fertilisation, de protection des cultures, de gestion de l'énergie et des déchets, de respect de l'environnement, et d'un point de vue social et sociétal. Les démarches ont été réalisées en vue de l'obtention du niveau 3 Haute Valeur Environnementale (HVE) au cours de l'année 2025.

MAINTENANCE ET MODERNISATION DU PATRIMOINE

Afin de limiter les impacts sur l'environnement et les tiers, le Groupe BRL déploie **une stratégie de maintenance et de modernisation du patrimoine**, avec la programmation de travaux de renouvellement et de maintenance des équipements, de remise en état des ouvrages de la concession régionale et de modernisation des infrastructures. Ces travaux sont menés dans l'objectif d'améliorer le service de l'eau, tout en respectant l'évolution de la réglementation, en fonction des possibilités techniques offertes par les nouveaux équipements industriels et les nouvelles technologies (notamment plus économes en énergie). Cette démarche, engagée depuis plusieurs années, se poursuit pour faire évoluer l'ensemble des stations et ouvrages stratégiques de la concession régionale.

Le volet « maintenance » regroupe les programmes « classiques » de renouvellement ou de remise en état des ouvrages et des équipements de la concession régionale, dans les domaines électriques, électromécaniques, génie civil, mécaniques, réseaux, ainsi que des opérations de maintenance « exceptionnelles », complétées enfin par des interventions urgentes ou stratégiques, dites de « maintenance programmée ».

Le volet « modernisation » porte, quant à lui, principalement sur les opérations concernant des stations de pompage, des stations de production d'eau potable, des ouvrages connexes et des équipements :

- › mise en conformité réglementaire et préservation de l'environnement ;
- › modernisation des systèmes d'automatisme ;
- › amélioration des systèmes de protection et de sécurité du personnel et de manutention ;
- › installation de groupes de pompage intermédiaires pour mieux répondre aux demandes plus soutenues en demi-saison et de secours sur certaines installations ;
- › mise en place de systèmes de télégestion des ouvrages permettant de réduire les temps de coupure d'eau et d'améliorer les interventions du personnel d'entretien ;
- › amélioration des protections des ouvrages et réseaux ;
- › installation d'équipements de métrologie et d'instrumentation sur les ouvrages ;
- › augmentation de la capacité de pompage de stations saturées ;
- › renforcement et sécurisation d'usines de production d'eau potable.

Les décisions concernant les budgets de maintenance et de modernisation du Réseau Hydraulique Régional (RHR) de la concession sont prises en début d'année, en fonction des besoins identifiés conjointement par BRL Exploitation, délégataire de service public des ouvrages, et par BRL, maître d'ouvrage (exigences liées aux évolutions réglementaires, mises en conformité et modernisation des ouvrages).

En 2024, le budget global de modernisation et de maintenance du RHR s'élevait à 7,5 M€, dont :

- › 2,221 M€ pour les travaux de modernisation, intégrant le budget récurrent et la poursuite de plusieurs opérations spécifiques de modernisation des ouvrages ;
- › 5,289 M€ pour la maintenance patrimoniale, comprenant le budget récurrent (conforme au plan à cinq ans), complété par un budget spécifique pour certaines infrastructures (pont-bâche de Saint-Gilles, siphons, barrages et canaux).

Les prévisions d'activité du chiffre d'affaires de la concession régionale permettent de définir une tendance, qui s'affine au fur et à mesure de l'avancement de la saison d'irrigation, en raison notamment de la forte influence de la météorologie sur les consommations (année sèche ou année humide). Celle-ci peut, en effet, modifier le résultat de l'activité d'exploitation, et ce jusqu'aux derniers mois de l'année (connaissance exhaustive du produit de la vente d'eau après la relève des compteurs en novembre-décembre de chaque exercice). En 2024, la vente d'eau était à un niveau modéré, inférieur de 7 % à la moyenne des 5 années précédentes, en raison du retour à une météorologie plus normale, faisant suite à un enchaînement d'années exceptionnellement sèches (2019, 2022 et 2023).

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2024
KPI 3 : Suivi de la modernisation du RHR Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale	16 %	18,8 %	16,3 %	Entre 12 et 18 % du chiffre d'affaires de la concession régionale

Cet indicateur permet de mesurer les investissements effectués sur l'année N dans le cadre de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de l'année N de la concession régionale. Le ratio est calculé par la somme des montants consacrés aux maintenances « classiques » et « exceptionnelles » et à la modernisation, divisée par le chiffre d'affaires de la concession régionale.

Ajusté en 2021, l'objectif correspond à une fourchette (entre 12 et 18 %), alors qu'il s'établissait à une valeur de 15 % les années précédentes. Cette décision a été prise en raison du décalage entre les choix d'investissement, faits en début d'exercice, et le chiffre d'affaires connu en fin d'exercice, après relève des compteurs de vente d'eau, situation qui ne permet pas le niveau de précision requis.

L'engagement du Groupe BRL d'assurer la continuité du Service public régional de l'eau du RHR se traduit par un service 24 h/24 et 365 jours par an pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages. À cet effet, **BRLE a mis en place Concert'Eau : cellule d'ordonnement pendant les heures ouvrables en semaine et un système de télésurveillance et des personnels d'astreinte durant la nuit, les jours fériés et les week-ends**. Cette organisation garantit aux différents sites des prestations d'appuis opérationnels homogènes : élaboration et mise en œuvre des programmes de maintenance, de gros entretiens et de modernisation, gestion du système de télésurveillance des équipements et de télérelève des consommations, coordination de la sécurité et apport d'expertises techniques.

Pour les opérations complexes ou en cas de difficultés, les équipes terrain, réparties sur différents secteurs géographiques, reçoivent également l'appui des moyens transversaux disponibles pour l'ensemble des secteurs de BRLE (gestion technique et ingénierie pour des appuis en hydraulique, génie civil, électromécanique, automatisation, qualité eau-environnement, sécurité, etc.).

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectifs 2024
KPI 2 : Performance des réseaux				
KPI 2.1 : Taux de rendement des réseaux (hors Lauragais) (Taux de rendement des réseaux hors Lauragais prenant en considération les volumes de service des usines d'eau potable)	72 % (72,6 %)	73 % (73,4 %)	78,5 % (79 %)	Au moins 74 %
KPI 2.2 : Indice de perte linéaire (hors Lauragais) (Indice de perte linéaire hors Lauragais prenant en considération les volumes de service des usines d'eau potable)	Indice annuel : 26,8 m ³ /j/km (26,3 m ³ /j/km)	Indice annuel : 27,9 m ³ /j/km (27,4 m ³ /j/km)	Indice annuel : 18 m³/j/km (17,6 m³/j/km)	Année N < 22 m ³ /j/km
Moyenne sur 3 ans :	24,5 m ³ /j/km	26,5 m ³ /j/km	24,2 m³/j/km	Moyenne des indices sur 3 ans de l'année N < moyenne sur 3 ans de l'année N-1

Le taux de rendement est le rapport entre le volume d'eau pompé en amont des réseaux et le volume effectivement distribué. Plus le rendement est élevé, moins les pertes d'eau (fuites, utilisation pour des besoins d'incendie, purges et nettoyage des ouvrages, vols d'eau, sous-comptages, etc.) sont importantes.

La valeur de ce taux et son évolution au fil des années sont des indicateurs de la politique de lutte engagée par l'entreprise contre les pertes d'eau du réseau. Sur le plan environnemental, cela permet de cibler les interventions pour améliorer les performances des installations en vue de limiter les prélèvements sur la ressource en eau et réduire les consommations énergétiques.

L'indice de perte linéaire mesure le volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par la différence entre le volume d'eau distribué et le volume d'eau effectivement facturé.

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau visant à lutter contre les pertes d'eau et des actions menées pour lutter contre les volumes détournés.

Le **taux de rendement des réseaux**, ainsi que l'**indice de perte linéaire** de 2024 dépassent les valeurs des objectifs ciblés, affichant une nette amélioration par rapport aux années précédentes.

Une partie de cette amélioration s'explique par un décalage dans la prise en compte des consommations, lié aux relèves des compteurs agricoles effectués habituellement en septembre de chaque année. La sécheresse exceptionnelle de 2023 a entraîné des besoins en irrigation en septembre et octobre. Ce volume a ainsi été comptabilisé sur l'année 2024. Il est important de souligner que la consommation agricole représente entre 60 et 70 % des volumes totaux consommés sur le RHR, ce qui amplifie l'impact de ce décalage sur les indicateurs annuels.

Par ailleurs, les efforts significatifs réalisés en matière de maintenance et de renouvellement des infrastructures ont contribué à limiter les pertes en eau. La réduction des délais de réparation des fuites, ainsi que le programme de remplacement des conduites dans le cadre du renouvellement du patrimoine du RHR, ont permis d'améliorer la performance du réseau. En 2024, les interventions ont été ciblées sur des secteurs particulièrement vulnérables aux fuites, notamment en zone marécageuse. Ces actions structurantes jouent un rôle clé dans l'optimisation de l'efficacité hydraulique et la préservation de la ressource en eau.

Le bilan annuel des fuites, qui intègre les réparations effectuées sur les canalisations et les ouvrages associés, révèle une stabilisation en 2024 par rapport à la campagne précédente.

Limiter les volumes perdus et mieux appréhender les volumes non comptabilisés restent des enjeux majeurs pour les équipes d'exploitation. Afin de poursuivre l'amélioration de la connaissance des réseaux et d'atteindre, voire dépasser les objectifs fixés, plusieurs actions et pistes de travail ont été identifiées :

- Fiabilisation des mesures et comptages : un inventaire et une validation de la fiabilité des appareils de mesure seront réalisés, accompagnés du développement d'outils de récupération et d'analyse des données. La remise en service de comptages directs sur les stations de pompage sera également poursuivie, à l'image de l'expérience menée avec succès à la station de pompage de Pichegu ;
- Renouvellement des compteurs consommateurs : une politique de remplacement des compteurs basée sur plusieurs critères (âge, usage, modèle, débit souscrit, etc.) est en cours d'étude et sera progressivement mise en place ;
- Amélioration de la sectorisation : un plan pluriannuel prévoit la pose de débitmètres sur la zone Est considérée prioritaire par rapport à l'Ouest, déjà équipée d'un suivi avancé via le système Orb ;
- Optimisation des réseaux en tension :
 - Mise en place de secteurs pilotes (Gardonnenque en 2023, Jouarres en 2024) avec déploiement de compteurs télérelevés sur 100 % du secteur ;
 - Suivi précis des consommations par rapport aux quotas et aux volumes autorisés ;
 - Mise en place de seuils d'alarme et suivi en temps réel des rendements des réseaux.
- Innovations en matière de réparation des fuites : la recherche de nouvelles techniques de réhabilitation ciblée est en cours, notamment sur les joints de canalisation, afin de limiter les coûts par rapport aux renouvellements complets. Les premiers essais sont encourageants et pourraient être déployés à plus grande échelle, sous réserve d'une gestion optimisée des boues présentes dans les conduites ;
- Veille technologique et recherche de nouvelles méthodes de détection des fuites : les réseaux du RHR ne se prêtant pas aux méthodes acoustiques conventionnelles, des essais et études sont continuellement menés pour identifier des alternatives adaptées.

L'ensemble de ces actions vise à renforcer l'efficacité du réseau, réduire les pertes en eau et améliorer la gestion des ressources à long terme. En développant des outils de suivi performants et en adoptant des stratégies innovantes, nous pourrions garantir une irrigation plus efficiente et durable, en adéquation avec les défis climatiques et économiques actuels.

PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION

Dans le cadre de son engagement pour la **prévention des risques de pollution** et grâce à la dynamique de son système de management environnemental, BRLE s'attache à réduire les risques de pollution lors de ses interventions et de l'exploitation de la ressource en eau.

Elle veille notamment à maîtriser et à gérer les pollutions liées à d'éventuels déversements accidentels d'hydrocarbures, à l'utilisation de réactifs des stations de traitement, à la production de déchets, et s'interdit le recours au désherbage chimique. À cette fin et pour garantir une gestion efficace de son action, BRLE a développé une approche globale d'analyse environnementale, l'obligeant à dresser annuellement un état des lieux et à se fixer des objectifs environnementaux.

L'attention est donc portée sur l'identification des aspects environnementaux et leurs impacts, la gradation de leur importance, la priorisation du traitement des répercussions les plus significatives et la mise en œuvre des actions de maîtrise pour supprimer ou diminuer l'impact.

Parallèlement, l'analyse environnementale menée lors de situations accidentelles permet de prendre des mesures rapides pour minimiser et maîtriser les impacts. Les situations d'urgence (pollution, incendie, fuite de gaz, etc.) sont définies dans l'analyse environnementale réalisée dans le cadre de la certification ISO 14001. Des fiches ont été établies afin de déterminer les actions à mener lors de situations d'urgence et des simulations sont régulièrement réalisées par les secteurs d'exploitation.

PROMOTION ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Groupe BRL considère que la **gestion des déchets** est au cœur du défi de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets.

Les déchets informatiques (PC, écrans, câbles réseau, etc.) sont collectés, traités et valorisés par un organisme spécialisé dans la gestion des déchets, dont les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). En ce qui concerne les téléphones professionnels leur réparation est privilégiée dans la mesure du possible, plutôt que leur remplacement systématique. Les téléphones qui ne sont pas réparables sont remis à une société nimoise qui les reconditionne grâce aux pièces détachées. Ceux-ci sont remis à une association de réinsertion professionnelle. Au siège de BRL, les cartouches d'encre sont collectées pour être recyclées, puis remises sur le marché de l'occasion.

Il s'agit également d'un enjeu important pour BRLE, qui cherche constamment à réduire ses déchets par la mise en place de filières de tri ou de recyclage sur les secteurs d'exploitation. Les principaux déchets générés par ses activités sont les boues de traitement, la ferraille, les déchets industriels banals (DIB), les déchets verts, ainsi que le coton et le papier. En 2024, 237 tonnes de déchets (incluant 54 tonnes de boues d'épuration) ont ainsi été collectées. La forte baisse des quantités de boues (352 tonnes en 2023) est liée à la fin des contrats d'assainissement de Mende et à la forte diminution des quantités de DIB. Le taux de déchets valorisés (79 %) est stable par rapport à 2023 (78 %).

Dans le cadre de son activité « vente de matériel d'irrigation », BRL Exploitation a adhéré au programme de collecte des déchets de l'ADIVALOR (Agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles). Il permet aux irrigants qui achètent à BRLE des gaines souples d'irrigation à usage unique, essentiellement utilisées en cultures maraîchères, de bénéficier de la collecte et du traitement des déchets organisés par la filière : 10,2 tonnes de déchets ont ainsi pu être collectées pour être recyclées en 2024.

BRL Espaces Naturels porte aussi une attention particulière au traitement et recyclage des déchets polluants et aux déchets dits « verts », et n'utilise que des traitements phytosanitaires biologiques.

En 2024, le Groupe BRL a reconduit l'opération « Recyclerie de BRL » à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD). Dans un esprit **solidaire et de soutien à l'économie circulaire**, l'objectif de la « Recyclerie de BRL » est de donner une seconde vie à des biens, en permettant aux salarié(e)s de les échanger plutôt que de les jeter. Cette action a permis de limiter le gaspillage, en particulier dans la période d'ultra-consommation qu'est le Black Friday, de sensibiliser les collaborateur(trice)s à l'impact négatif de l'achat du « neuf » et à l'impact positif du réemploi. Les 350 salarié(e)s présent(e)s au siège se sont mobilisé(e)s et 25 cartons de biens n'ayant pas trouvé preneur au sein de la Recyclerie ont été donnés aux associations du territoire : Le Tremplin, Réa-Nîmes et Les P'tits Trésors.

Début 2024, des bacs de tri et de valorisation des déchets ont été mis à disposition des utilisateurs du restaurant d'entreprise. Cette initiative vise à réduire l'impact environnemental de la restauration d'entreprise par la collecte et la valorisation des biodéchets (déchets alimentaires, restes de repas, huiles usagées, etc.) et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

À l'occasion du « *Digital Cleanup Day* », les collaborateur(trice)s du Groupe ont été invité(e)s à participer à une opération de collecte de téléphones et chargeurs personnels, fonctionnels ou non, via la GSM Box d'Ecologic, dans le but de leur donner une seconde vie.

UTILISATION RAISONNÉE DES RESSOURCES : INNOVATION ET SENSIBILISATION

Afin de contribuer à l'**utilisation raisonnée des ressources**, BRLE développe plusieurs programmes fondés sur le conseil et la recherche de références.

Pilotage des irrigations agricoles :

› **L'avertissement hebdomadaire** pour les irrigants : il s'agit d'un bulletin hebdomadaire, diffusé entre avril et septembre, décliné sur l'ensemble du RHR pour les principales cultures. Ces avertissements font le point dans chaque grande région agricole sur les pluies et les évapotranspirations potentielles mesurées, et sur cette base, les doses d'irrigation à appliquer chaque semaine à chaque culture. Les prévisions de Météo-France permettent de donner une indication sur une éventuelle modification à la hausse ou à la baisse des apports d'irrigation, pour les jours qui suivent la publication des avertissements.

Ces bulletins sont couramment utilisés par les irrigants, en particulier pour les cultures à fort besoin en eau, le maraîchage et l'arboriculture.

Depuis 2022, ces avertissements ont été complétés par des cartes de cumul de pluies hebdomadaires permettant d'illustrer l'hétérogénéité de leur répartition géographique.

Un format propre à la culture de l'olivier est disponible depuis 2021. Rédigé deux fois par mois, il est complété par des bulletins vidéo permettant d'illustrer et d'approfondir certains messages techniques.

En 2024, un bulletin irrigation a été créé spécifiquement pour le secteur de Joux, permettant aux viticulteurs de faire des économies d'eau dans le cadre d'un usage contraint.

› Résultat d'un travail partenarial piloté par les agronomes du Groupe BRL avec une large contribution de la Chambre régionale d'agriculture, des Chambres départementales d'agriculture du Gard, de l'Aude et de l'Hérault, des instituts techniques et des stations régionales d'expérimentation, le **Mémento Irrigation Agricole** est disponible sur le site internet du Groupe. C'est un guide pratique et concret à destination des agriculteurs permettant de situer les besoins en eau des principales cultures régionales, en fonction de la saisonnalité.

› Déployé depuis 2020, l'**outil d'aide à la décision Eau'Capi**, destiné à l'irrigation de la vigne est proposé gratuitement en ligne à tous les abonnés du RHR. Il consiste, à partir d'un modèle de bilan hydrique (consommation d'eau du sol) élaboré par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), à prévoir le démarrage des irrigations après épuisement du stock d'eau du sol. Il est alimenté quotidiennement par des données météorologiques spatialisées au kilomètre carré. Les préconisations sont déclinées selon le type de vin produit, la précocité de la parcelle et la capacité de stockage du sol.

Eau'Capi est utilisé de manière individuelle. Depuis 2021, une convention de partenariat est également signée avec la coopérative viticole Héraclès de Vergèze pour améliorer la pratique d'irrigation chez ses adhérents.

› BRLE participe à l'**acquisition de références sur les besoins en eau en arboriculture fruitière** en partenariat avec la station d'expérimentation SUDEXPE. Les thématiques étudiées concernent notamment la tolérance au stress hydrique de différents porte-greffes du pêcher et le pilotage des irrigations en fonction de mesures de volume d'arbres, sur pêchers et pommiers.

› Le même type de partenariat avec l'IFV est en place pour la viticulture. En 2024, le projet NIL a été mis en place, avec deux nouveaux partenaires : le Syndicat des Costières de Nîmes et Vegetal Signals. Ce projet, financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), poursuit plusieurs objectifs :

- l'évaluation de la pertinence d'un nouveau capteur, Hydroscore, mis au point par Vegetal Signals, permettant de caractériser le niveau de confort hydrique de la plante ;
- l'utilisation éventuelle de ce capteur afin de piloter l'irrigation en fonction de la destination choisie de la production (rendement et qualité recherchée) ;
- le suivi des pratiques d'irrigation des viticulteurs et le lien de ces pratiques avec la qualité de vin souhaitée ;
- la mise au point avec le groupe de viticulteurs d'un outil de conseil à l'irrigation qui répondrait à leurs besoins.

› Depuis 2023, le Groupe BRL est partenaire de la **Chambre d'agriculture du Gard**. Cette convention vise à favoriser une irrigation écoresponsable face au dérèglement climatique et à participer activement à l'adaptation des pratiques agricoles face aux conséquences du changement climatique.

Pilotage des irrigations des espaces verts et des stades :

- › Sur le même modèle que celui des cultures agricoles, BRLE met également en ligne dès le 1^{er} avril de chaque année un **avertissement hebdomadaire** qui permet de faciliter le calcul des apports en eau nécessaires pour les espaces verts publics et privés.
- › BRLE édite aussi un **Mémento technique Irrigation des espaces verts** disponible sur le site internet du Groupe. Il fournit des préconisations et des bonnes pratiques pour accompagner les collectivités de la Région dans leur démarche d'optimisation d'arrosage des parcs et jardins, permettant de concilier ainsi préservation de l'environnement et verdissement des espaces publics.
- › À l'occasion de l'édition 2024 de la Journée mondiale de l'eau, BRL a publié le guide pratique d'arrosage « Comment arroser son jardin peu et bien ? », qui s'adresse notamment aux 7 000 clients particuliers de BRL desservis en eau brute. Il apporte des conseils pratiques pour économiser l'eau, favoriser la biodiversité dans les jardins et promouvoir des pratiques d'arrosage écoresponsables. Cet outil complète la gamme des conseils à l'usage écoresponsable de l'eau.

L'ensemble de ces démarches d'accompagnement du Groupe BRL pour un bon usage de l'eau par les irrigants permet d'être plus économe.

Programmes innovants :

- › BRLE est porteur depuis 2017 d'un projet pilote de **réutilisation des eaux usées** sur la commune de Roquefort-des-Corbières, conduit en partenariat avec la cave coopérative viticole Cap Leucate, les viticulteurs de Roquefort-des-Corbières (ASL du Rieu), avec l'appui de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne et de l'IFV. Ce projet, qui a obtenu une autorisation préfectorale fin 2018, répond à un triple objectif :

- offrir une nouvelle ressource renouvelable, pour favoriser la résilience des productions agricoles au changement climatique, en compensant les augmentations d'évaporation des cultures et en limitant la sollicitation d'eau souterraine ;
- proposer un modèle simple, qualitatif et adapté aux impératifs financiers des agriculteurs, reproductible sur d'autres territoires ;
- contribuer à la préservation de la lagune de Bages en limitant le transfert d'eau encore riche en éléments polluants pour les milieux naturels, malgré le traitement d'épuration.

Pour la cinquième année, en 2024, quinze hectares de vignes ont à nouveau été irrigués avec les eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Roquefort-des-Corbières complétées par un traitement de filtration et de désinfection, installé depuis 2020. Pour valider cette pratique, les eaux destinées à l'irrigation sont analysées dans le cadre réglementaire. Les résultats sont conformes aux engagements de l'arrêté préfectoral. Au regard des faibles doses d'eau apportées, les effets sont positifs pour la pérennité des cultures, les rendements et l'environnement.

- › Les projets d'extension du périmètre de Roquefort-des-Corbières et l'étude concernant la création de stockages pour l'irrigation (SESQIA), alimentés par des ressources mixtes (REUT et eau brute du RHR) initiés en 2023 ont été poursuivis en 2024. Ils ont été retenus dans le **cadre de l'appel à projets sur la thématique Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) lancé par la région Occitanie et l'Agence de l'eau**.

Dans le cadre de l'étude de création de stockage dans le département de l'Hérault, BRLE a constitué une équipe projet en partenariat avec l'INRAE afin de mener une étude sur trois ans. Le projet consiste à étudier l'évolution de la qualité des eaux au sein des stockages alimentés par des ressources de qualité différente (REUT et eau origine Rhône), à partir de mesures in situ et de modélisations, afin de garantir une qualité d'eau compatible avec l'usage d'irrigation des cultures. L'objectif est de valider la faisabilité de ce type d'ouvrages, non testés en France à ce jour, et de définir les principes pour optimiser leur dimensionnement et leur gestion. Ce projet fait l'objet de financements publics de la part de la région Occitanie et du département de l'Hérault.

- › Initiée en 2024 à la demande de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, et avec l'appui de BRL, BRL Exploitation a engagé une **étude de faisabilité pour l'utilisation d'une partie des réseaux du RHR autour de la station d'épuration de MAERA, afin d'alimenter des usagers BRL en eau issue de la REUT** (en substitution de l'eau du Rhône). L'étude a pour objectif de réaliser un diagnostic et un état des lieux des usages actuels, d'évaluer le potentiel de REUT auprès des usagers ainsi que le degré d'acceptation sociale et la capacité à payer, afin de proposer différents scénarios d'aménagements chiffrés.
- › BRL est partenaire et membre fondateur de la **chaire industrielle « Eau, Agriculture et Changement climatique » (EACC)**, lancée en 2021 avec l'Institut Agro, l'INRAE et Montpellier Sup-Agro-Fondation, dont l'ambition est d'objectiver et d'organiser le débat sur l'avenir de la gestion de l'eau pour l'agriculture méditerranéenne, particulièrement touchée par les effets du dérèglement climatique. En 2024, BRL a contribué à l'ensemble des travaux de la chaire, avec plusieurs webinaires et journées de travail partenarial.

3.2 EXPOSITION AUX RISQUES PHYSIQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS

CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le défi du changement climatique est une préoccupation au cœur des métiers du Groupe BRL. Au regard de l'impact de ses activités sur l'environnement, et conscient de l'enjeu que représentent les émissions de gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique, le Groupe s'est fixé un objectif de réduction ambitieux dans le cadre de son nouveau plan stratégique BRL CAP 2025 :

Contribuer à la NEUTRALITÉ CARBONE à horizon 2030, en réduisant et compensant les émissions du Groupe

Aucune des sociétés du Groupe BRL n'est soumise à l'obligation d'établir un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), en application de l'article L229-25 du Code de l'environnement.

Cependant, les sociétés du Groupe BRL, employant toutes plus de 50 salarié(e)s et **ayant bénéficié des aides ouvertes par la Loi de finances 2021** au titre de la mission « Plan de relance », **sont soumises à l'obligation d'établir des BEGES simplifiés tous les trois ans**.

Toutefois, en ligne avec sa politique de responsabilité sociétale, le Groupe BRL réalise depuis 2009 et tous les quatre ans, **de manière volontaire, un BEGES complet**, sur l'ensemble de ses activités afin d'évaluer les émissions générées, et un **BEGES simplifié** tous les ans depuis 2023.

La dernière évaluation a été réalisée en 2024 (pour l'exercice 2023) sur les catégories 1 et 2 ainsi que sur les postes 3.1 et 3.2, en réponse à l'obligation de publier les émissions directes et indirectes de GES liées aux activités de transport amont et aval de l'activité (Loi no 2021-1104 du 22 août 2021 relative à la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets). Le poste 4.1 (achats de biens) a été intégré au bilan, bien qu'il ne fasse pas partie du périmètre d'un BEGES simplifié, car il intègre les émissions de GES générées par la production et le transport d'énergies fossiles et d'électricité, contrairement aux postes de la catégorie 1 qui n'intègrent que celles liées à la combustion.

Le résultat du BEGES simplifié 2024 (données de l'exercice 2023) est de **8 066 tCO₂e**, soit une augmentation de 19,23 % par rapport au résultat du BEGES 2023 (données de l'exercice 2022) (6 765 tCO₂e, sur la base des postes du BEGES simplifié).

À périmètre égal, on observe une augmentation des émissions et plus particulièrement celles associées à la consommation d'électricité.

Les émissions de la catégorie 1 (émissions directes de GES) sont de **1 670 tCO₂e** sur l'exercice 2023. Elles représentent une augmentation de 13,76 % par rapport à l'exercice 2022 (1 468 tCO₂e) et de 58,59 % par rapport à l'année de référence 2017 (1 053 tCO₂e). Cette hausse provient de la prise en compte des consommations de fioul des groupes électrogènes des stations pompage, donnée qui n'était pas disponible lors des derniers bilans.

Les émissions de la catégorie 2 (émissions indirectes de GES associées à l'énergie) sont de **4 065 tCO₂e** sur l'exercice 2023, soit une augmentation de 27,79 % par rapport à l'exercice 2022 (3 181 tCO₂e) et une augmentation de 1,27 % par rapport à l'année de référence 2017 (4 014 tCO₂e), année climatique normale à humide.

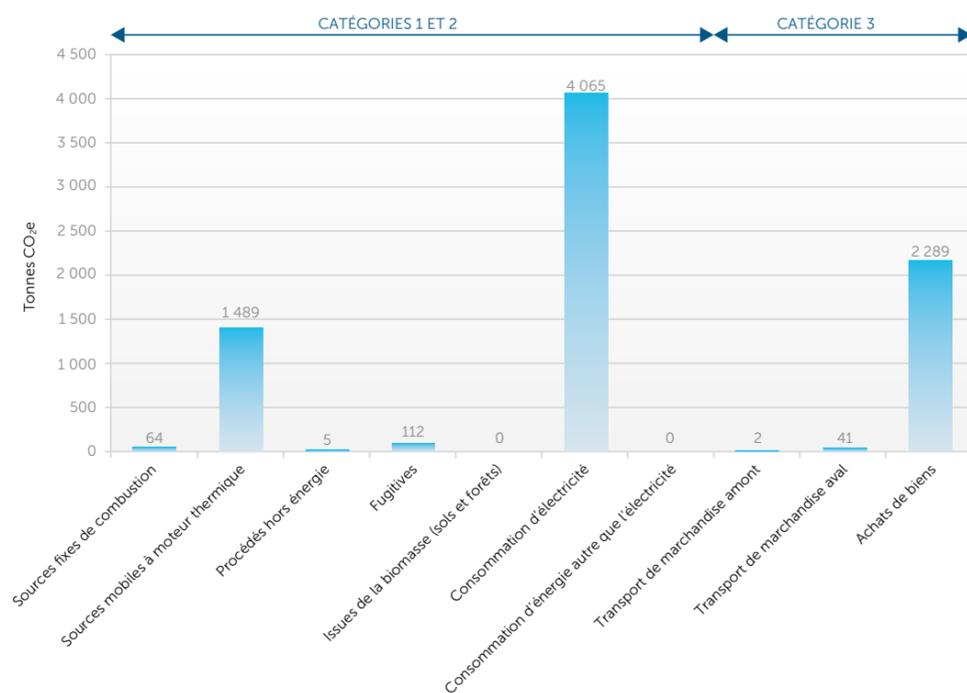
Cette augmentation prend deux formes :

- › Pour BRL, BRLI et BRLEN, la consommation d'électricité en kWh est globalement en baisse par rapport à 2022 mais une augmentation du facteur d'émission du mix énergétique entre 2022 et 2023, implique une légère augmentation des émissions ;
- › Pour BRLE, la consommation d'électricité est en baisse au niveau du siège. En revanche, on constate une augmentation significative des consommations d'électricité des ouvrages hydrauliques. Cette hausse s'explique par une année 2023 de sécheresse de forte intensité et des réserves en eau insuffisamment rechargées avant la période d'irrigation. Ces phénomènes ont conduit à un fonctionnement des stations de pompage très soutenu pour transférer l'eau du Rhône vers les territoires en tension. Le pompage qui nécessite une quantité importante d'énergie représente, en 2023, environ 92 % de la consommation d'électricité de BRLE. Cette augmentation importante, couplée à une augmentation du facteur d'émission entre 2022 et 2023 se traduit par une augmentation significative de près de 900 tCO₂e pour ce poste d'émission.

Les émissions de la catégorie 3 (émissions indirectes associées au transport) liées au transport de marchandises amont et aval sont de **43 tCO₂e** sur l'exercice 2023 (38 tCO₂e pour l'exercice 2022 et 26 tCO₂e pour l'année de référence 2017). Pour les trois années, notons que ces émissions sont probablement très sous-évaluées, seules les données facilement accessibles ayant été fournies. Dans l'objectif d'identifier plus précisément la part des émissions de GES liées aux activités de transport amont et aval de marchandises, les dossiers de consultation des entreprises et les nouveaux contrats intégreront dès que possible une clause imposant à chaque fournisseur de produire, au plus tard en fin d'année, une évaluation des émissions de GES générées par les livraisons annuelles. Lorsque les émissions et leur répartition seront évaluées avec plus de précisions, des actions seront proposées pour les réduire. Il est envisagé que 100 % des contrats intègrent cette clause d'ici 2030.

Le principal poste d'émission de GES du Groupe correspond aux consommations d'électricité (50 % des émissions globales sur la base des postes du BEGES simplifié). Ces émissions sont générées en grande partie par BRL Exploitation, notamment du fait de l'exploitation des ouvrages hydrauliques dans un contexte d'exigence climatique de forte amplitude.

Bilan GES : Émissions de GES et incertitudes par poste réglementaire, en tCO₂e



Un plan de transition, mis à jour annuellement, est élaboré pour synthétiser l'ensemble des actions mises en place par le Groupe BRL dans le but de réduire ses émissions de GES. Il comporte les actions engagées spontanément par le Groupe, dans le cadre de sa politique environnementale et d'atténuation des effets sur le changement climatique, des audits énergétiques (2015 et 2023) et des Bilans Carbone® (2024 sur les données 2023, 2023 sur les données 2022, 2022 sur les données 2021, 2018 sur les données 2017, 2015 sur les données 2013 et 2009 sur les données 2006) et de l'ACV-O 2021. Il vise également à diminuer la part d'incertitude dans la collecte des données.

Les thématiques et les principales actions sont présentées à la fin du présent document.

Focus sur le Plan de mobilité (PDM) : véritable outil en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'engagement du Groupe pour une mobilité plus douce et responsable est renforcé chaque année. Il dépasse le champ réglementaire.

En effet, BRL a élaboré son PDM (anciennement Plan de déplacement d'entreprise), obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020, de façon volontaire dès 2015. En 2024, le budget du PDM est de 192 083 € (toutes mesures confondues), soit 0,2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les actions suivantes ont été déployées en 2024 :

- › **Sensibiliser en interne** : dans le cadre du Plan de Sobriété énergétique, le Groupe a engagé un programme de sensibilisation à l'écoconduite visant à réduire les consommations de carburant des véhicules. De manière générale, tou(te)s sont invité(e)s à privilégier les transports collectifs et la mobilité douce et à limiter la vitesse sur autoroute à 110 km/h ;
 - › **Favoriser les transports en commun** : la possibilité de bénéficier d'un remboursement à hauteur de 50 % des frais d'abonnement aux transports en commun est régulièrement rappelée aux collaborateur(trice)s. En 2024, 60 salarié(e)s ont bénéficié de ce dispositif ;
 - › **Développer le recours à des véhicules électriques et hybrides** : le Groupe a poursuivi l'acquisition de véhicules à faibles émissions. Fin 2024, la flotte comptabilise 24 véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
 - › **Installation de bornes de recharge électriques** :
 - 8 bornes de recharge avec 16 branchements au siège de BRL, à Nîmes ;
 - 22 bornes sur les sites de BRLE ;
 - 3 bornes sur le site de BRLEN (2 à La Grande-Motte et 1 à Montpellier).
 - › **Véhicules renouvelés en 2023** : sur 68 véhicules légers renouvelés (voitures particulières et camionnettes dont le poids maximal est inférieur ou égal à 3,5 t), 8 sont des véhicules à faibles émissions (inférieures à 50 grammes de CO₂/km), soit un taux de renouvellement de 12 %.
- Conformément, à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), le Groupe BRL est soumis à l'obligation d'intégrer une part de véhicules à faibles émissions (VFE) dans le renouvellement de sa flotte de véhicules. Cependant, à ce jour, ce pourcentage n'est pas encore atteint. Cette situation s'explique en partie par la diversité des activités menées par les différentes filiales du Groupe BRL, qui implique des besoins spécifiques en termes de véhicules. Les activités de maîtrise d'ouvrage de BRL et d'ingénierie de BRLE ne nécessitent pas des besoins spécifiques en termes de véhicules. À l'inverse, les activités d'exploitation de BRLE et celles d'aménagement et d'entretien d'espaces naturels de BRLEN, requièrent des véhicules adaptés aux conditions de terrain particulières, pour lesquels les solutions de mobilité à faibles émissions sont encore limitées.
- › **Promouvoir l'usage du vélo** :
 - Depuis plus de dix ans, l'usage du vélo pour se rendre au travail est encouragé par BRL. Le siège est équipé d'un parking à vélo de 80 places, avec des éclairages, un point d'eau, une caisse à outils et des prises électriques. Il répond ainsi à l'augmentation de l'usage du vélo par les salarié(e)s du siège (environ 70 usagers réguliers, soit près de 20 % des effectifs du siège) ;
 - À l'occasion de « Mai à Vélo », le Groupe BRL a participé au Challenge Vélo National Inter-entreprises. Au total, 7 709 kilomètres ont été cumulés par les collaborateur(trice)s du Groupe, classant BRL 1^{ère} sur 6 entreprises nîmoises participantes et 7^e sur 287 entreprises en Occitanie. Les salarié(e)s ont également fait réviser, entretenir ou réparer leurs vélos par les bénévoles de l'association nîmoise Croco Vélo, présents au siège de BRL sur une journée ;
 - À l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, une conférence sur le thème de la sécurité à vélo, animée par Croco Vélo, a été proposée aux collaborateur(trice)s ;
 - Une flotte de 5 Vélos à Assistance Electrique (VAE) est à la disposition des salarié(e)s pour leurs déplacements professionnels à Nîmes et sa périphérie.
 - › **Inciter au covoiturage** : en 2023, le Groupe BRL a réalisé un état des lieux des besoins individuels et globaux des salarié(e)s du Groupe en matière de covoiturage. 226 collaborateur(trice)s ont répondu au questionnaire qui a révélé que la voiture restait le moyen de transport le plus utilisé (86 % des répondants) et que 156 répondants étaient intéressés par le covoiturage. Depuis octobre 2024 et jusqu'à septembre 2025, le Groupe BRL teste la solution de covoiturage Karos permettant ainsi aux collaborateur(trice)s de partager leurs déplacements tout en réduisant les frais de transport et l'empreinte carbone.

En cohérence avec son PDM et son objectif de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone, la Direction générale a fixé deux **objectifs complémentaires** en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, spécifiques aux **déplacements professionnels*** :

- › réduction de 20 % à l'horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de carburant de la flotte de véhicules de BRLE (année de référence 2018) ;
- › baisse de 10 % à l'horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en avion de BRLI (année de référence 2018).

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectifs 2024
KPI 4 : Émissions de GES				
KPI 4.1 : Émissions GES Déplacements routiers/CA**	15,26 kgCO ₂ e/k€	13,59 kgCO ₂ e/k€	13,09 kgCO₂e/k€	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence, soit 19,03 kgCO ₂ e/k€)
Évolution N/Année 2018	-19,8 %	-28,5 %	-31,2 %	
KPI 4.2 : Émissions GES Déplacements aériens/CA***	35,71 kgCO ₂ e/k€	39,88 kgCO ₂ e/k€	31,54 kgCO₂e/k€	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence, soit 46,1 kgCO ₂ e/k€)
Évolution N/Année 2018	-22,5 %	-13,5 %	- 31,6 %	

*La notion de déplacements professionnels comprend les déplacements de personnes, ainsi que les déplacements réalisés dans le cadre des activités de chantier et des transports de marchandises.

**Périmètre de l'indicateur : BRL Exploitation

***Périmètre de l'indicateur : BRL Ingénierie

Concernant les déplacements routiers de BRLE, le KPI 4.1 est en baisse en 2024 pour la troisième année consécutive, en raison d'une diminution de 4 %, et ce malgré un chiffre d'affaires stable par rapport à 2023. L'objectif de 20 % de réduction en 2030 (par rapport à l'année de base 2018) est donc déjà atteint.

BRLE a identifié plusieurs axes de travail :

- › Elle dispose d'une flotte conforme aux normes antipollution Euro 5 et Euro 6. Tous les nouveaux achats de poids lourds de BRLE prennent en compte cet engagement.
- › Elle fait évoluer son parc automobile qui compte désormais 14 voitures hybrides (+4 en 2024) et maintient 10 voitures électriques sur les 174 véhicules légers.
- › 9 bornes électriques ont été installées en 2024, s'ajoutant aux 13 déjà présentes sur les sites de BRLE, soit 22 au total.
- › Concernant les déplacements des « salarié(e)s de terrain », le recours à l'outil informatique d'ordonnement Concert'Eau permet à BRLE de mieux organiser les interventions et d'optimiser les trajets et les kilomètres parcourus.
- › La généralisation des visioconférences contribue également à limiter les déplacements pour les réunions pouvant être réalisées à distance.

Dans le cadre du volet « voyages » de la **Charte achats et relations responsables** de BRLI, une démarche « Éviter-Réduire » a été initiée. Celle-ci vise à inciter les salarié(e)s à limiter leurs déplacements, en favorisant notamment la visioconférence et en optant pour un mode de transport adapté et des trajets optimisés lorsque le déplacement est nécessaire (privilégier le train pour les déplacements nationaux et les préacheminements, ainsi que les vols les plus directs).

PROMOTION ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES ÉCONOMIES DE RESSOURCES

Économiser les ressources énergétiques est également un levier majeur de la contribution du Groupe BRL à la lutte contre le dérèglement climatique. Le Groupe, dans le cadre de son plan stratégique **BRL CAP 2025**, s'est d'ailleurs fixé l'objectif ambitieux de « **devenir un Groupe à ÉNERGIE POSITIVE en 2030** », en investissant pour produire plus d'énergie renouvelable que les besoins du Groupe. À ce titre, et dans l'optique de valoriser le patrimoine de la concession régionale, un **schéma directeur de valorisation des énergies renouvelables sur le patrimoine de la concession régionale** est engagé depuis 2020. Il permettra de le valoriser et de définir une feuille de route pour 2024 afin d'atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030.

En parallèle, le Groupe participe et accompagne la démarche de la région Occitanie, Région à Énergie POSitive (REPOS 2050), qui vise à couvrir 100 % des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

En conséquence, BRL a engagé trois axes de réflexion pour contribuer à la démarche « REPOS 2050 » :

- › réduire la consommation d'énergie électrique sur le RHR ;
- › produire de l'énergie renouvelable à partir des ouvrages du RHR.

Il est également à noter que **BRLE a obtenu, dès 2015, la certification ISO 50001** sur la totalité du RHR. Cette certification s'étend non seulement à l'efficacité énergétique des stations de pompage, mais aussi à l'efficacité du réseau de distribution (canaux, réseaux). La certification a été renouvelée en 2023.

Ainsi, en lien avec ses engagements, le Groupe BRL a mis en œuvre plusieurs actions concrètes, au cours de l'année 2024, en matière de réduction et d'optimisation de ses consommations d'énergie :

- › **L'expérimentation « ACCIONA » a débuté fin d'année 2024 sur le site de l'Amarine.** ACCIONA est une entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables. L'objectif de la collaboration entre ACCIONA et BRLE est de permettre la flexibilité à la hausse ou à la baisse de la consommation d'énergie sur une station selon les tensions sur le réseau de transport d'électricité. ACCIONA, régule le fonctionnement de la station au regard des variations des prix du marché afin d'obtenir un gain financier. Une phase d'essai est en cours pour valider, en toute sécurité, les conditions techniques et de mise en œuvre. Aucun gain ne pourra être réalisé sur la station de l'Amarine. Une fois la faisabilité démontrée, à moyen terme, il sera envisagé de déployer ce système sur la station de pompage Aristide Dumont, ce qui devrait permettre un gain substantiel.
- › **L'ajustement des puissances souscrites sur les contrats C2 chez notre fournisseur EDF :** une analyse interne a été réalisée secteur par secteur sur chacun de nos sites en contrat C2, afin d'optimiser la consommation d'énergie en effectuant un REX sur les années 2020, 2021, 2022 et 2023. Ces analyses seront réitérées chaque année afin de cibler au mieux nos besoins en énergie sur ces contrats.
- › **Une application a été développée en 2024 via MaestEAU'Inventaire.** Elle permet de saisir le kilométrage de tous les véhicules via l'application, y compris pour les véhicules électriques. Cette application sera déployée courant 2025, afin d'être entièrement fonctionnelle en 2026.

Les actions initiées au cours de ces dernières années se sont également poursuivies :

- › **Détermination du rendement des pompes** par une expertise (puissance, débit, intensité, etc.). Le but est de vérifier leur bon fonctionnement. Une dégradation de ce critère permet d'engager une maintenance (prédictive). L'objectif est d'avoir le parc de pompes le plus efficient possible. Cette étude permet d'évaluer, par les mesures ponctuelles, l'efficacité énergétique de chaque pompe et en particulier celles non équipées de débitmètres. Ces informations permettent de définir un programme de maintenance optimisé.
- › **Ajustement de la pression en sortie des stations de pompage** en fonction des besoins du réseau. Par exemple, sur la station de Mas Soulet, les besoins hors saison d'irrigation étant moins importants, la pression en tête de réseau est alors sensiblement réduite tout comme la hauteur de la colonne de régulation de la variation de vitesse du château d'eau.
- › En hiver, les besoins en eau sont plus faibles et la **réserve utile des biefs des canaux peut être réduite.** Cette réduction permet de limiter les fuites ainsi que la hauteur de pompage en tête. Un projet est à l'étude afin de vérifier l'efficacité énergétique des stations de pompage grâce à cet abaissement des niveaux d'eau (initié en 2023, poursuivi en 2024).
- › **18 variateurs de vitesse** (de 3 à 450 kW de puissance) ont été installés en 2024 sur les surpresseurs des stations du RHR. Au total, 207 variateurs permettent de réduire la consommation d'énergie électrique, tout en préservant les conditions de distribution d'eau.

- › Dans le cadre de la surveillance des équipements auxiliaires des stations principales (5 à 8 % de la consommation du RHR l'hiver), **des analyseurs d'énergie** ont été installés sur ceux de la station de pompage de Pichegu afin de recueillir des informations précises sur l'énergie consommée (intensité, tension, puissance active, réactive, etc.), et ainsi améliorer leur performance énergétique individuelle.
- › **Les groupes de pompage ont fait l'objet de travaux d'amélioration** en matière de mécanique et d'hydraulique : mise en place de résine sur les corps des pompes pour limiter les frottements et améliorer les écoulements, modification des jeux entre les roues de pompe et son corps, amélioration de la mécanique des paliers, des roulements, des coefficients de frottement des bagues, etc.
- › Sur les stations pas encore équipées de variateurs de vitesse, le **contrôle en continu des intensités des moteurs et des débits des pompes** permet d'anticiper les dérives de rendement et d'engager précocement les opérations de maintenance nécessaires. Les capteurs ont été raccordés au système de télégestion, afin de disposer en temps réel des mesures d'intensité de chaque moteur et des débits de sa pompe associée. Le paramétrage d'une alerte en cas d'atteinte d'un seuil élevé du ratio « puissance/débit » permet ainsi d'identifier une consommation anormale. Des investigations et des recherches sont alors engagées pour en connaître la cause : perte de charge singulière (aspiration ou refoulement), défaillance de la pompe, envasement de l'aspiration, vieillissement du groupe de pompage, etc.

Quant à la consommation de ressources liée aux activités du siège social du Groupe, les **actions en faveur de l'économie d'énergie** se sont poursuivies en 2024.

Dans le cadre du déploiement du décret tertiaire visant la réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires (-40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050 par rapport aux consommations de l'année de référence 2011), le **schéma directeur décret tertiaire (SDDT)** a été réalisé sur les bâtiments du siège par le prestataire ACCEO. Il a permis d'identifier les principaux postes de déperdition énergétique des bâtiments et de proposer des travaux pour réduire les consommations du site. Le SDDT a également permis de faire plusieurs propositions d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments du siège social, afin d'atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques, d'améliorer le confort des usagers et de diminuer les charges d'exploitation. En 2024, les panneaux photovoltaïques sur le toit du siège de BRL ont été mis en service. Cette installation a permis d'autoconsommer 116 163 kWh (démarrage fin février 2024), ce qui représente une économie de 69,24 tCO₂e (soit l'équivalent de 6 553 arbres plantés).

Ainsi, au total 730 768 kWh ont été consommés en 2024 (856 705 kWh consommés en 2023, sans autoconsommation photovoltaïque). Ce qui représente une baisse de 15 % par rapport à 2023.

Cela fait suite à une première baisse de consommation de 5 % qui avait été constatée en 2022 (gaz + électricité = 1 028 086 kWh versus 1 081 679 kWh en 2021), et à une seconde de 16,7 % en 2023 (gaz + électricité = 856 705 kWh versus 1 028 086 kWh en 2023). Depuis 2021, ce sont 350 911 kWh qui ont été économisés sur les consommations du siège de BRL, soit une baisse de 32 % (1 081 679 kWh versus 730 768 kWh).

Ce résultat provient des travaux effectués sur le bâtiment, principalement l'installation de luminaires à modules LED, l'arrêt des projecteurs extérieurs la nuit, une gestion optimisée du chauffage et de la climatisation (en 2024, le circuit de chauffage a été désemboué afin d'améliorer ses performances), ainsi que la prise de conscience générale suite aux consignes données aux collaborateurs et aux collaboratrices afin qu'ils poursuivent leurs efforts de réduction dans leur usage de la climatisation (pas de mise en fonctionnement tant que la température n'excède pas 26 °C) et du chauffage (rappel des consignes gouvernementales à 19 °C).

En 2025, la prochaine action significative SDDT du siège sera l'isolation thermique par l'extérieur de la partie du bâtiment du siège datant de 1997. Ce chantier continuera sur 2026.

Afin de poursuivre ses efforts d'économie d'énergie **en optimisant la sollicitation des réseaux électriques** lorsqu'ils sont moins contraints, plusieurs échanges ont été conduits entre le Groupe BRL, EDF, ENEDIS et RTE pour optimiser la souscription des contrats d'énergie.

- › **Le Plan de continuité d'activité énergie (PCAÉ)** : il permet la gestion des coupures d'énergie en fonction des risques identifiés, avec des plans d'action et des moyens adaptés, afin d'optimiser la continuité du service de l'eau en cas de crise. Le PCAÉ a été déployé pour l'hiver 2022/2023, avec notamment des procédures d'échanges d'informations avec ENEDIS, et il est fonctionnel pour l'hiver 2023/2024. Dans ce cadre, BRLE a notamment procédé à l'achat de groupes électrogènes.

- › BRLE a mis en place des indicateurs de performance énergétique (kWh/m³ pompé), avec un historique depuis 2019. Les indicateurs de performance énergétique (kWh/m³ pompé, kWh/m² de bureaux) permettent notamment de quantifier les économies d'énergie à la suite des actions mises en place et qui intégreront le tableau de bord de suivi de 2024. En 2025, le suivi de l'indicateur de performance énergétique kWh/m³ pompé sera affiné et disponible par station.

Dans le but de sensibiliser l'ensemble des collaborateur(trice)s aux enjeux de développement durable, une plaquette « Nos écogestes au bureau » est disponible sur l'Intranet du Groupe et accessible à tous.

En 2024, les salarié(e)s de BRLE ont été sensibilisé(e)s aux écogestes au bureau (débrancher les chargeurs après utilisation, éteindre la lumière et baisser le chauffage en sortant du bureau, etc.).

BRLEN a déployé des actions dans la même logique de réduction de la consommation des ressources avec des investissements dans du matériel récent économe en énergie fossile et même totalement électrique (mini-pelle, véhicules légers, matériel électroportatif), l'optimisation des transports de marchandises ou encore la maintenance régulière des installations. Pour la filiale, l'enjeu de l'économie d'eau est essentiel et de nombreuses initiatives ont été menées dans ce sens : la réduction des fuites pour l'irrigation des espaces verts, la création de réseaux d'aspersion goutte à goutte sur les chantiers et la pépinière de pleine terre, ou encore la mise en place de relevés et l'entretien des compteurs d'eau.

Bien que son activité ne soit pas par nature une grande consommatrice d'énergie électrique, BRLEN a mis en place une politique de réduction de ses consommations avec un suivi. Ceci s'est traduit par une diminution de 5 % de la consommation de ses sites en kWh sur 2024.

BRL Espaces Naturels envisage de développer la production d'énergie photovoltaïque sur la surface non utilisée du site hors-sol des pépinières.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR MÈTRE CUBE DISTRIBUÉ

Bien que les conditions climatiques de 2024 s'apparentent à une année moyennement sèche dans le secteur Ouest, à normalement humide dans le secteur Est du RHR, la performance de l'indicateur de suivi énergétique s'explique par une nette amélioration du taux de rendement des réseaux et de l'indice de perte linéaire.

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2024
KPI 1.1 Suivi énergétique :				
Rapport énergie totale consommée/ Volume total distribué par le RHR	0,68 kWh/m ³	0,71 kWh/m ³	0,66 kWh/m³	RHR hors Lauragais Année humide : 0,74 Année sèche : 0,70

Cet indicateur mesure l'énergie totale consommée pour l'année N par rapport au volume total distribué par le RHR pour l'année N.

Les efforts significatifs réalisés en matière de maintenance et de renouvellement des infrastructures ont contribué à limiter les pertes en eau. La réduction des délais de réparation des fuites, ainsi que le programme de remplacement des conduites dans le cadre du renouvellement du patrimoine du RHR, ont permis d'améliorer la performance du réseau. En 2024, les interventions ont été ciblées sur des secteurs particulièrement vulnérables aux fuites, notamment en zone marécageuse.

Ces actions structurantes jouent un rôle clé dans l'optimisation de l'efficacité hydraulique et la préservation de la ressource en eau. Les actions également engagées pour la réduction et l'optimisation des consommations d'énergie ont également un impact favorable. L'ensemble de ces actions contribuent à une diminution des volumes pompés et donc à une diminution de la consommation d'énergie. Toutefois, la forte amélioration de l'efficacité en 2024 peut s'expliquer par un décalage de la relève qui pourrait pénaliser les années 2023 et 2025. Ce résultat est à confirmer ou à modérer en 2025.

PRODUCTION D'ÉNERGIE

En 2024, la mise en service de la turbine du barrage des Monts d'Orb, en mars, après sa rénovation n'a pas été concluante. Un rebobinage de la génératrice a été nécessaire, ainsi qu'une analyse et un réglage électrique des équipements de puissance et de commande.

Les investigations et les investissements effectués en 2024 ont permis la remise en service de la turbine début décembre. Cependant, certains équipements étant difficiles à approvisionner, des investissements pour le renouvellement du contrôle-commande de la turbine sont prévus par BRL. Le risque de panne de la turbine est donc plus élevé malgré les investissements déjà engagés.

RHR	2019	2020	2021	2022	2023	2024
kWh produit	5 373 541	6 544 696	4 680 760	4 182 171	0	254 995
kWh consommé	89 256 461	77 471 153	80 045 561	88 231 600	97 529 330	81 440 529
Part kWh produit/ kWh consommé	6 %	8,4 %	5,8 %	4,7 %	0	0,3 %
	Moyenne glissante /3 ans	6,1 %	6,7 %	6,3 %	3,5 %	1,6 %

La remise en service de la turbine d'Avène n'ayant eu lieu qu'en décembre 2024, l'énergie produite en 2024 n'est pas à la hauteur de l'objectif fixé.

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2024
KPI 1.2 Suivi énergétique :				
Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR	4,7 %	0 %	0,3 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans
Moyenne sur 3 ans	6,3 %	3,5 %	1,6 %	

Cet indicateur mesure la part de la production d'énergie hydroélectrique produite pour l'année N par rapport à la consommation totale d'énergie de l'année N.

QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

La qualité de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le Groupe BRL. À ce titre, BRLE assure le suivi de l'eau prélevée et distribuée afin de veiller au respect des exigences en matière de qualité de l'eau, en fonction des usages. Cette surveillance repose sur un dispositif de contrôles et de mesures réguliers :

- › réalisation de veilles techniques et sanitaires pour surveiller l'émergence de nouveaux risques ;
- › analyses quotidiennes des paramètres clés ;
- › suivi réglementaire et définition d'un programme complémentaire de mesures sur les ouvrages du RHR, comprenant des analyses multi-paramètres réalisées par des laboratoires agréés. Selon les ressources mobilisées, près de 800 paramètres sont surveillés.

En fonction des enjeux et des contextes, des campagnes de prélèvements et de mesures spécifiques ont commencé sur certaines masses d'eau afin de suivre l'évolution de paramètres tels que les radionucléides, cyanobactéries, polychlorobiphényles (PCB) et substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

Le suivi des peuplements de cyanobactéries, débuté en 2020 et 2021, a pris une dimension plus opérationnelle, avec la mise en place d'un arbre de décision partagé entre BRLE et BRL, visant à définir les procédures et actions selon le risque identifié. En 2024, ces peuplements ont été étudiés à la prise d'eau de Méjanelle (canal Philippe LAMOUR) et à la prise d'eau de La Bruyère (canal du Sommiérois). Les résultats sont rassurants et le risque évalué à ce jour sur la possible production de toxines dans les eaux est très faible. Les analyses réalisées dans le cadre du Contrôle Sanitaire et de l'Auto-contrôle de BRLE ne mettent pas en lumière la présence de toxines issues de cyanobactéries dans les eaux brutes et eaux traitées du RHR.

Les campagnes d'analyse des PFAS de 2024 ont permis de constater la présence des composés perfluorés dans l'eau captée et produite, à des niveaux de concentration variables nécessitant de poursuivre le suivi en intégrant la recherche de ces composés dans le programme d'autocontrôle de BRLE.

Les moyens de suivi de la qualité de l'eau se sont renforcés, notamment avec l'acquisition et l'utilisation d'une station d'alerte mobile, déployée lors de travaux ou d'événements présentant un risque d'impact sur la qualité d'eau brute des canaux. Cette station assure l'analyse en continu de cinq paramètres physico-chimiques avec transmission des données et alertes en temps réel, de manière autonome.

Cette station mobile a notamment été déployée lors de la constatation d'une mortalité piscicole anormale sur le bief 1 du canal des Costières sur la 1^{ère} quinzaine de septembre 2024. Elle a permis d'assurer le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau brute sur les paramètres analysés et de la conformité des mesures vis-à-vis des seuils réglementaires, parallèlement à la réalisation d'analyses en laboratoire. Ce qui permet d'écarter une origine de BRLE sur cette mortalité anormale.

BRLE poursuit actuellement l'expérimentation d'un nouveau capteur de toxicité globale appelé « NODE », afin d'évaluer sa pertinence pour l'amélioration de la sécurisation de la qualité des eaux de surface. Ce nouveau système, installé sur le site de Tour de Farges (canal Philippe Lamour), en parallèle du truitomètre existant, permettra de comparer les deux systèmes et d'évaluer l'efficacité de chacun.

OCCITANIE : UNE CHARTE POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU SUR LE RHR

La Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional, signée en 2019, définit les objectifs de la décennie à venir en matière de bonne gestion de l'eau. Elle s'inscrit dans un plan d'intervention pour l'eau ambitieux initié par la région Occitanie. Il a pour vocation, d'une part, d'organiser la gestion durable de l'eau, de préserver et de restaurer les milieux aquatiques en harmonie avec le développement économique du territoire, et d'autre part, de prévenir les risques d'inondation. Pour répondre à ces enjeux, six grandes ambitions sont déclinées en actions à mettre en œuvre : la sécurisation et le maillage des ressources, l'innovation en matière de transition numérique, la gestion responsable et économe des ressources en eau, la transition écologique et énergétique, la valorisation d'un foncier équipé sécurisé, la solidarité territoriale et la responsabilité sociétale.

En 2024, les principales actions engagées sont en cours de finalisation. Parmi elles :

- › le déploiement de compteurs de distribution télérelevés sur des secteurs hydrauliques confrontés à une ressource en eau limitée (secteur de la Gardonnenque et secteur de Jouarres), complété par une politique d'accompagnement renforcée des irrigants ;
- › le pilotage d'une action visant à mettre au point une stratégie innovante d'optimisation des apports en eau en viticulture, financée par l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt « Eau & climat » ;
- › les actions menées dans le cadre de la chaire « Eau, Agriculture et Changement climatique » ;
- › la substitution de plus de 6,4 Mm³ de prélèvements dans les milieux en tension grâce à la mise en service d'Aqua Domitia.

Une nouvelle Charte pour une gestion durable de l'eau du Réseau Hydraulique Régional est envisagée, à partir de 2025, en cohérence avec le Plan régional Eau Occitanie.

UN SAVOIR-FAIRE DÉPLOYÉ EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Le Groupe BRL agit également tant à l'échelle nationale qu'internationale pour répondre aux défis du changement climatique, au travers de compétences développées, notamment, dans le cadre d'études conduites pour le compte de donneurs d'ordres publics (ministères, collectivités, etc.). Les projets confiés concernent essentiellement l'évaluation des impacts potentiels du changement climatique sur l'environnement, les ressources en eau, l'agriculture, le littoral, ainsi que la proposition de solutions d'adaptation à travers l'élaboration de plans d'action, la définition de politiques publiques et l'étude de solutions techniques.

BRLE intervient principalement pour des bailleurs de fonds et des clients français et internationaux très largement engagés dans la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique. Les prestations de BRLE sont ainsi réalisées en conformité avec leurs exigences contractuelles, dans le respect des valeurs de son actionnariat et du Groupe.

La filiale est par ailleurs régulièrement sollicitée pour mener des études stratégiques, preuve de la reconnaissance de son expertise. Elle réalise actuellement pour le département du Rhône une étude stratégique intitulée « Rhône Aujourd'hui et Demain », commandée par le département du Rhône, qui comprend un diagnostic et une approche prospective de l'évolution des besoins et des ressources en eau à moyen et long terme (2030 et 2050), suivant l'évolution du climat, de la démographie et des activités économiques.

3.3 LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

En tant que maître d'ouvrage, BRL est conscient des **impacts sur la nature des travaux d'aménagement** du projet Aqua Domitia ou des réseaux hydroagricoles secondaires. Acteur engagé dans la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, le Groupe BRL respecte, dès la conception de ses projets d'investissement, l'article L.122 du Code de l'environnement sur les études d'impact. Celui-ci impose d'intégrer « les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». Le travail mené en étroite collaboration entre le maître d'ouvrage BRL, le maître d'œuvre BRLI et la DREAL est un facteur clé pour garantir la qualité du recensement de la faune et la flore, de l'analyse des impacts environnementaux et la définition de pistes pertinentes permettant d'éviter ou de réduire ces impacts. La priorité du Groupe BRL est d'abord d'éviter les impacts environnementaux.

Les cahiers des charges des dossiers de consultation des entreprises intègrent donc ces considérations : adaptation des calendriers par rapport au contexte écologique, définition des zones d'emprise et de préservation des zones sensibles, sessions de formation-sensibilisation à la biodiversité par des écologues des entreprises de travaux intervenant sur les zones à risques, etc.

Ces dispositions figurent notamment dans les cahiers des clauses techniques particulières des marchés de travaux, réalisés entre 2023 et 2024, et mis en service fin 2024 :

- › les réseaux de desserte hydroagricole de Montagnac, permettant l'irrigation de 470 hectares avec la pose de 18 km de canalisations de diamètre de 90 mm à 350 mm, alimentées à partir de l'eau du Rhône ;
- › les réseaux de desserte hydroagricole de la plaine du Pouget, permettant l'irrigation de 640 hectares avec la pose de 23 km de canalisations de diamètre de 90 mm à 500 mm, alimentées à partir du fleuve Hérault, sécurisé depuis le barrage du Salagou ;
- › les réseaux de desserte hydroagricole du plateau de Vendres, permettant l'irrigation de 850 hectares avec la pose de 25 km de canalisations de diamètre de 90 mm à 500 mm, alimentées à partir du Canal du Midi, sécurisé depuis le barrage des Monts d'Orb.

Par ailleurs, préalablement aux travaux, des actions spécifiques, suivies par un bureau d'études en environnement, sont mises en place par BRL :

- › définition de la méthodologie à suivre pour permettre la réduction des impacts ;
- › recensement des zones à protéger pendant les travaux (repérage des sujets à enjeu) ;
- › déplacement des gîtes à reptiles afin de libérer la zone des travaux.

Ces interventions ont été menées sur la totalité des tracés des canalisations en cours de travaux. Depuis 2021, l'ensemble des travaux réalisés a fait l'objet d'un suivi continu. Toutes les prescriptions environnementales décidées en amont et pendant les travaux ont été respectées par les entreprises.

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2024
KPI 5 : Engagement environnemental – Éviter-Réduire-Compenser Part du budget des mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés	NA (pas de nouveau projet en 2022)	NA (pas de nouveau projet en 2023)	NA (pas de nouveau projet en 2024)	Inférieur à 2 %

La fixation d'un objectif à 2 % pour cet indicateur répond à l'engagement d'œuvrer pour limiter le plus possible le recours à la compensation, en privilégiant l'évitement et la réduction des impacts environnementaux.

La cible est de limiter au maximum les coûts de la compensation demandés par la DREAL dans les dossiers de financement, en travaillant en amont sur les projets pour éviter et réduire, autant que possible, les impacts environnementaux. Il est donc important que l'indicateur soit le plus proche possible de 0 : moins il y a de mesures compensatoires nécessaires, plus l'indicateur est performant.

La démarche d'optimisation ayant permis d'éviter ou réduire la totalité des impacts sur la biodiversité a été déployée sur les trois projets finalisés en 2024 (Montagnac, Le Pouget et Vendres). La DREAL, en tant qu'autorité environnementale, a validé les projets en confirmant l'absence de mesures de compensation nécessaires, à la suite de l'analyse des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité proposées dès la phase de conception. Ces résultats démontrent l'engagement et le savoir-faire de BRL. En 2024, BRL n'a pas engagé de nouveau projet nécessitant le déploiement de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC). L'activité de BRL a été principalement orientée vers la réalisation de projets déjà autorisés, dans le respect des engagements d'évitement et de réduction. Ces opérations, suivies par un écologue pendant toute la durée des travaux, n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part de la DREAL et se sont déroulées dans le respect des engagements.

Dans l'objectif d'éviter et de réduire l'impact de son activité sur les milieux naturels, BRL a engagé l'élaboration d'un Schéma d'amélioration des pratiques pour favoriser la biodiversité sur le patrimoine qui permettra de faire un diagnostic de la biodiversité et de la gestion des espaces naturels (recensement de la faune et de la flore, analyse des impacts environnementaux) sur le périmètre du RHR. BRL établira ensuite un programme d'action destiné à la mise en place et à la diffusion de pratiques favorables au patrimoine naturel du RHR.

BRL est partenaire de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie depuis 2022. L'objectif de ce partenariat est de développer l'engagement, les projets et les actions au service de la préservation et de la restauration de la biodiversité. À travers cette convention et dans le cadre du déploiement de ses activités pouvant impacter la biodiversité ainsi que de sa politique RSE et Développement Durable, BRL s'engage à :

- › communiquer avec l'ARB Occitanie sur ses pratiques et sur les projets de recherche qu'elle finance en faveur de la biodiversité ;
- › diffuser les productions de l'ARB Occitanie et promouvoir le programme « Territoire engagé pour la nature » auprès de ses partenaires, sur son territoire d'intervention ;
- › offrir la possibilité à l'ARB Occitanie d'organiser des journées techniques thématiques sur ses sites d'implantation ;
- › intégrer des contenus sur la préservation-restauration de la biodiversité et des espaces naturels dans des documents tels que le mémento de l'arrosage-irrigation.

Le Groupe BRL contribue, par ailleurs, **à la préservation des territoires et à la protection des biens et des personnes contre les incendies**, en facilitant le raccordement des moyens de défense incendie sur le Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la région Occitanie. Un partenariat est en place avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gard, département particulièrement concerné par le risque incendie avec plus de 50 % du territoire occupé par des forêts, landes ou garrigues, et qui enregistre des températures de plus en plus élevées chaque année. Un partenariat similaire est engagé avec le SDIS de l'Hérault depuis 2022 et le SDIS de l'Aude en 2024. Une convention avec le SDIS de l'Hérault est également en place pour favoriser les interventions des salarié(e)s de BRL engagé(e)s en tant que sapeurs-pompiers volontaires.

BRLE, quant à elle, réalise des prestations d'assistance technique pour le compte de structures diverses (caves coopératives et particulières, moulins oléicoles, industries agroalimentaires, élevages), et de collectivités locales, pour le traitement de leurs sous-produits organiques (effluents, déjections animales, boues d'épuration) par épandage agricole.

BRLI démontre également son engagement par la pertinence et la qualité des études, conseils et missions menés en tant que maître d'œuvre dans les domaines de gestion de la biodiversité, du développement durable et de l'évaluation environnementale. La filiale conduit régulièrement des projets en France comme à l'étranger, pour la préservation des espaces naturels et des écosystèmes sensibles (lagunes, milieux marins, mangroves, zones humides, rivières, habitats dunaires, forêts tropicales et méditerranéennes, etc.), tout en prenant en compte les effets du changement climatique. Le bon niveau de satisfaction des clients dans ces domaines confirme la pertinence de ces prestations.

BRLI est en outre signataire de la Charte de l'Ingénierie pour le Climat et la Biodiversité de Syntec-Ingénierie, qui remplace depuis 2024 la Charte pour le climat.

4

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS POUR ÊTRE EN CAPACITÉ DE TRANSFORMER LE GROUPE



Notre contribution aux objectifs de développement durable

La **politique de ressources et des relations humaines du Groupe** est mise au service de la performance et de l'excellence, notamment dans l'optique d'aligner la gestion des carrières et des compétences avec les besoins en ressources dictés par la stratégie CAP 2025. La politique sociale, orientée vers la valorisation des richesses humaines, s'inscrit ainsi dans une démarche continue visant à « Mieux travailler ensemble », et s'articule autour des quatre axes suivants :

- > la santé au travail ;
- > l'individu au cœur de l'entreprise ;
- > la gestion des carrières et des compétences ;
- > l'égalité de traitement.

4.1 CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉ(E)S

ORGANISATION DU TRAVAIL

La politique sociale du Groupe BRL place l'individu au cœur de l'entreprise. Elle permet de favoriser des conditions harmonieuses de travail et promeut notamment le respect de règles de fonctionnement et de bienveillance permettant de toujours "mieux travailler ensemble". Les modalités d'organisation du temps de travail sont différentes entre les sociétés du Groupe, en raison de la nature de leurs activités, et sont définies pour mieux répondre aux exigences du service et des clients.

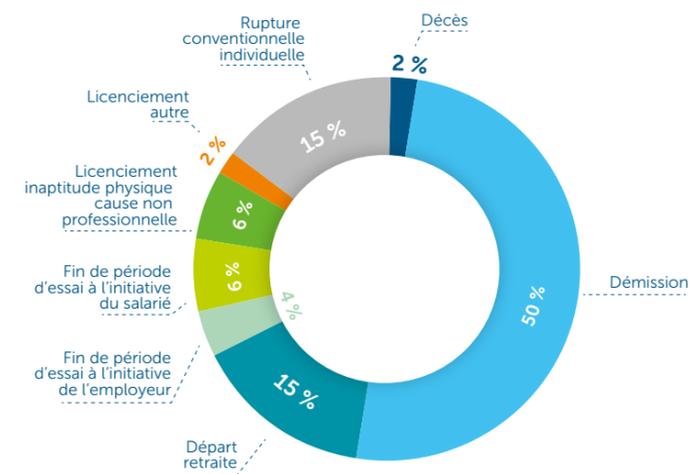
Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint

Le KPI 14 mesure la **capacité de résilience du Groupe pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint** (cf. Tableau récapitulatif des risques RSE-Enjeux-KPI, item 11). De 2020 à 2022, cet indicateur a permis de mesurer la résistance et la résilience du Groupe face à la crise sanitaire de la Covid19 et à la cyberattaque de type « ransomware » dont le Groupe BRL a été victime en 2023. En 2024, en l'absence de crise cet indicateur n'a pas été « activé ».

Fidélisation du Personnel

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2024
KPI 6 Fidélisation du personnel Nombre de fins de CDI de l'année N x 100/Nombre de CDI total	Groupe : 6,24 % BRL : 7,96 % BRLE : 4,03 % BRLI : 4,87 % BRLEN : 14,80 %	Groupe : 9,71 % BRL : 6,18 % BRLE : 8,91 % BRLI : 9,85 % BRLEN : 14,93 %	Groupe : 8,17% BRL : 4,81% BRLE : 5,92% BRLI : 6,98% BRLEN : 21,23%	< 10 (taux Groupe)

Répartition des départs par motif



LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé au travail

Mesures déployées par le Groupe en matière de prévention

La promotion de la santé au travail, un des volets clés de la politique sociale, constitue un engagement fort du Groupe BRL, et notamment la **prévention des risques psychosociaux (RPS)**, enjeu stratégique et managérial essentiel.

Ainsi, la démarche de prévention des RPS engagée dès 2012 s'est matérialisée en 2020 par la signature d'une Charte sur la santé et la sécurité au travail. Après une phase de pilotage au niveau du Groupe, des actions ont été étudiées et conduites conjointement avec chaque commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT) des filiales, qui ont notamment intégré l'identification et la prévention des RPS dans leurs documents uniques d'évaluation des risques (DUER). Par ailleurs, des initiatives sont déjà déployées en vue d'améliorer la communication entre les équipes, de mieux organiser la diffusion de l'information, d'harmoniser les compétences des managers et de cibler les priorités de formation en matière de sécurité.

De nombreuses actions sont régulièrement menées pour **promouvoir et favoriser la santé au travail**, notamment en matière de :

- > Participation à des ateliers de sensibilisation organisés par les Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST). En 2024, des salarié(e)s ont par exemple participé à l'opération « moins d'une heure pour sauver une vie » organisée par la médecine du travail dans le cadre de sa Journée santé en entreprise. Les campagnes de prévention des SPST sont également régulièrement relayées sur l'Intranet du Groupe.
- > Prévention des risques : afin de prévenir les troubles musculosquelettiques, des études de postes sont réalisées par un ergonome lorsqu'un besoin est recensé, tant pour les salarié(e)s travaillant sur écran que pour les salarié(e)s travaillant sur le terrain. Des sessions de sensibilisation à l'ergonomie peuvent également être organisées sur la base du volontariat.
- > Droit à la déconnexion numérique : un suivi du flux des e-mails est effectué mensuellement par la Direction des systèmes d'information du Groupe, et une analyse de ces flux est effectuée lors de chaque CSSCT des sociétés du Groupe BRL. Par ailleurs, ce risque renforcé par la mise en place du télétravail a fait l'objet de nombreuses communications par la Direction générale, la Direction des ressources humaines et la Direction des services généraux.
- > Mise en place d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants : il comprend diverses actions d'aide et d'accompagnement pour faciliter l'adaptation du(de la) collaborateur(trice) à son environnement professionnel.

Par ailleurs, le Groupe participe régulièrement aux actions de sensibilisation menées au travers de campagnes nationales sur la santé publique. En 2024, BRL s'est notamment attaché à :

- › **Sensibiliser ses salarié(e)s au cancer du sein et de la prostate**, dont le dépistage précoce permet une meilleure efficacité de traitement (campagnes nationales Octobre rose et Movember). Différents supports de prévention et d'information ont été diffusés sur l'Intranet. Dans le cadre d'Octobre rose et de son mécénat avec l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM), le Groupe BRL a proposé à ses collaborateur(trice)s une animation « Vélo Smoothie », au cours de laquelle ils ont été sensibilisés à la prévention du cancer du sein (signaux à identifier, chiffres clés, etc.) par l'ICMQ, tout en pédalant pour mixer leur smoothie.
Des kits de sensibilisation à l'autopalpation, confectionnés par l'association nîmoise Belle et Rose ont également été mis à la disposition des salarié(e)s.
Le Groupe BRL a également participé à la Journée Santé en Entreprise organisée par PREVY, service de prévention et santé au travail. Ainsi, les salariées du Groupe, suivies par PREVY et âgées d'au moins 25 ans ont eu la possibilité de prendre une heure sur leur temps de travail pour se rendre dans les locaux de PREVY afin de réaliser un frottis avec une sage-femme, prendre un rendez-vous pour une mammographie ou encore bénéficier d'une sensibilisation sur l'autopalpation.
- › **Promouvoir l'arrêt du tabac**, en partenariat avec la campagne nationale de Santé publique France du #MoisSansTabac. Une Charte d'engagement a été signée par le Groupe en 2019 avec l'ICM, ambassadeur du #MoisSansTabac pour l'Occitanie orientale. Des communications ont ainsi été proposées via l'Intranet.
- › Dès 2013, le Groupe a confirmé son engagement dans **la lutte contre les violences conjugales** en signant la Charte régionale contre les violences faites aux femmes. Face à l'augmentation du risque de violences liée aux confinements successifs depuis 2020, le Groupe BRL a décidé d'aller plus loin en signant également la Charte CEASE (du réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales). À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Groupe a souhaité sensibiliser les collaborateur(trice)s sur les violences conjugales et familiales et rappeler les contacts utiles en cas de besoin.

Sécurité au travail

La sécurité des collaborateur(trice)s constitue également une priorité pour le Groupe BRL, dont **l'ambition est de tendre vers le « zéro accident »**. Pour y parvenir et développer une culture de la sécurité à tous les niveaux, de nombreuses actions sont menées au sein de chaque entité : sensibilisation des managers à la sécurité et aux RPS dans le cadre du « parcours manager », définition d'une politique de prévention des risques dans chaque filiale, identification et analyse des causes des accidents pour éviter la récurrence, déploiement de formations en matière de sécurité des collaborateur(trice)s terrain, etc.

Un Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT) est également établi au sein de chaque société, en concertation avec les élus de la CSSCT. Dans ce cadre, une campagne de sensibilisation au risque routier a été réalisée en 2024 au niveau du Groupe BRL au cours de la semaine nationale de la sécurité routière. Le Groupe BRL est par ailleurs signataire de l'appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière et a, à ce titre, pris des engagements pour la sécurité des salarié(e)s sur les routes.

Depuis décembre 2021, BRLE est certifié ISO 45001. Certification relative à la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail, elle reconnaît la qualité des processus déployés au sein de l'entreprise. L'audit de suivi, réalisé fin 2024, a souligné plusieurs points forts dont le projet de refonte de la cartographie des risques appuyé sur la transversalité des organisations, et l'implication de nouveaux pilotes.

De son côté, BRLI maintient son contrat avec une société spécialisée, afin que ses salarié(e)s soient informé(e)s sur les risques dans les pays, avant et pendant leur déplacement. En 2024, un référent sécurité voyages a été nommé, avec pour missions de :

- › mettre à jour régulièrement les procédures et notes internes ;
- › sensibiliser l'ensemble de ses salarié(e)s sur les enjeux des risques en mission, les procédures, les outils et l'importance de les utiliser ;
- › programmer des moments individuels de présentation et d'échange sur les enjeux, les outils, les procédures avec les salarié(e)s avant leur départ en mission ;
- › proposer des formations sécurité spécifiques en fonction des besoins.

Afin de mesurer ses performances en matière de sécurité, le Groupe suit plusieurs indicateurs clés de performance :

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectifs 2024
KPI 7 : Suivi de la sécurité au travail				
KPI 7.1 : Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe : 14,63 BRL : 9,00 BRLE : 13,96 BRLI : 0 BRLEN : 53,10	Groupe : 13,02 BRL : 8,21 BRLE : 16,32 BRLI : 2,90 BRLEN : 30,47	Groupe : 10,86 BRL : 0 BRLE : 12,42 BRLI : 0 BRLEN : 46,19	< 25 (Taux Groupe)
KPI 7.2 : Taux de gravité des accidents du travail	Groupe : 1,18 BRL : 0,69 BRLE : 1,76 BRLI : 0 BRLEN : 2,78	Groupe : 0,67 BRL : 2,01 BRLE : 0,34 BRLI : 0,01 BRLEN : 1,83	Groupe : 0,52 BRL : 0 BRLE : 0,19 BRLI : 0 BRLEN : 3,43	< 0,38 (Taux Groupe)

Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées sur une année.
Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'arrêt par million d'heures travaillées sur une année.

Pour la quatrième année consécutive, le **taux de fréquence** du Groupe continue à diminuer avec une baisse de 25,77 % entre 2022 et 2024. Le taux de fréquence de BRLEN est en baisse en 2024 par rapport à 2022 (- 13,1 %), néanmoins il a significativement augmenté entre 2023 et 2024 (+ 51,59 %). Le « quart d'heure sécurité » animé par les managers au début de chaque semaine est toujours en place et permet une meilleure maîtrise des accidents du travail à BRLEN.

Le **taux de gravité** du Groupe est passé de 1,18 en 2022 à 0,52 en 2024, soit une baisse de 55,93 %. On enregistre 523 jours d'arrêt sur 2024 contre 1 204 jours en 2022.

Les baisses continues des taux de gravité et des taux de fréquence montrent l'efficacité des mesures prises en faveur de la santé et la sécurité au travail.

Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Afin de faciliter l'accès au sport et de développer la pratique sportive, les sociétés du Groupe BRL octroient un budget au CSEC du Groupe qui propose un large choix de sections sportives aux collaborateur(trice)s :

- › tournois de football, de tennis ou de pétanque ;
- › cours de pilate, yoga, tennis ;
- › organisation de sorties (plongée, sports mécaniques, etc.), de week-ends au ski et proposition de tarifs préférentiels sur une sélection de location de vacances.

En 2024, 11 092 € ont été consacrés à ces activités sportives, qui ont enregistré 215 inscriptions.

La Direction accorde du temps à ses salarié(e)s pour la réalisation d'ateliers de réparation avec la section Bike-Bicyclette.

Le CSEC propose également des activités culturelles telles que :

- › l'organisation de cours d'œnologie, de poterie-céramique, de peinture, de dessin, de couture et de jardinage ;
- › une participation financière à l'abonnement théâtre de Nîmes ;
- › l'organisation de sorties Escape Game ;
- › une section musique et la réalisation de deux concerts par an ;
- › l'organisation de voyages dans les capitales européennes ou de grands voyages.

L'ensemble des activités sportives et culturelles sont subventionnées par le budget social du CSEC (1 % de la masse salariale). Les collaborateur(trice)s sont régulièrement invité(e)s via des communications par mails à y participer.

Des courses sont également organisées au sein de l'entreprise, sur le temps libre, telles que la Course de l'Arroseur (course d'obstacles au siège de Nîmes, ouverte à l'ensemble des collaborateur(trice)s).

Le siège social du Groupe BRL est équipé d'un parking à vélos sécurisé et couvert de 80 places, équipé d'arceaux, avec des éclairages, d'un point d'eau, d'une caisse à outils et de prises électriques, offrant la possibilité pour les collaborateur(trice)s de se rendre au travail à vélo et donc d'avoir une activité sportive quotidienne. Des vestiaires et des douches sont également à leur disposition. En complément, des vélos à assistance électrique sont proposés par BRL pour les déplacements professionnels à Nîmes et dans sa périphérie. Des animations et des informations sont déployées dans le cadre de « Mai à Vélo » et de la Semaine Européenne de la mobilité en septembre afin de renforcer la culture vélo des collaborateur(trice)s du Groupe BRL.

4.2 LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS AU CŒUR DU DIALOGUE SOCIAL

UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET DYNAMIQUE

Le Groupe BRL veille à la dynamique de la négociation collective et à la qualité du dialogue social, qui contribuent au renforcement de la cohésion, à la mise en œuvre des politiques de ressources humaines et à la performance économique du Groupe.

Les négociations annuelles obligatoires 2024 (NAO), portant sur les salaires, la rémunération, l'égalité professionnelle et la mobilité durable ont été conduites dans les délais et ont donné lieu à la conclusion de deux accords pour BRL et BRLE.

En 2024, l'accord relatif à l'expérimentation du télétravail au sein du Groupe BRL a été prolongé d'un an, afin de parfaire les retours d'expérience relatifs à cette organisation de travail, avant la mise en place d'un accord pérenne.

2024 constituait également la dernière année des mandats des administrateurs salarié(e)s de la maison-mère BRL. Par conséquent, les partenaires sociaux ont été amenés à négocier un protocole d'accord préélectoral pour définir les modalités d'organisation et de déroulement des élections, qui concernaient l'ensemble des salarié(e)s du Groupe BRL. Ces élections se sont déroulées en novembre 2024 par voie électronique. Le scrutin a abouti à l'élection d'une femme pour le collège cadres et d'un homme pour le collège non-cadres, permettant une représentation égalitaire F/H au Conseil d'administration de BRL.

Par ailleurs, un accord négocié en application de la loi du 29 novembre 2023 relative au partage de la valeur a été conclu au niveau du Groupe afin de déterminer les modalités de partage de la valeur à retenir en cas d'augmentation exceptionnelle des bénéfices, telle que définie dans l'accord.

Un nouvel accord relatif à l'aménagement du temps de travail a en outre été conclu au sein de la société BRL, modernisant les accords précédemment en vigueur et redéfinissant les modes d'organisation du travail possibles au niveau de l'entreprise, ainsi que les garanties destinées à faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salarié(e)s, et à préserver leur santé et leur sécurité.

Divers avenants de précision et d'actualisation ont également été conclus afin notamment de maintenir les accords applicables au sein du Groupe BRL en conformité avec les dispositions en vigueur.

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2024
KPI 8 : Qualité du dialogue social Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL	100 % (10 accords)	90 % (10 accords)	83,3 % (15 accords)	80 %

Au total, seize accords ont été conclus en 2024, toutes sociétés confondues, dont six accords Groupe, après 42 réunions de négociations. Quinze ont été signés par l'ensemble des syndicats. Par ailleurs, l'accord sur les salaires, la rémunération et la mobilité durable de la société BRLE, établi à la suite de la négociation annuelle obligatoire, a été signé par une organisation syndicale représentative sur deux. Les négociations annuelles obligatoires sur les salaires, la rémunération et la mobilité durable de BRLI et BRLEN n'ont pas abouti à la conclusion d'un accord.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'AGILITÉ DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

La stratégie CAP 2025 (2022 à 2025) définit une politique pluriannuelle de formation s'articulant autour des axes suivants :

- › la préservation du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail ;
- › l'adaptation ou le développement des compétences métiers, comportementales ou digitales face à l'évolution des métiers et aux enjeux de chaque société ;
- › l'acquisition de nouvelles compétences en réponse aux besoins de transformation du Groupe et aux aspirations d'épanouissement et d'accomplissement professionnel des collaborateur(trice)s.

Conforme à la déclinaison de CAP 2025, le plan de développement des compétences pluriannuel 2022-2025 s'articule autour de cinq priorités :

Priorité 1 : Le développement des compétences métiers, techniques, de l'efficacité personnelle et collective

En 2024, 181 collaborateur(trice)s ont suivi au moins une formation liée au développement de leurs compétences métiers, notamment dans les domaines suivants :

- renforcement des compétences en mécanique préventive pour les équipes « Mécanique » de BRLE afin d'anticiper la gestion de la maintenance, formation en hydroélectricité pour les techniciens grands ouvrages œuvrant sur l'exploitation des barrages, formation sur l'optimisation du rendement d'un réseau hydraulique, formation régulation hydraulique en réseau de distribution d'eau, renforcement des compétences sur l'automate de télégestion SOFREL (15 personnes), formation Base de données SQL pour les métiers automaticiens, ordonnanceurs, formation soudure permettant l'intervention rapide en astreinte ;
- renforcement des compétences de BRL dans sa qualité de maître d'ouvrage du RHR : perfectionnement au Cahier des Clauses Administratives Générales et à la gestion foncière (domanialité publique) ;
- renforcement des compétences en bilan carbone pour les équipes en charge de la RSE ;
- perfectionnement des compétences des équipes en charge des fonctions support par le suivi de formations juridiques (procédures achats publics, droit social, Code des marchés publics), formations aux règles fiscales et comptables, perfectionnement en paie, formation sur l'écriture journalistique, renforcement des compétences informatiques notamment en lien avec les nouvelles technologies ;
- perfectionnement des équipes de BRLI sur la prospective territoriale permettant d'appréhender plusieurs dimensions des territoires dans leur environnement, formation sur la comptabilité écologique CARE (8 personnes) ayant pour objectif de faire évoluer la comptabilité vers un modèle qui intègre les enjeux écologiques et de développement durable, formation sur la création de carte interactive sur le logiciel arcGIS (9 personnes), formation certifiante HEC « International Certificate in Corporate Finance », mise en œuvre du transfert de compétences d'un expert sénior sur les spécificités du métal ;
- formation en langues étrangères (anglais, espagnol, portugais, arabe) pour 420 heures réparties sur 22 collaborateur(trice)s toutes sociétés confondues ;
- formation à l'utilisation de modules spécifiques de l'outil informatique de gestion Groupe (225 heures pour 28 collaborateur(trice)s toutes sociétés confondues).

Ces formations liées au développement des compétences métiers (y compris les langues étrangères et l'informatique) représentent **48 % des dépenses totales du plan 2024**.

Dans le cadre du développement des compétences en efficacité personnelle et collective, le Groupe a déployé des formations autour :

- des techniques de négociation (6 collaborateur(trice)s) ;
- des techniques d'expression écrite ;
- de la gestion de l'agressivité et prise d'appels efficace (4 collaborateur(trice)s) ;
- de l'efficacité opérationnelle (gestion du temps et des priorités, etc.).

En 2024, 35 collaborateur(trice)s ont suivi des formations spécifiques destinées aux représentants du personnel (formation CSSCT, référents HSAS au CSE, formation économique et sociale des élus au CSE).

Priorité 2 : Le management

Déployé depuis 2017 au sein du Groupe afin d'accompagner les managers dans la gestion opérationnelle de leurs équipes, le programme Parcours Manager (environ quinze jours sur une période de trois à cinq ans pour les managers récemment promus) a été poursuivi par 40 d'entre eux sur les modules suivants :

- efficacité relationnelle (13 managers ont intégré le parcours manager) ;
- fondamentaux du management et gestion des conflits (6 managers) ;
- conduite du changement (16 collaborateur(trice)s, dont 1 hors parcours).

Ces trois actions de formation représentent 511 heures de formation.

Le Parcours Manager est systématiquement suivi par les managers nouvellement nommés ou recrutés afin de leur donner un socle de connaissances communes. Il est également ouvert, sur la base du volontariat, aux managers déjà en place. Certains modules tels que la conduite d'entretien annuel, la conduite de l'entretien professionnel, la prévention des RPS, l'égalité de traitement ou encore l'efficacité relationnelle sont périodiquement suivis par les managers et/ou directeur(trice)s de projet. Notamment en 2024, 21 collaborateur(trice)s ont suivi le module « efficacité relationnelle » hors parcours.

Par ailleurs, 9 managers ont bénéficié d'un coaching individuel pour les accompagner dans le développement de leur posture managériale.

Priorité 3 : L'adaptation des organisations du travail aux nouvelles modalités de réalisation des activités

Le déploiement d'outils collaboratifs s'est poursuivi en 2024 suite à l'acquisition d'un logiciel SIRH et d'un ATS (logiciel de recrutement). 3 collaborateur(trice)s de l'équipe RH ont été formé(e)s au logiciel SIRH formation et 58 collaborateur(trice)s ont été formé(e)s au logiciel de recrutement.

Priorité 4 : L'égalité de traitement et le respect de la diversité

Après la mise en place du plan d'action 2021-2022 qui a permis la sensibilisation de 127 managers à l'égalité de traitement et à la non-discrimination, des actions complémentaires visant à soutenir l'épanouissement professionnel ont été déployées, entre autres :

- 16 collaborateur(trice)s ont suivi un module de formation « Préparation à la retraite » ;
- 3 collaborateur(trice)s ont suivi une action de formation à la gestion du stress et des émotions ;
- Plusieurs collaborateur(trice)s ont suivi les modules « Développement de la confiance en soi », « Lâcher prise », « Affirmation de soi », « Développement de l'assertivité ».

Par ailleurs pour accompagner les jeunes collaborateur(trice)s dans leur montée en compétences, 7 tuteur(trice)s ont bénéficié d'une formation au tutorat.

Priorité 5 : La santé et la sécurité au travail

Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques et des bonnes pratiques liées à la santé et à la sécurité au travail passe par la mise en place d'actions (habilitations électriques, CACES, évacuation, guide-filles et serre-filles, gestes et postures, etc.).

Dans le cadre de son plan de Probité déployé en 2024, BRL a engagé des actions de sensibilisation aux risques de corruption pour 100 % des collaborateur(trice)s de Groupe. Par ailleurs, une formation a été conduite pour les collaborateur(trice)s les plus exposé(e)s à ce risque. Cette action de formation sera poursuivie en 2025 et déployée dans les filiales.

Au total, l'ensemble de ces formations représentent 3 624 heures et concernent 282 collaborateur(trice)s et 27 % des dépenses totales.

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2024
KPI 9 : Évolution des compétences Nombre de salarié(e)s en CDI formé(e)s sur l'année N/Nombre de salarié(e)s en CDI au 31/12/N)	Groupe : 72 % BRL : 62 % BRLE : 84 % BRLI : 65 % BRLN : 66 %	Groupe : 65 % BRL : 56 % BRLE : 85 % BRLI : 55 % BRLN : 43 %	Groupe : 69 % BRL : 75 % BRLE : 81 % BRLI : 58 % BRLN : 56 %	Au moins 45 % (Taux Groupe)

En 2024, le Groupe a dispensé **11 378 heures** de formation et formé **69 %** de son effectif CDI (soit 448 collaborateur(trice)s), au-dessus de la tendance à 45 % indiquée dans CAP 2025. Le Groupe a consacré **2,85 %** de sa masse salariale à la formation.

Le recours aux formations digitales (e-learning) et à distance reste minoritaire, 33 collaborateur(trice)s ont suivi des formations à distance, tous domaines confondus, représentant 512 heures.

Au-delà de ces indicateurs, qui prennent en compte uniquement les salarié(e)s en CDI, le Groupe a accompagné 6 collaborateur(trice)s en contrat temporaire (CDD, alternants, stagiaires) dans le développement de leurs compétences. Cet effort représente 90 heures de formation.

4.3 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, DIVERSITÉ ET INCLUSION

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités, à toutes les étapes de la gestion des ressources humaines, est **au cœur de la politique de Ressources Humaines du Groupe**.

Consciente des enjeux liés à l'égalité professionnelle femmes-hommes, la Direction générale du Groupe BRL a défini une politique volontariste dès 2012. Cet engagement s'appuie sur une véritable démarche managériale, déployée collégialement par la Direction des ressources humaines et la Direction juridique et responsabilité sociétale, avec l'implication des directions de chaque société.

Succédant au précédent accord signé en 2019, l'accord collectif actuellement en vigueur sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'UES BRL est applicable depuis le 1^{er} juillet 2023 une durée de quatre ans. Il s'articule autour de cinq thèmes majeurs, auxquels sont associés des objectifs de progression, des actions et des moyens : la rémunération effective, l'embauche, la promotion professionnelle et les parcours professionnels, les conditions de travail et la sécurité au travail, l'équilibre vie privée et vie professionnelle. Cet accord fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi annuel par la Commission égalité composée d'elu(e)s et de membres de la Direction du Groupe.

En outre, pour la cinquième année consécutive, le Groupe a publié les résultats des **index d'égalité professionnelle des sociétés de l'UES**. Pour l'année de référence (1^{er} juin 2023 - 31 mai 2024), l'index d'égalité professionnelle du Groupe BRL atteint un score de 87 points/100, témoignant de son engagement continu en la matière.

Depuis 2012, le Groupe BRL a créé l'Observatoire de la mixité et de l'égalité femmes-hommes. Animé par la Direction juridique et RSE, cet outil complète les plans d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes. L'Observatoire rend compte à la Direction du Groupe en publiant un bilan annuel de son action. En veillant au déploiement des bonnes pratiques d'égalité et en formulant des propositions, l'Observatoire de BRL contribue à renforcer l'égalité professionnelle.

Le dialogue régulier et constructif avec les représentants du personnel encourage l'ensemble des parties prenantes à poursuivre leurs actions pour améliorer encore l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes travaillant au sein du Groupe.

Le Groupe BRL était présent aux *Elles de la Science 2024*, journées de sensibilisation et de rencontres qui ont pour objectif de promouvoir les sciences auprès des collégiens et de lutter contre les inégalités filles-garçons dans les filières scientifiques. Trois collaboratrices (BRL, BRLE, BRLI) sont intervenues auprès des élèves afin de leur faire découvrir les étapes du grand cycle de l'eau et la protection de cette ressource.

Le Groupe BRL s'est doté de **dix référent(e)s harcèlement sexuel, agissements sexistes et actes de discrimination (HSASD)** : l'UES BRL a désigné une référente et le CSEC ainsi que les CSE de chaque société ont désigné un binôme femme-homme de référents parmi leurs membres, permettant ainsi de diversifier les modalités d'accompagnement.

Les référent(e)s HSASD sont chargé(e)s d'orienter, d'informer et d'accompagner les salarié(e)s en matière de lutte contre toute forme de harcèlement sexuel, d'agissement sexiste ou d'acte de discrimination.

Évolution de la présence des femmes dans les Conseils d'administration du Groupe

	Composition au 31/12/2024	2022	2023	2024
BRL	8 femmes sur 20 membres	30 %	30 %	40 %
BRLE	2 femmes sur 4 membres	33 %	33 %	50 %
BRLI	2 femmes sur 4 membres	33 %	33 %	50 %
BRLN	2 femmes sur 4 membres	33 %	33 %	50 %

UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 réforme l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste fixé à 6 % de l'effectif de l'entreprise, mais les modalités de calcul ont été ajustées. La première déclaration aux organismes de Sécurité sociale par le biais de la nouvelle Déclaration sociale nominative (DSN) a été établie en 2021 pour l'année 2020. Désormais, la déclaration est faite mensuellement au travers de la DSN et l'éventuelle contribution est versée au mois de mai de chaque année.

La Direction générale du Groupe a intégré dans la stratégie CAP 2025 une vision inclusive du handicap au sein des sociétés, déclinée dans les politiques sociétale et sociale du Groupe. À ce titre, la Direction des ressources humaines et la Direction juridique et responsabilité sociétale mettent en œuvre des actions visant à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein du Groupe, tout en agissant sur la culture d'entreprise, pour permettre un changement de regard collectif et individuel. Des actions concrètes sont donc menées régulièrement :

- › accompagnement des collaborateur(trice)s en situation de handicap : étude de poste en collaboration avec le service de prévention et santé au travail (SPST) et Cap emploi (qui accompagne les personnes handicapées dans l'emploi et leurs employeurs) ;
- › suivi des dossiers Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- › poursuite du développement de l'accessibilité des sites du Groupe BRL ;
- › participation au réseau référent(e)s handicap de l'AGEFIPH ;
- › promotion d'une politique de recrutement handi-accueillant (communication, identification de plateforme de recrutement inclusive) et recours à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour réaliser des prestations au sein du Groupe BRL (plateaux repas et espaces verts notamment) ;
- › informations régulières des salarié(e)s du Groupe BRL sur les démarches liées aux handicaps visibles et invisibles (courriels, affichages, sensibilisations) ;
- › participation à l'Activ'challenge organisé par l'AGEFIPH auquel près d'une centaine de salarié(e)s ont participé, plaçant le Groupe BRL à la 71^{ème} place sur 970 entreprises françaises participant au challenge. Pendant trois semaines, les salarié(e)s ont ainsi relevé des défis en ligne sur l'emploi et le handicap, permettant de renforcer la cohésion et de sensibiliser au handicap en entreprise ;
- › sensibilisation au handicap de l'ensemble des représentants des salarié(e)s du Groupe BRL et des membres des Comités de Direction, par leur participation à l'atelier « Handi'sensi » animé par un prestataire externe ;
- › participation à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) : sensibilisation des salarié(e)s sur le sujet de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), avec le théâtre comme outil de médiation. Un prestataire externe a ainsi interprété une saynète permettant, avec humour, d'ouvrir le débat sur le sujet du handicap, visible ou invisible, suivi du témoignage fort d'un rugbyman professionnel en situation de handicap ;
- › participation à la journée nationale du « Duoday » avec l'accueil de trois personnes en situation de handicap au sein du siège social à Nîmes et aux Pépinières de BRLEN, en duo avec trois salarié(e)s volontaires. La participation du Groupe BRL à cette journée renforce l'exemplarité de la politique sociale du Groupe BRL déjà engagée, témoigne de son engagement en faveur de l'inclusion et de son ouverture à la diversité et au handicap en particulier ;
- › engagement du Groupe BRL dans le réseau « Activateur de progrès » de l'AGEFIPH, au sein duquel les participants partagent la conviction que le handicap constitue un formidable levier d'innovation en faveur d'un modèle plus inclusif apte à répondre au défi commun de l'égalité des chances ;
- › soutien à l'opération « brioches », campagne nationale de collecte de dons menée par l'UNAPEI (association nationale de représentation et de défense des intérêts des personnes en situation de handicap). Un stand de vente tenu par les bénévoles de l'association et installé au siège de BRL, a permis de collecter des fonds pour la construction, la rénovation et l'acquisition de matériels pour les personnes en situation de handicap du Gard.

Le Groupe BRL est également doté d'un référent handicap, chargé d'orienter, informer et accompagner les personnes en situation de handicap. Celui-ci a reçu une formation dédiée et participe en interne au déploiement de la politique sociale relative au handicap, issue des concertations entre la Direction et les instances représentatives du personnel. En désignant un référent handicap au sein du Groupe BRL, ce dernier permet aux salarié(e)s en situation de handicap de solliciter un tiers de confiance en mesure de les renseigner, de les accompagner dans leur démarche et de faire le lien avec les différents acteurs internes et externes.

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2024
KPI 10 : Lutte contre les discriminations Taux de salarié(e)s en situation de handicap par société	Groupe : 4,13 % BRL : 6,09 % BRLE : 4,96 % BRLI : 1,14 % BRLEN : 7,08 %	Groupe : 4,67 % BRL : 8,66 % BRLE : 5,40 % BRLI : 1,83 % BRLEN : 5,70 %	Groupe : 5,01 % BRL : 8,93 % BRLE : 6,28 % BRLI : 2,33 % BRLEN : 4,35 %	6 % en 2025 (chaque société)
Moyenne sur 3 ans	Groupe : 4,13 % BRL : 5,18 % BRLE : 4,82 % BRLI : 0,83 % BRLEN : 8,93 %	Groupe : 4,46 % BRL : 6,6 % BRLE : 5,13 % BRLI : 1,23 % BRLEN : 8,25 %	Groupe : 4,6% BRL : 7,9 % BRLE : 5,55 % BRLI : 1,77 % BRLEN : 5,71 %	Moyenne à 3 ans de l'année N > à moyenne à 3 ans de l'année N-1

L'amélioration du taux du Groupe en 2024 par rapport à 2023 et 2022 s'explique principalement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) au sein de BRL, BRLE et BRLI, BRL et BRLE dépassant les obligations légales avec des taux respectifs de 8,93 % et 6,28 %. La variation du nombre de BOETH est liée aux entrées et sorties de salarié(e)s et à l'attribution de nouveaux titres de BOETH en cours de carrière pour des collaborateur(trice)s déjà présent(e)s dans le Groupe. Cela traduit l'efficacité des actions conduites en faveur des salarié(e)s en situation de handicap.

Nombre de salarié(e)s en situation de handicap en ETP et objectif de chaque société

Société	2022	2023	2024	Objectif 2024
BRL	4,88	7,28	7,68	5
BRLE	12,69	13,67	16,18	15,5
BRLI	2,47	4	5,23	13,5
BRLEN	6,67	5,45	4,08	5,6

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Malgré la suppression de l'obligation du contrat de génération depuis 2017, à la suite de la réforme du Code du travail, la Direction et les organisations syndicales représentatives ont partagé le constat de la pertinence de l'ancien dispositif au regard des ambitions de la stratégie CAP 2025.

Conscientes de l'enjeu que représentent la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que les attentes sociales des salarié(e)s, jeunes et seniors, **un accord intergénérationnel a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022 pour quatre ans.**

Le cadre de mesures au niveau de l'UES BRL a été actualisé, en valorisant les bonnes pratiques existantes et en définissant de nouvelles actions pour répondre aux objectifs suivants :

- › favoriser l'insertion durable des jeunes de moins de 26 ans dans l'emploi ;
- › favoriser l'insertion des salarié(e)s en situation de handicap ;
- › maintenir dans l'emploi les salarié(e)s seniors âgé(e)s de plus de 56 ans ;
- › accompagner la cessation d'activité en fin de carrière, dans le respect des intérêts partagés de l'entreprise et des salarié(e)s ;
- › assurer la transmission des savoirs et des compétences intergénérationnels.

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS POUR ÊTRE EN CAPACITÉ DE TRANSFORMER LE GROUPE

Cet accord intègre également les nouveaux enjeux, tant en matière de composition de ses effectifs que d'activités. Il s'inscrit pleinement dans le déploiement de la stratégie CAP 2025 qui définit les priorités de transformation et les nouvelles solutions technologiques nécessaires à l'adaptation du Groupe BRL face aux défis climatiques, sociétaux, économiques.

Pour adresser les grands enjeux de CAP 2025, il a été défini un socle de six priorités stratégiques auquel l'accord apporte sa contribution sur les axes suivants :

- › attirer les jeunes talents, à tous les niveaux de formation, d'origine et de diversité de parcours, en proposant des parcours professionnels motivants et fondés sur leur employabilité dans la société d'embauche, avec la possibilité de mobilité dans le Groupe ou éventuellement en externe ;
- › apporter une alternative organisationnelle en matière de conditions de travail et renforcer les actions relatives à l'amélioration des équilibres entre vie privée et vie professionnelle ;
- › contribuer à une meilleure qualité globale de vie au travail dans les sociétés du Groupe et permettre ainsi la valorisation de l'image de marque employeur de BRL, facteur essentiel d'attractivité ;
- › permettre de proposer une amélioration ou une adaptation des conditions de travail à l'embauche de personnes en situation de handicap ou face à des difficultés de santé ;
- › faciliter le maintien dans l'emploi des seniors en offrant des modalités d'adaptation de leurs activités, en reconnaissant la richesse de leurs expériences, en croisant les savoir-faire et savoir-être des générations juniors et seniors et en organisant les modalités de transmission des savoir-faire dans une orientation « d'entreprise apprenante ».

L'accord confirme la volonté de mettre la cohésion intergénérationnelle au service de la performance durable du Groupe, de développer les compétences des salarié(e)s tout au long de la carrière dans un cadre innovant et d'en capitaliser les effets positifs sur l'organisation et les conditions de travail des salarié(e)s concerné(e)s.

Plus spécifiquement, les mesures retenues en faveur des moins de 26 ans visent à :

- › fixer des objectifs chiffrés en matière d'embauche (promotion de l'alternance, des stages et CDI) ;
- › définir des modalités d'intégration, de formation et d'accompagnement (entretien d'accueil RH, livret d'accueil, désignation d'un référent ou tuteur, journée d'intégration, entretiens de suivi, etc.) ;
- › identifier, si besoin, des formations pour les jeunes salarié(e)s en CDI afin qu'ils bénéficient des moyens pour développer leurs compétences et s'accomplir dans leur parcours professionnel tout en étant positivement promoteurs de la mobilité au sein du Groupe BRL.

En parallèle, les actions décidées en faveur des seniors (salarié(e)s de plus de 56 ans) ont pour vocation de :

- › respecter les objectifs chiffrés de maintien dans l'emploi et de recrutement des salarié(e)s seniors ;
- › mettre en place des mesures d'accompagnement, dès l'entrée dans le dispositif (visite de mi-carrière, bilan de compétences et VAE [validation des acquis par l'expérience], entretien professionnel, etc.) ;
- › accompagner l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite ;
- › analyser les situations de travail afin de prévenir les risques d'usure professionnelle et de renforcer la prévention des risques.

La transmission de savoirs et de compétences autour d'un modèle d'entreprise apprenante est assurée par la formation de binômes et d'échanges basés sur le volontariat entre des salarié(e)s expérimenté(e)s et des jeunes. Pour les postes identifiés à compétences clés (ou critiques), opérés par un(e) salarié(e) senior, des binômes sont systématiquement mis en place.

Enfin, la Commission (paritaire) intergénérationnelle se réunit une fois par an, afin d'établir un suivi annuel des mesures prises dans le cadre de l'accord.

5

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES ET DES CLIENTS EN AGISSANT AVEC ÉTHIQUE



Notre contribution aux objectifs de développement durable

5.1 EMPREINTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET IMPLICATION DANS LA VIE DES TERRITOIRES

UNE PARTICIPATION ACTIVE AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La concertation, un prérequis pour les projets menés par le Groupe BRL

La **concertation avec les parties prenantes** et les acteurs locaux **sur les projets d'investissement structurants** est au cœur du processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets de BRL, et en particulier des projets d'extension du Réseau Hydraulique Régional. Elle permet la prise en compte des attentes des territoires, l'anticipation des besoins, l'intégration des enjeux économiques et environnementaux, dont notamment la recherche d'économie en eau, ce qui donne aux projets un haut degré d'acceptation.

Ainsi, pour le projet Aqua Domitia, BRL a mis en place un processus intègre de concertation comprenant trois niveaux :

- › une instance de concertation stratégique Aqua Domitia, coprésidée par le Préfet et la Présidente de la région Occitanie. Sa composition, calquée sur le modèle des commissions locales de l'Eau, comporte 89 représentants de l'ensemble des acteurs concernés ;
- › un groupe technique « Ressources en eau », constitué d'un nombre plus réduit de participants ayant vocation à approfondir les sujets techniques à l'échelle des bassins versants traversés et d'établir des synthèses et des préconisations en lien direct avec l'utilisation de la nouvelle ressource mobilisée grâce à Aqua Domitia ;
- › des forums territoriaux, créés pour chaque maillon d'Aqua Domitia, dont l'objet est d'informer le grand public, au travers de réunions locales, sur les conditions de réalisation des travaux et d'échanger préalablement au lancement des chantiers.

La dernière instance de concertation s'est tenue en septembre 2022 et le groupe technique « ressource en eau » s'est réuni en novembre 2023. Une nouvelle instance de concertation est en cours de planification pour mars 2025.

Le consensus créé autour de ce projet a permis sa réalisation en à peine plus de dix ans, ce qui est remarquable pour une infrastructure de cette ampleur (plus de 140 km de transfert de ressources en eau pour 220 M€ d'investissement).

De la même façon, les projets de réseaux de desserte irriguant les territoires à partir d'Aqua Domitia font l'objet de groupes de travail et des comités de pilotage rassemblent et associent aux décisions tous les acteurs des territoires : agriculteurs, organismes de mise en marché, collectivités locales, gestionnaires de ressources, établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Directions départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), Agence de l'Eau, financeurs potentiels, etc.

Ces dispositifs ont démontré leur efficacité en permettant d'élaborer des projets solides et acceptés par les parties prenantes, en bénéficiant de plans de financement consensuels et en créant de la valeur sur les territoires.

Enfin, BRL mène des concertations au quotidien avec les acteurs de l'eau. Le Groupe est régulièrement associé aux travaux des commissions locales de l'Eau, des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Lez, Thau, Hérault, Orb, Astien, Basse vallée de l'Aude et Aude médiane, etc.). Il est sollicité par différents acteurs de la gestion de l'eau (services de l'État, Agence de l'Eau, Chambres d'agriculture, communautés d'agglomération, syndicats professionnels, etc.). En 2024, BRL a poursuivi sa participation au groupe « eau » du Comité de développement du Grand Narbonne.

Ces réunions sont l'occasion de présenter l'avancement des différents projets d'extension du RHR et d'échanger sur les priorités en matière de sécurisation des ressources exprimées au niveau de chaque territoire.

Une forte implication dans les organisations professionnelles locales

L'écoute, la compréhension et la bonne prise en compte des attentes des acteurs locaux sont donc des facteurs clés pour le développement du Groupe BRL. Celui-ci s'efforce de mener un **dialogue structuré avec les parties prenantes locales** et de maintenir une concertation étroite avec tous les acteurs. L'instauration du dialogue se matérialise, notamment, par l'adhésion et la participation active à la vie des réseaux professionnels et des pôles de compétitivité. BRL est également présent dans les conseils d'administration de plusieurs sociétés. La liste détaillée de ses adhésions et participations est donnée dans le tableau sociétal des engagements du Groupe en 2024, figurant à la fin du présent document.

Par ailleurs, BRL rencontre régulièrement les représentants et acteurs des territoires. BRL entretient des relations régulières avec les pouvoirs publics, en particulier les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la région Occitanie, les conseils départementaux et les collectivités locales. Depuis 2022, BRL est membre du Conseil de développement économique de Nîmes Métropole et fait partie des commissions Plan climat-air-énergie territorial et Plan de mobilité.

En s'investissant dans des réseaux multi-acteurs, le Groupe BRL recherche des synergies avec son écosystème, permettant ainsi de garantir sa **contribution au développement et à la compétitivité des territoires**. La création de valeurs économique et sociétale partagées contribue pleinement au succès du développement des entreprises. C'est pourquoi BRL s'efforce de participer à l'essor socio-économique de ses territoires d'implantation et aux actions de partenariat auprès des acteurs institutionnels, tout en fédérant des approches communes avec les acteurs locaux sur des projets, en France et à l'International. Les adhésions du Groupe BRL, à French Tech Méditerranée, à CREALIA Occitanie, ou encore à CleanTech Vallée confirment son engagement.

En 2024, BRL a été associée à la Conférence des parties (COP) Planification Ecologique qui mobilise, sous la coanimation du Préfet de région et de la Présidente du conseil régional, tous les exécutifs des collectivités de l'Occitanie (Région, Départements, Collectivités locales, EPCI et les groupements porteurs des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dans l'objectif d'élaborer une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes. La COP mobilise également, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires, etc.) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateurs, jeunes, etc.).

C'est à ce titre que BRL est associée au groupe technique « Eau » de la COP, portant notamment sur les sujets de sobriété dans l'usage de la ressource en eau, de protection des zones de captage d'eau, de désimperméabilisation des sols et de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Concernant la préservation de la ressource en eau, deux actions ont été proposées par BRL et retenues :

- › la mise en place de mesures de suivi des prélèvements par l'installation de compteurs avec télétransmission sur 100 % des prélèvements importants d'ici 2027 ;
- › la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) pour tous les captages desservant plus de 10 m³/j et 50 habitants d'ici 2027.

BRL est également membre du Comité d'Engagement et de Suivi du consortium Accélération au Service de la Transition Agricole et Alimentaire (ASTRAGAL). Porté par INRAE Transfert, la SATT AxLR et la SATT Paris-Saclay, ce consortium se donne pour mission de concrétiser la transition agroécologique des systèmes agricoles en vue de produire une alimentation durable et bénéfique pour la santé. Le Directeur de l'aménagement du patrimoine de BRL fait partie du panel d'experts socio-économiques et industriels en lien avec la gestion de l'eau.

Une présence concrétisée par de nombreux partenariats

Le Groupe renforce ses liens avec les écoles et universités du Gard (université de Nîmes, École des Mines d'Alès, Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole Nîmes-Rodilhan (EPLEFPA) et de la Région (universités de Montpellier et de Perpignan, Montpellier Business School, Polytech, Sup Agro Montpellier, etc.) au travers de cours ou de conférences dispensés par des collaborateur(trice)s, ou de participations à des forums métiers et des instances de gouvernance. BRL participe notamment au conseil d'orientation du Pôle universitaire d'innovation de Montpellier, en tant qu'entreprise de taille intermédiaire spécialisée dans les secteurs de l'environnement et engagée sur le triptyque global Nourrir-Soigner-Protéger de Montpellier Université d'Excellence. La société est également membre du Comité de développement économique de l'IMT Alès.

Dans un contexte de pénurie de ressources dans le domaine de l'ingénierie, BRLI développe son attractivité en participant à de nombreux forums étudiants, tels que la Journée carrière de l'ENSE3, le Forum Alsaca Tech et université de Strasbourg (dont ENGEES) ou encore le Meet'Ingé de SYNTEC. BRLI oriente sa communication autour de ses atouts différenciants : une entreprise à taille humaine valorisant l'engagement et le sens, le respect de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, la diversité des champs d'intervention et la mobilisation dans l'atteinte des ODD.

BRLI poursuit son rôle de pionnier de la transition écologique autour de la mise en œuvre de l'analyse du cycle de vie dans les domaines de l'eau, de l'agroalimentaire, des produits résiduels organiques et des énergies renouvelables. Suite à son implication dans la chaire industrielle ELSA-PACT, BRLI a fait l'acquisition du logiciel d'ACV Simapro.

Sensible aux nécessités d'évolution de son activité pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, BRLI est signataire de la Charte de l'Ingénierie pour le Climat et la Biodiversité de Syntec-Ingénierie et de la Charte d'engagement des bureaux d'études sur l'évaluation environnementale portée par le ministère de l'Environnement, Syntec-Ingénierie et CINOV Territoires et Environnement.

BRLI est par ailleurs engagée auprès de plusieurs organisations telles que l'Association française pour l'eau, l'irrigation et le drainage, l'association mondiale pour les infrastructures de transports maritimes et fluviales, l'association internationale des villes et ports, l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement, ou le Comité français des barrages et réservoirs. Depuis 2024, BRLI est aussi membre de l'Union pour le génie écologique, marquant une avancée notable dans la prise en considération de ces enjeux dans l'ensemble de nos prestations.

Enfin, la filiale ingénierie du Groupe est un membre actif du Comité scientifique et technique eau agricole (COSTEA), projet porté par « Eau Agriculture et Territoires (anciennement AFEID) », dont BRLI est membre fondateur. Face au dérèglement climatique, il s'agit d'apporter un appui ponctuel et des outils méthodologiques pour accompagner la demande croissante des pays du pourtour méditerranéen, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud-Est afin d'améliorer les performances de l'agriculture irriguée.

Une contribution renforcée lors d'événements

En 2024, le Groupe BRL est intervenu lors de différentes rencontres (conférences, colloques, forums, etc.) aux côtés d'acteurs territoriaux pour échanger sur des sujets en lien avec son cœur de métier. Ainsi, la Direction du Groupe a eu l'occasion de partager son expérience et sa vision dans le cadre de multiples événements, notamment lors :

- › du forum **Le Monde Nouveau** à Montpellier (Table Ronde « Un cycle de l'eau complètement déstabilisé ? ») ;
- › de l'événement « **Les femmes au cœur du développement économique** » de la Métropole de Nîmes, sur l'introduction des tables rondes « Des femmes au parcours peu ordinaire » et « Regards masculins ».

Le Groupe BRL était également présent lors :

- › de l'événement **ENTRE MER & ETANGS**, à l'occasion de la Fête de la science, organisée par la ville du Grau du Roi en partenariat avec l'université de Nîmes ;
- › du **forum des métiers de l'industrie de la mission locale** ;
- › du **Conseil de Développement du Grand Narbonne** sur le « Panorama des usages de l'eau agricole sur le territoire » ;
- › de la **table ronde « L'eau dans tous ses états »** à l'université de Nîmes ;
- › de l'atelier **CYCL'EAU Occitanie** ;

› de la **conférence Euro-méditerranéenne sur la Réutilisation des Eaux Usées** (REUSE EUROMED 2024) avec des interventions sur le « Retour d'expérience de la REUT de Roquefort des Corbières », la « Valorisation créative des ressources non conventionnelles dans l'Isère et le Gard » et la « Surveillance et modélisation de la dynamique des stockages d'eaux usées traitées dans le cadre de l'irrigation agricole » ;

› de l'évènement **Génération Transformons la France au cœur des Régions**, à Montpellier School of Business (MBS).

En 2024, ce sont plus de 50 événements auxquels les salarié(e)s de BRL ont participé, dont notamment, en France :

- › les **Aqua Business Days**, , organisés par Aqua Valley, à Aix-en-Provence ;
- › la **Conférence Euro-méditerranéenne sur la Réutilisation des Eaux Usées, à Montpellier** ;
- › les **Rencontres Business Hydro**, à Grenoble ;
- › les **Rencontres de l'Ingénierie Maritime**, à Caen ;
- › le **Colloque Vantellerie**, organisé par le Comité français des barrages et réservoirs, à Aix-les-Bains ;
- › les **XVIII^{ème} Journées Nationales Génie Côtier - Génie Civil**, à Anglet.

À l'International :

- › le **Forum mondial de l'eau** à Bali ;
- › le **Forum méditerranéen de l'eau** à Tunis ;
- › la première **Conférence Régionale sur l'Irrigation et le Drainage Agricole au Moyen-Orient**, à Riyad.

Enfin, les sociétés du Groupe apportent régulièrement leurs expertises lors de rencontres organisées au sein de leurs filiales : au **forum des énergies renouvelables EnerGaïa, Dionysud**, etc.

UNE MOBILISATION AU PROFIT D' ACTIONS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIALE

Priorisant les enjeux socio-économiques, en lien avec ses métiers ou ses territoires d'implantation, le Groupe BRL s'engage à soutenir des actions en matière d'inclusion sociétale et des acteurs associatifs ciblés sur ses territoires.

Déjà signataire de la Charte Entreprises et Quartiers, dont l'objet est la mise en œuvre conjointe d'actions dans les domaines de l'éducation, l'orientation, l'emploi, l'insertion, les services de proximité et le soutien aux initiatives locales, le Groupe a renouvelé depuis 2021 son engagement en signant les nouvelles Chartes territoriales PAQTE « Les entreprises s'engagent ».

Par ailleurs, en tant qu'adhérent et membre du Conseil d'administration des clubs d'entreprises de la Fondation Agir Contre l'Exclusion Aude, Gard et Hérault, BRL s'engage pour l'inclusion et l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail.

L'Université de Nîmes (Unîmes) et BRL ont également renforcé leurs liens avec la signature d'une convention-cadre qui concerne les thématiques « droit » et « environnement » proposées par l'Université. Il s'agit pour BRL d'accueillir des stagiaires (ou des apprentis issus de licences professionnelles) et de collaborer avec les équipes universitaires dans le domaine de l'enseignement, en animant et en participant à des colloques et conférences, en soutenant des thèses, ou en participant à des projets de recherche d'intérêt commun. Le Directeur général de BRL est à la présidence du Conseil d'orientation. BRL est également membre fondateur de la Fondation de l'université de Nîmes qui œuvre au service de la politique de développement de l'Université.

Le Groupe BRL continue de s'impliquer au cours de l'année dans des actions collectives portées en faveur de l'inclusion sur ses territoires et dans ses domaines de compétences (**parrainages, forums, actions de sensibilisation**).

BRL poursuit son engagement dans le programme TEKNIK porté par les clubs FACE, qui proposent aux collégiens et lycéens de concevoir des projets de prototypage sur une thématique en lien avec l'avenir. Afin d'inspirer les élèves, un ingénieur qualité de l'eau de BRLE est intervenu au sein du collège Jules Verne, à Nîmes, pour faire découvrir les différents métiers du Groupe aux collégiens. Les élèves ont par la suite présenté leurs projets et les plus innovants ont été récompensés. Le Groupe BRL a renouvelé en 2024 son soutien financier aux trois prix TEKNIK départementaux (Aude, Gard et Hérault) et aux prix régional (Occitanie).

En 2024, le Groupe BRL a consacré un total de 51 heures en collaboration avec les réseaux FACE : 35 heures avec FACE Gard, 9 avec FACE Hérault et 7 avec FACE Aude.

À titre d'illustration, quelques exemples d'actions menées dans le cadre de cette collaboration :

› Dans l'Aude :

- implication dans la vie du club en tant que membre du Conseil d'administration, participation à l'Assemblée générale et représentation de FACE Aude au Conseil d'administration de FACE Occitanie ;
- simulations d'entretiens de stage pour les élèves du dispositif ULIS 2nde du Lycée Louise Michel.

› Dans l'Hérault :

- implication dans la vie du club en tant que membre du Conseil d'administration.

› Dans le Gard :

- implication dans la vie du club en tant que membre du Conseil d'administration et participation à l'Assemblée générale ;
- participation au forum de la réussite et de l'orientation à destination des élèves de 3^e ;
- parrainage vers l'emploi : participation d'une collaboratrice de BRL au projet de parrainage de personnes en réinsertion professionnelle ;
- participation au jury des retours de stages de 3^e ;
- participation au jury pour les qualifications au défi départemental TEKNIK 2024 ;
- simulations d'entretiens avec FACE Gard avec des personnes éloignées de l'emploi.

En 2024, trois stagiaires de 3^e et un stagiaire de 2nde ont également été accueillis dans les sociétés du Groupe.

L'accueil des personnes en insertion dans le cadre de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) chez BRL s'est structuré depuis 2023. En 2024, l'insertion est intégrée aux outils et processus de recrutement, afin de faciliter l'intégration des personnes en insertion et de positionner BRL Ingénierie en tant qu'entreprise d'accueil pour ces dernières. Les échanges conduits avec des Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification et le facilitateur local des « clauses sociales » ont permis d'accueillir 5 personnes en insertion en 2023 ainsi qu'en 2024.

Deux personnes ont également été accueillies en PMSMP au sein du service comptabilité ainsi qu'à la Direction des ressources humaines de BRL.

En 2024, BRL a renouvelé son engagement dans la lutte contre la précarité hygiénique auprès de la Ville de Nîmes et du Collectif d'associations nimoises de solidarité et d'accès aux soins (CANSAS) (Secours Populaire, Secours Catholique, Jardins Solidaires, HumaNîmes, Association Protestante d'Assistance, Jardins d'Anaïs, Croix-Rouge).

Afin de lutter contre la précarité hygiénique, le siège de BRL dispose de distributeurs de secours de protections périodiques gratuites.

En 2024, le Groupe BRL s'est engagé auprès de l'AFM-Téléthon en mobilisant ses collaborateur(trice)s autour d'un défi sportif Connectthon. L'objectif était de cumuler collectivement 3 000 km, à pied ou à vélo, durant le mois de novembre. Le défi a été relevé et BRL a ainsi effectué un don complémentaire à l'AFM-Téléthon.

Les choix de partenariats (mécénats et parrainage) du Groupe BRL reposent sur des critères en lien avec les axes de la politique de Responsabilité Sociétale, les éléments de différenciation des actions proposées, les liens avec les métiers du Groupe et avec les territoires d'intervention des sociétés du Groupe. Cet ancrage territorial permet, au-delà de soutenir des projets, de nouer des relations durables dans le cadre de ses actions de mécénat et de partenariat. En 2025, une procédure interne et une Charte des partenariats seront déployées. La diffusion des Chartes de partenariat auprès des sollicitants permettra de porter à leur connaissance les critères et modalités de sélection des partenariats.

Ces actions sont essentiellement portées par la société BRL qui s'efforce d'utiliser annuellement l'ensemble du budget de mécénat autorisé (soit 0,5 % du chiffre d'affaires de la société) avec un objectif d'atteindre au moins 85 % du budget disponible. Pour l'année 2024, BRL a utilisé 85 % de son budget mécénat disponible.

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2024
KPI 11 : Engagement sociétal Taux de réalisation du budget de mécénat	75 %	63 %	85 %	Au moins 85 %

Ainsi, dans une approche de solidarité et de développement culturel des territoires, le Groupe a soutenu en 2023 des actions de mécénat en faveur de GRAINE Occitanie, de la Fondation du musée Fabre, de CREALIA Occitanie, de la Fondation de l'université de Nîmes, de HumaNîmes, de l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM), de l'AFM-Téléthon, du CIDFF du Gard, de la Ville de Nîmes pour la Contemporaine de Nîmes et du fonds de dotation du CHU de Nîmes (Trophée Innov'Action).

RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS, PRESTATAIRES ET ENTREPRISES DE TRAVAUX

Soucieux d'affirmer ses engagements, le Groupe BRL s'est doté d'une **politique d'achats socialement et écologiquement responsables** afin de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires et de contribuer à la performance globale de l'entreprise. En cohérence avec le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPAPSER) élaboré par la région Occitanie, elle s'intègre pleinement dans la nouvelle stratégie CAP 2025 et la politique de responsabilité sociétale et de développement durable du Groupe.

Cette politique, formalisée par un schéma d'achats responsables, s'inscrit donc dans une démarche engagée et vise à favoriser la prise en considération des aspects économiques, sociétaux et environnementaux des achats, tout en veillant à l'équilibre des relations entre BRL et ses fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques. Elle se traduit par l'intégration dans tous les dossiers de consultations d'entreprises de BRL d'une Charte d'achats responsables.

Les pratiques d'achats établies au sein du Groupe sont par ailleurs en conformité avec les trois principes fondamentaux de la commande publique auxquels BRL est soumis :

- > liberté d'accès à l'achat public ;
- > égalité de traitement des candidats ;
- > transparence dans les procédures d'attribution.

Toutes les sociétés du Groupe s'attachent ainsi à respecter des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures d'attribution, les délais de paiement et la formalisation de contrats écrits avec des clauses équilibrées et proportionnées aux enjeux de l'achat pour l'activité de la société.

Les fournisseurs et prestataires font, en outre, l'objet d'évaluation dans le cadre des SMQ (systèmes de management de la qualité) des sociétés du Groupe, sur la base de critères tels que la qualité de la prestation, la fourniture ou le conseil, le respect des délais, la qualité des restituables, etc.

Enfin, depuis 2014, la Direction aménagement et patrimoine (DAP) de BRL intègre des clauses d'insertion dans ses marchés de travaux dans le but de permettre à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir une opportunité d'emploi.

5.2 SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

TRANSITION NUMÉRIQUE

Des technologies au service de nos clients et activités

La performance des métiers du Groupe s'inscrit dans l'évolution digitale, avec notamment le développement de nouvelles technologies numériques permettant d'optimiser le suivi et de dynamiser la gestion et l'exploitation du patrimoine.

BRLE utilise et administre plusieurs outils de suivi de données répondant à ses finalités d'exploitation :

- > **Born&Eau 2.0** – Cette application recense l'ensemble des points de comptage, des contrats et clients associés, ainsi que les historiques de consommation et de facturation. Elle permet d'accéder en ligne à de nombreux services au travers d'un espace client : payer sa facture, mettre en place une mensualisation, télécharger ses factures et les documents contractuels, visualiser sa consommation, modifier ses informations personnelles, ou encore communiquer avec le service client. Elle permet également l'analyse d'indicateurs de suivi de la performance, tels que le nombre de comptes ouverts, de clients payant en ligne.
- > Une application domaniale de gestion du démarchage foncier et des servitudes.
- > Un logiciel de télégestion qui assure le suivi en temps réel et l'historique des mesures sur les équipements (stations de pompage, réservoirs, barrages, organes hydrauliques, débitmètres, etc.).

- > **GéEau web** – Un outil ergonomique et convivial permettant aux équipes via des tablettes numériques de suivre en temps réel l'exploitation. Cette solution de mobilité a permis de remplacer les plans des réseaux en support papier et de générer des couches de consultation thématiques en aide à l'exploitation.
- > Une **application de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO)** qui permet de recenser l'ensemble des équipements et des interventions associées. Les outils de reporting permettent de proposer des indicateurs et des rapports d'aide à la décision pour la maintenance et l'organisation des interventions, de rendre compte de l'activité, d'analyser les actions mises en œuvre, d'anticiper les problématiques patrimoniales et d'aider à l'exploitation au quotidien grâce à la visualisation graphique des interventions en attente. Disposant d'une interface smartphone, elle permet à tou(te)s les collaborateur(trice)s de terrain de réceptionner les bons d'intervention et de faire des comptes rendus géolocalisés.
- > Une **application qui permet de transmettre rapidement des informations simultanément à un grand nombre de clients** par e-mail, SMS, ou appel vocal, lors d'interventions ayant un impact immédiat sur le service.
- > **Maestr'eau** – Une plateforme permettant de collecter et de valider des données brutes via la plateforme web ou sur l'application mobile. Elle s'interface également avec d'autres applications afin de collecter ou d'échanger des données.
- > **Maestr'eau Inventaire** – Une application d'aide à la saisie de formulaires dématérialisés pour le personnel. Elle permet l'élaboration de documents (inventaire des équipements, QSE, etc.) ainsi que leur export à travers des applications de publipostage Word/Excel ou interfacées avec nos applications.
- > Un **logiciel de gestion électronique de documents (GED)** permettant de centraliser, sécuriser et de mieux partager les documents dématérialisés au sein de l'entreprise (documents techniques des ouvrages, contrats cadre fournisseurs, documents QSE, analyses d'eau, actes de servitudes).
- > Une **application sur smartphone de protection des travailleurs isolés** qui permet de déclencher les secours en journée et en astreinte, lorsqu'un travailleur isolé utilisant l'application est en situation de détresse (perte de verticalité, immobilité, appel SOS).
- > **Aqua Notitia** – Un outil permettant d'avoir une information sur le contexte hydrologique des ouvrages du RHR.
- > En 2024, une phase de test a été menée sur **une application de maquettage numérique 3D des ouvrages de production**. Les équipements du jumeau numérique seront alors liés à des documents 1D et 2D, interfacés avec les outils de GMAO ou de supervision. Ceci permettra de simuler des travaux de modification et d'associer des informations aux équipements (zone ATEX, bruit, fiche méthode, etc.).
- > En 2024, les tests sur **une application d'aide au pilotage d'infrastructures hydrauliques complexes** se sont poursuivis, dans l'objectif d'une meilleure efficacité énergétique. Cette application reliée en temps réel aux données de la télésurveillance de ces ouvrages permet une aide au pilotage et/ou une optimisation directe des démarrages d'ouvrages de production (usines d'eau potable) et de pompage (stations de pompage du réseau) grâce aux valeurs et à l'historique de ces données.
- > Après une phase expérimentale, BRLE a rédigé sa politique Télérelève. Elle met en œuvre différentes applications (gestion des signaux émis par les dispositifs, gestion des antennes réceptrices, traitement et exploitation des données télérelèves, interfaçage avec les outils métiers).

BRL consulte et associe ses partenaires (notamment les collectivités, la Région, les fournisseurs) au développement de ses outils afin de prendre en compte leurs attentes. Le partage d'information et la mutualisation de données permettent de renforcer les analyses, d'accroître l'efficacité du service rendu et d'apporter des éléments d'explication précis aux collectivités délégantes qui contrôlent le service public.

En 2024, BRLE a poursuivi sa démarche d'innovation et de R&D, sous le pilotage de la Direction de la stratégie et de l'innovation autour de 5 thématiques : Eau, Ecosystèmes, Risques, Ouvrages complexes et Territoires. Des crédits spécifiques ont été alloués :

- > pour chacune des équipes métiers afin de favoriser le processus d'émergence d'idées : les « booster innovation ». Avec l'appui de « référents innovation » nommés en 2022, chaque équipe métier de BRLE a ainsi pu développer ses propres projets d'innovation. Au total ce sont 24 projets d'innovation qui ont pu être menés en 2024 au sein des différentes équipes, dont certains en transversalité.
- > pour la création d'un groupe de travail spécifique à l'IA en vue d'intégrer ces nouvelles technologies dans les pratiques. Une feuille de route de déploiement de l'IA a été préparée en 2024. Celle-ci s'appuiera sur des relais numériques au sein de chacune des équipes, chargés de faire le lien.

Grace à ces crédits, 13 publications ont été rédigées par les équipes de BRLI, principalement sur le thème de l'eau (6 publications), mais aussi sur les ouvrages complexes (3 publications), les risques (3 publications) et dans une moindre mesure les écosystèmes (1 publication). Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une présentation en colloque.

BRLI porte aussi depuis plusieurs années le développement de l'outil WIMES (Water Information Management Ecosystem and Services) qui vise à développer la connaissance des ressources en eau et à favoriser la bonne gestion et le dimensionnement des aménagements hydrauliques, dans un contexte d'évolution des ressources liée au réchauffement climatique. WIMES prend la forme de plateformes logicielles et de services supports à la prise de décision et aux services d'ingénierie correspondants.

En 2024, la solution WIMES est développée sur quatre projets : deux projets sur le bassin du Nil (2022-2025), un projet au Bhoutan et un pour l'Observatoire du Sahara et du Sahel pour le complexe WAP (W-Arly-Pendjari). La plateforme logicielle WIMES a été déployée sur un total de dix-sept projets depuis sa création.

Renforcement de la digitalisation dans le fonctionnement interne

La mise au point du nouveau **système d'information des ressources humaines (SIRH)** réalisée en 2023 a permis de mettre en production, avec succès, la gestion du personnel et de paie. La gestion de la formation et un portail d'accès au SIRH ouvert aux salarié(e)s et aux managers sont en préparation, pour disposer à terme d'un système d'information RH le plus complet en termes de couverture fonctionnelle.

L'application interne de **gestion des temps et des activités (GTA)** doit également être renouvelée, pour répondre aux enjeux fonctionnels et techniques de ce logiciel structurant pour le Groupe. Un sourcing des progiciels a été réalisé en 2024 avec l'ensemble des parties prenantes du projet, il a permis de s'assurer de la bonne couverture des besoins métiers par les solutions du marché. Un appel d'offres est en cours avec un objectif de déploiement courant 2025 pour une mise en production début 2026.

Un nouveau logiciel de **gestion du recrutement** a également été déployé, il permet de gérer les recrutements de toutes les sociétés du Groupe, avec une publication sur Internet des sites carrières des sociétés du Groupe.

Un logiciel de **gestion d'événementiel** a été déployé à l'été 2024. Il permet d'optimiser le processus de gestion des inscriptions, et d'offrir un accès dématérialisé sur PC et smartphone pour les participants, un suivi des participations et une évaluation des événements du Groupe BRL en back-office pour les organisateurs.

Enfin, un nouvel **Intranet** Groupe a été mis au point avec une mobilisation des contributeur(trice)s de chaque société pour enrichir le contenu, en vue d'une ouverture du site début 2025.

PROTECTION DE DONNÉES

Le **Groupe BRL organise et assure la protection des données personnelles**, coordonnée par la Direction des systèmes d'information (DSI).

Engagé depuis 2018 dans une trajectoire de conformité au Règlement général européen de protection des données personnelles (RGPD), BRL a réalisé la totalité des déclarations de traitement de données personnelles auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le Directeur des systèmes d'information a été désigné Délégué à la protection des données (DPO) de chaque société du Groupe.

La Direction générale du Groupe a par ailleurs sollicité le Directeur des systèmes d'information et la Directrice juridique et RSE pour définir une trajectoire et déployer un plan d'action pluriannuel de mise en conformité RGPD. À la suite de la réalisation d'un diagnostic, des actions ont été définies et classées par priorité en fonction du gain en matière de réduction du risque et de la facilité de mise en œuvre.

Ces actions ont été déployées entre 2018 et 2023 permettant d'atteindre un taux de réalisation de 100 % de la trajectoire initiale.

Dans une démarche d'amélioration continue, un diagnostic de maturité des processus RGPD a été réalisé fin 2024, afin d'identifier les axes de progrès du dispositif déployé au sein du Groupe BRL. À partir de cet état des lieux, un nouveau plan d'action sera établi en 2025 afin de renforcer l'efficacité et la pérennité du dispositif.

RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

La **politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du Groupe BRL accompagne la trajectoire de transformation digitale** inscrite dans la stratégie CAP 2025. Elle vise la réduction de l'exposition des activités et des processus aux cybermenaces externes et internes. Elle a également pour objectif le développement des capacités de réaction et de traitement en cas de survenance d'une cyberattaque.

En 2024, la Direction des systèmes d'information a renforcé la sécurité des systèmes et des pratiques avec les actions suivantes :

- › le déploiement de nouveaux dispositifs de sécurité des systèmes d'information ;
- › la mise à jour permanente des versions des logiciels ;
- › le déploiement régulier d'actions de sensibilisation à la cybersécurité.

Un nouvel indicateur est utilisé en 2024 pour suivre les campagnes de sensibilisation à la cybersécurité, avec un objectif de réaliser un minimum de 6 actions par an. Cet objectif a été atteint, avec la réalisation de 10 campagnes de sensibilisation en 2024.

Indicateur	2024	Objectif 2024
KPI 12 : Cybersécurité Nombre de campagne de sensibilisation à la cybersécurité	10	Minimum 6 actions par an

DÉVELOPPEMENT D'UNE INFORMATIQUE RESPONSABLE

Outre l'innovation digitale et la sécurité des systèmes d'information, **le développement d'une informatique responsable constitue un troisième axe fort de la politique digitale du Groupe.**

À ce titre, une politique Numérique Responsable est en cours d'élaboration. Elle vise à définir une stratégie et une gouvernance Numérique Responsable, à optimiser les achats informatiques en les limitant et en les rendant plus durables, et à développer les usages et les bonnes pratiques.

Dans le cadre du **volet informatique** de la « Charte achats et relations responsables » de BRLI, les engagements pour un numérique plus responsable se poursuivent :

- › Valorisation du matériel devenu obsolète : don de 19 postes informatiques à deux associations d'accompagnement des jeunes « éloignés de l'emploi » ;
- › Investissement dans de la mémoire vive (RAM) pour doubler la capacité de 150 ordinateurs, les rendre plus réactifs, améliorer l'expérience au travail et prolonger leur durée de vie ;
- › Utilisation du papier recyclé pour les impressions à usage interne ;
- › Test d'achat de matériel reconditionné et démarrage d'un partenariat avec une société locale spécialisée dans le reconditionnement des matériels informatiques professionnels.

5.3 LOYAUTÉ DES PRATIQUES – PROBITÉ ET CONFORMITÉ

LOYAUTÉ DES PRATIQUES/CONFORMITÉ

L'intégrité, la transparence, la solidarité, l'équité, le respect de l'humain et de l'environnement et la préservation de la biodiversité constituent des principes éthiques fondamentaux pour la Direction générale du Groupe BRL, à partir desquels des relations de confiance peuvent être développées et entretenues avec ses parties prenantes.

Consciente des enjeux au regard des intérêts publics portés par la société d'économie mixte BRL, la Direction générale a décidé de renforcer davantage cette démarche en inscrivant ces principes au cœur du projet stratégique du Groupe. Elle a en conséquence demandé aux Directions des filiales d'intégrer la conformité aux Lois et Règlements et la régularité des pratiques au premier rang de leurs priorités managériales et d'en assurer la déclinaison auprès de leurs équipes, tant pour leurs propres activités que pour celles des filiales sous leur contrôle (filiales de BRL Ingénierie à l'International).

La Direction générale de BRL a ainsi renforcé, depuis 2015, la structuration de la **trajectoire de conformité inconditionnelle des pratiques au sein du Groupe.**

La loi Sapin 2 impose de mettre en place un dispositif de prévention et de détection de la corruption, qui peut faire l'objet d'un contrôle par l'Agence Française Anticorruption. La Direction générale de BRL a ainsi fixé pour objectif de déployer un dispositif de prévention des risques d'atteintes à la probité et de corruption autour des huit composantes du référentiel précisé à l'article 17 de ladite loi.

Les séquences suivantes ont été déployées :

- › La **Charte éthique du Groupe** a été mise en œuvre en 2022. Elle précise les principes et les exigences de conformité que chaque collaborateur(trice) du Groupe doit respecter dans l'exercice de ses activités et missions.
- › Des **Codes de conduite**, placés sous la responsabilité de chaque Direction de société, ont été mis en place. Ils décrivent l'ensemble des règles, interdictions, pratiques et comportements à adopter pour garantir le respect du programme de prévention des risques d'atteinte à la probité et de lutte contre la corruption. Ils sont annexés aux règlements intérieurs des sociétés. Leur intégration rend effectif le régime de sanction en cas d'infraction aux règles fixées. Présentés pour consultation au Comité Social et Economique de chaque société, ils ont reçu un avis favorable de la part des instances représentatives du personnel. Les dernières versions sont entrées en vigueur en septembre 2022.

Dans la poursuite de ces engagements, le Directeur général de BRL a diffusé en mai 2024, à l'ensemble des collaborateur(trice)s, le **Plan Probité du Groupe** qui décrit la politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption et constitue l'élément central de la démarche.

L'engagement des instances dirigeantes de la maison-mère BRL et de ses filiales directes et indirectes en faveur de la probité, et la conformité de leur organisation et la régularité des pratiques, est ainsi clairement exprimé et formalisé. Les Directeurs généraux des sociétés du Groupe ont communiqué, au Président des Conseils d'administration concernés, une lettre d'affirmation et d'engagement portant sur le respect du dispositif de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption.

Les Directeurs d'activité de la société BRL, membres du Comité de direction, et les Directeurs généraux des filiales BRLE, BRLEN et BRLI assurent le déploiement du Plan Probité du Groupe BRL, sensibilisent l'ensemble du personnel et engagent la formation des personnels les plus exposés.

- › Des **cartographies des risques de corruption associées à des plans d'actions dédiés** ont été établis par les Directions de sociétés et ont été exposés dans leurs Conseils d'administration.

Les **cartographies des risques d'atteinte à la probité et de corruption** et les plans d'action associés, ont été finalisés en décembre 2023 pour la maison-mère BRL, en juin 2024 pour les sociétés BRL Exploitation et BRL Espaces Naturels et en octobre 2024 pour la société BRL Ingénierie et ses filiales. Le déploiement du dispositif est sous la responsabilité de chaque Direction de société. La consolidation des cartographies des risques d'atteintes à la probité et de corruption au niveau Groupe a été finalisée en octobre 2024.

- › Une attention particulière a été accordée au **dispositif de protection des lanceurs d'alerte et de recueil et traitement des alertes professionnelles**. Déployé depuis le 1^{er} janvier 2018, ce dispositif a fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice 2023 pour intégrer les évolutions de la Directive européenne 2019/1937 modifiant les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte de la loi Sapin 2, transposée en droit français par la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 dite « loi Wasserman » (entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2022) et son décret d'application n°2022-1284 du 3 octobre 2022.

Les procédures intégrant ces modifications, ainsi que la nouvelle plateforme de recueil des signalements gérée par le cabinet Grant Thornton et EQS Integrity Line (annexes des règlements intérieurs) ont été présentées pour consultation du Comité Social et Economique de chaque société. Les nouveaux règlements intérieurs ont ainsi été actualisés au 1^{er} semestre 2023, avec une entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023 pour BRL, BRLE, BRLEN et BRLI, après avis favorable du CSE de chaque société. Les procédures ainsi modifiées et annexées aux règlements intérieurs ont été mises en ligne sur les sites Intranet et internet de BRL, BRLE, BRLI, BRLEN. Le Directeur de l'audit et du contrôle interne de BRL assure le pilotage du dispositif Lanceur d'alerte.

En 2024, les démarches de conformité du Groupe BRL se sont poursuivies dans le respect des orientations présentées par la Direction générale et validées par le Comité d'audit et d'évaluation des risques et le Conseil d'administration, dans un objectif inconditionnel d'intégrité et de transparence.

Des **actions de sensibilisation à la prévention des risques d'atteintes à la probité** ont été conduites à la fin du 1^{er} semestre 2024 auprès de l'ensemble des salarié(e)s du Groupe BRL.

La société BRL a réalisé la **formation de ses personnels les plus exposés** aux risques de corruption en juin 2024. Ces formations sont mises à jour chaque année en intégrant les nouvelles personnes concernées. Les filiales BRL Exploitation, BRL Espaces Naturels et BRL Ingénierie ont planifié les séances de formation de leurs personnels les plus exposés au 1^{er} semestre 2025.

L'élaboration de la **procédure et du plan des contrôles comptables anticorruption** de la société BRL a débuté en 2024 et s'achèvera en 2025. Face aux scénarios de risques identifiés dans les cartographies des risques de corruption de la société, des contrôles spécifiques seront menés, ciblant des opérations dites à risque. Les filiales BRL Exploitation, BRL Espaces Naturels et BRL Ingénierie réaliseront les travaux d'élaboration de leur procédure en 2025-2026. Les sessions de formation, adaptées aux risques répertoriés dans la cartographie des risques de corruption, garantissent l'appropriation des principes éthiques par l'ensemble des collaborateur(trice)s les plus exposé(e)s.

Afin de s'assurer que les tiers des sociétés ne présentent pas un risque de corruption dans le cadre des relations d'affaires et qu'ils respectent les standards éthiques et anticorruption du Groupe BRL, une **procédure d'évaluation des tiers** est en cours d'établissement dans la société BRL. Ces travaux portent sur de la collecte d'informations sur un tiers donné, l'identification des risques que ce tiers présente et l'appréciation de l'intensité de ces risques. Cette procédure vise à classifier et catégoriser les tiers au regard du risque de corruption et à mettre en place les actions de maîtrise de ces risques.

Le **dispositif de contrôle et d'évaluation interne**, adapté à l'organisation et aux démarches de conformité du Groupe BRL et propre à chacune des sociétés, conduit à l'élaboration d'un programme de contrôles et d'audits. Ces contrôles, menés par la direction de l'audit et du contrôle interne de la société BRL ou le service en charge de la conformité au sein des filiales, permettent d'identifier les éventuels écarts avec les objectifs fixés par la Direction générale et d'apporter les traitements nécessaires.

L'ensemble de cette organisation répond également aux engagements de la **Politique RSE du Groupe**, aux obligations européennes et nationales de reporting extra-financier, ainsi qu'aux principes fixés dans la démarche du **Global Compact** (pacte mondial de l'ONU – Agenda 2030), notamment au titre du Principe n°10 de lutte contre la corruption et de l'**Objectif de Développement Durable n°16**.

La Direction générale rend compte régulièrement des actions engagées en matière de probité auprès du Comité d'audit et d'évaluation des risques, notamment lors de la revue annuelle des risques, et dans le cadre de points spécifiques d'ordre du jour du Conseil d'administration de BRL.

À l'International, BRLI s'est fixé comme objectif de signer pour tous ses marchés des engagements d'intégrité via des lettres d'engagement ou des Chartes éthiques. L'indicateur ci-après présente donc les résultats obtenus et permet de s'assurer de la conformité des pratiques lors de marchés passés à l'International. En 2024, tous les indicateurs sont conformes aux objectifs avec 100% des marchés gagnés pour lesquels les engagements ont été signés par BRLI et ses partenaires.

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectifs 2024
KPI 13 : Politique d'intégrité				
KPI 13.1 : Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International au cours de l'année N	100 %	100 %	100 %	100 %
KPI 13.2 : Nombre de marchés avec déclarations de conformité signées par les partenaires rapporté au nombre de marchés signés au cours de l'année N à l'International comprenant des partenaires co-traitants et pour lesquels BRLI est mandataire.	100 %	87,5 %	100 %	100 %

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE : LE NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS DURABLES D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL

Face à l'augmentation des catastrophes naturelles liées au changement climatique et à l'augmentation continue des températures, le Parlement européen a déclaré, le 28 novembre 2019, « l'urgence climatique »*. Dans ce contexte, la Commission européenne a voté, en juillet 2021, un Pacte vert, le Green Deal européen, ensemble d'initiatives visant, entre autres, un objectif de neutralité carbone pour le continent européen à l'horizon 2050.

Le plan d'action pour la finance durable, un des quatre piliers du Green Deal européen, établit une stratégie globale pour mobiliser le secteur financier privé vers la durabilité. Composante fondamentale de ce plan d'action, le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « **taxonomie européenne** », établit un cadre de référence unique et transparent, et un langage commun sur la notion d'activités durables, de manière à favoriser les flux de capitaux vers des investissements durables.

Ainsi, une activité économique est considérée comme « durable » ou « alignée » sur le plan environnemental au sens du Règlement taxonomie si :

- › Elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- › Elle se conforme à un certain nombre de critères de sélection techniques précisés dans des actes délégués. Les critères retenus par les scientifiques sont ambitieux et alignés avec l'objectif de neutralité carbone de l'UE et de l'Accord de Paris.
- › Elle ne porte atteinte de façon significative à aucun des cinq autres objectifs environnementaux.
- › Elle se conforme à un certain nombre de standards sociaux : respect des exigences OCDE, ONU et OIT sur les droits fondamentaux notamment.

Deux règlements délégués sont venus compléter ce dispositif : le Règlement délégué (UE) 2021/239, qui précise les critères techniques de contribution substantielle et d'absence de préjudice relatifs aux deux objectifs climatiques (atténuation et adaptation au changement climatique) et l'article 8 du Règlement délégué (UE) 2021/2178, qui précise le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises.

Les obligations relatives à la taxonomie seront également applicables au Groupe BRL sur l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025 (pour le reporting effectué en 2026).

L'objectif de la taxonomie européenne environnementale est de classer les activités en fonction de leur éligibilité et de leur alignement avec les six objectifs environnementaux du règlement européen du 18 juin 2020 : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, prévention et réduction de la pollution.

CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE (CSRD)

L'ordonnance no 2023-1142 du 6 décembre 2023 est venue transposer la directive no 2022/2464 du 14 décembre 2022 dite directive CSRD. Elle succède à la NFRD (Non-Financial Reporting Directive), qui s'appliquait pour les grandes entreprises de l'Union européenne (UE) depuis 2014.

La directive CSRD renforce les obligations en matière de reporting extra-financier et engage les entreprises à plus de transparence, pour plus de comparabilité. Elle prévoit la création de normes de reporting détaillées, dites normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) permettant d'encadrer et d'harmoniser les publications des sociétés. Ces dernières précisent la méthode d'élaboration du reporting de durabilité et le contenu des informations.

La Corporate Sustainability Reporting Directive prévoit la publication d'un rapport de durabilité qui viendra remplacer la DPEF. Les informations à publier se divisent en trois thématiques spécifiques (l'environnement, le social et la gouvernance) et répondent au principe de double matérialité. L'objectif sera d'identifier, puis d'évaluer avec l'aide des parties prenantes, l'impact des enjeux économiques, sociaux et environnementaux sur la pérennité des activités de l'entreprise (matérialité financière) et l'impact de l'activité de l'entreprise sur les personnes et l'environnement (matérialité d'impact).

La directive CSRD s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024, sous réserve des entrées en vigueur différées ou de certains aménagements. Le Groupe BRL n'émettant pas de titres admis aux négociations sur un marché réglementé, et les sociétés du Groupe BRL établissant des comptes consolidés, dépassant au total les seuils prévus pour les grands groupes, les obligations en matière de publication des informations de durabilité sont applicables aux rapports de l'exercice 2025 à publier en 2026.

Les attentes en matière de reporting nécessiteront une collecte d'informations et la mise en place d'un processus de reporting spécifique à ce nouveau règlement. C'est pourquoi le Groupe a commencé les premiers travaux pour anticiper ces nouvelles obligations :

- › Réalisation d'une **analyse de double matérialité** en 2024 ;

Les parties prenantes internes ont été interrogées afin de définir la pertinence de chaque ESRS. Tous les enjeux définis par la directive CSRD (30 enjeux) ont été cotés en fonction de la capacité du Groupe BRL à influencer, de manière positive ou négative, ces enjeux (matérialité d'impact), mais aussi en fonction de la capacité de ces enjeux à impacter la performance financière du Groupe (matérialité financière). Cette notation a permis d'identifier 14 thématiques matérielles* :

Matrice de double matérialité



- › **Mise en conformité de la publication d'informations** en matière de durabilité à la CSRD ;
- › Réalisation d'un premier **mapping d'éligibilité et d'alignement sur les six objectifs** de la taxonomie ;
- › Elaboration d'une **matrice d'éligibilité et d'alignement**, catégorisant les composantes du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) du Groupe, selon leur statut par rapport au contenu du règlement.

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

Un projet de directive a été présenté par la Commission Européenne le 26 février 2025, de laquelle il ressort les points suivants :

- › Les entreprises de moins de 1 000 salarié(e)s seraient exclues du champ d'application du reporting en matière de durabilité (CSRD, Taxonomie et CS3D).
- › Les entreprises ne faisant pas partie du champ d'application (moins de 1 000 salarié(e)s) mais qui souhaitent reporter pourront le faire sur la base de la norme Voluntary Standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings (VSME) élaborée par l'EFRAG.

La Commission européenne a également fait une proposition pour que les entreprises prévues initialement dans la deuxième vague (entreprises de plus de 500 salarié(e)s) restent soumises à la CSRD, mais avec un report de deux ans. Le cas échéant, BRL devra reporter à partir de 2028 sur l'exercice 2027. Également, la Commission a l'intention de réviser les normes ESRS, dans l'objectif de les simplifier et de garder en priorité les points de données quantitatifs. Toutefois, à date le calendrier d'adoption de la directive n'est pas encore connu et l'ordonnance du 6 décembre 2023 demeure applicable. En conséquence le Groupe BRL poursuit ses travaux.

RÉSULTATS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU GROUPE BRL

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES RISQUES RSE	RÉSULTATS				
	2022	2023	2024	Objectifs 2023	Tendance
KPI 1.1 : Suivi énergétique Rapport énergie totale consommée/ Volume total distribué par le RHR	0,68 kWh/m ³	0,71 kWh/m ³	0,66 kWh/m ³	RHR hors Lauragais : Année humide : 0,74 Année sèche : 0,70	😊
KPI 1.2 : Suivi énergétique Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR Moyenne sur 3 ans :	4,7 % 6,3 %	0 % 3,5 %	0,3 % 1,6 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans	😞
KPI 2.1 : Performance des réseaux Taux de rendement des réseaux (hors Lauragais)	72 %	73 %	78,5 %	Au moins 73 %	😊
KPI 2.2 : Performance des réseaux Indice de perte linéaire (hors Lauragais) Moyenne sur 3 ans :	26,8 m ³ /j/km 24,5 m ³ /j/km	27,9 m ³ /j/km 26,5 m ³ /j/km	18 m ³ /j/km 24,2 m ³ /j/km	Moins de 22 m ³ /j/km Moyenne sur 3 ans de l'année N < moyenne sur 3 ans de l'année N-1	😊
KPI 3 : Suivi de la modernisation du RHR Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale	16 %	18,8 %	16,3 %	Entre 12 et 18 % du chiffre d'affaires de la concession régionale	😊
KPI 4.1 : Émission GES des déplacements par rapport au CA Émissions GES liées aux déplacements routiers (BRLE) Évolution N/Année 2018 :	15,26 kgCO ₂ e/k€ -19,8 %	13,59 kgCO ₂ e/k€ -28,5 %	13,09 kgCO ₂ e/k€ -31,2 %	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	😊
KPI 4.2 : Émission GES des déplace- ments par rapport au CA Émissions GES liées aux déplacements aériens (BRLI) Évolution N/Année 2018 :	35,71 kgCO ₂ e/k€ -22,5 %	39,88 kgCO ₂ e/k€ -13,5 %	31,54 kgCO ₂ e/k€ - 31,6 %	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	😊
KPI 5 : Engagement environnemental – Éviter-Réduire-Compenser Part du budget des mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés	NA (pas de nouveau projet en 2022)	NA (pas de nouveau projet en 2023)	NA (pas de nouveau projet en 2024)	Inférieur à 2 %	–
KPI 6 : Fidélisation du personnel Nombre de fins de CDI de l'année N x 100/Nombre de CDI total	Groupe : 6,24 % BRL : 7,96 % BRLE : 4,03 % BRLI : 4,87 % BRLEN : 14,80 %	Groupe : 9,71 % BRL : 6,18 % BRLE : 8,91 % BRLI : 9,85 % BRLEN : 14,93 %	Groupe : 8,17% BRL : 4,81% BRLE : 5,92% BRLI : 6,98% BRLEN : 21,23%	< 10 % (taux Groupe)	😊

KPI 7.1 : Suivi de la sécurité au travail Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe : 14,63 BRL : 9,00 BRLE : 13,96 BRLI : 0 BRLLEN : 53,10	Groupe : 13,02 BRL : 8,21 BRLE : 16,32 BRLI : 2,90 BRLLEN : 30,47	Groupe : 10,86 BRL : 0 BRLE : 12,42 BRLI : 0 BRLLEN : 46,19	< 25 (taux Groupe)	😊
KPI 7.2 : Suivi de la sécurité au travail Taux de gravité des accidents du travail	Groupe : 1,18 BRL : 0,69 BRLE : 1,76 BRLI : 0 BRLLEN : 2,78	Groupe : 0,67 BRL : 2,01 BRLE : 0,34 BRLI : 0,01 BRLLEN : 1,83	Groupe : 0,52 BRL : 0 BRLE : 0,19 BRLI : 0 BRLLEN : 3,43	< 0,38 (taux Groupe)	😐
KPI 8 : Qualité du dialogue social Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL	100 %	90 %	83,3 %	80 %	😊
KPI 9 : Évolution des compétences Nombre de salarié(e)s en CDI formé(e)s sur l'année N/Nombre de salarié(e)s en CDI au 31/12/N	Groupe : 72 % BRL : 62 % BRLE : 84 % BRLI : 65 % BRLLEN : 66 %	Groupe : 65 % BRL : 56 % BRLE : 85 % BRLI : 55 % BRLLEN : 43 %	Groupe : 69 % BRL : 75 % BRLE : 81 % BRLI : 58 % BRLLEN : 56 %	Au moins 45 % (taux Groupe)	😊
KPI 10 : Lutte contre les discriminations Taux de salarié(e)s en situation de handicap par société	Groupe : 4,13 % BRL : 6,09 % BRLE : 4,96 % BRLI : 1,14 % BRLLEN : 7,08 %	Groupe : 4,67 % BRL : 8,66 % BRLE : 5,40 % BRLI : 1,83 % BRLLEN : 5,70 %	Groupe : 5,01 % BRL : 8,93 % BRLE : 6,28 % BRLI : 2,33 % BRLLEN : 4,35 %	Au moins 6 % pour chaque société en 2025	😐
Moyenne sur 3 ans :	Groupe : 4,13 % BRL : 5,18 % BRLE : 4,82 % BRLI : 0,83 % BRLLEN : 8,93 %	Groupe : 4,46 % BRL : 6,6 % BRLE : 5,13 % BRLI : 1,23 % BRLLEN : 8,25 %	Groupe : 4,6 % BRL : 7,9 % BRLE : 5,55 % BRLI : 1,77 % BRLLEN : 5,71 %	Moyenne à 3 ans de l'année N > à moyenne à 3 ans de l'année N-1	😐
KPI 11 : Engagement sociétal Taux de réalisation du budget de mécénat	75 %	63 %	85 %	Au moins 85 %	😊
KPI 12 : Cybersécurité Nombre de campagne de sensibilisation à la cybersécurité	-	-	10	Minimum 6 actions par an	😊
KPI 13.1 : Politique d'intégrité Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International au cours de l'année N	100 %	100 %	100 %	100 %	😊
KPI 13.2 : Politique d'intégrité Nombre de marchés avec déclarations de conformité signées par les partenaires rapporté au nombre de marchés signés au cours de l'année N à l'International comprenant des partenaires co-traitants et pour lesquels BRLI est mandataire.	100 %	87,5 %	100 %	100 %	😊

8

SYNTHÈSE DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE DE REPORTING

8.1 ORGANISATION ET MÉTHODE DE REPORTING

La Direction juridique et responsabilité sociétale du Groupe BRL (DJRSE) assure l'élaboration de cette DPEF. Elle collecte les données et les informations nécessaires avant validation par la Direction générale du Groupe et adoption par le Conseil d'administration. Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- > l'analyse du cadre légal ;
- > l'identification des outils de référence en matière de reporting et d'informations RSE ;
- > le croisement réalisé entre la stratégie du Groupe, son système de management de la qualité et les enjeux de la DPEF ;
- > l'identification des principaux risques et opportunités environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- > le suivi d'indicateurs RSE permettant le pilotage des opportunités/risques environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- > la définition d'un protocole de reporting (définition de l'indicateur, périodicité, périmètre, source, unité de mesure, etc.).

À ce titre, le protocole de reporting a été revu en mars 2025 pour renforcer la structuration du dispositif mis en place au sein du Groupe lors de l'élaboration de la DPEF. Le protocole a pour but notamment de faire appliquer les principes **PERFECTE** lors du processus de reporting des informations extra-financières :

- P**ertinence, **E**xhaustivité, **R**esponsabilité, **F**iabilité des données, **E**fficacité, **C**onformité, **T**ransparence, **E**fficience.
- Il permet également d'assurer une concordance avec les autres rapports du Groupe et :
- > de décrire le processus de reporting extra-financier du Groupe BRL et de constituer une documentation de référence pour tous ses acteurs impliqués dans le reporting RSE ;
 - > de définir une méthodologie de collecte, de consolidation et de vérification claire, précise et homogène pour tous les contributeurs impliqués ;
 - > d'apporter de la transparence et une meilleure traçabilité auprès des parties prenantes internes et externes (notamment pour l'organisme tiers indépendant responsable de la vérification de la DPEF).

8.2 CONSTRUCTION DU MODÈLE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires a été construit par le Directeur général du Groupe, sur la base de la stratégie du Groupe, qui décrit notamment les orientations métiers, marchés et clientèle. Il est actualisé annuellement et validé lors de l'établissement du rapport de gestion par le Conseil d'administration de BRL. Enfin, il fait également l'objet d'une évaluation en Conseil d'administration lors du bilan annuel d'avancement de la stratégie du Groupe.

8.3 PÉRIODE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING

La période retenue pour la Déclaration de Performance Extra-Financière est l'année fiscale, qui correspond à l'année civile pour le Groupe BRL (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les informations présentées dans cette DPEF concernent les sociétés du Groupe BRL (BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie, BRL Espaces Naturels) à l'exception de BRL Madagascar, de BRLI Côte d'Ivoire et de We Consult en Ouganda, qui sont des sociétés de droit étranger et hors du périmètre France, et la société PREDICT Services (simple participation minoritaire). Elles portent donc, soit au global sur l'ensemble des sociétés, soit lorsque cela est pertinent ou nécessaire, uniquement sur une société.

8.4 DÉFINITION ET FIABILITÉ DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Pour suivre l'avancement du déploiement de la politique RSE du Groupe et l'efficacité des mesures mises en œuvre, 14 indicateurs clés de performance ont été retenus et sont présentés dans le tableau récapitulatif des pages 71 et 72 (présentation des résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL).

Pour assurer la conformité et la cohérence des indicateurs de la DPEF, un protocole de reporting a été mis en place. Il décrit notamment, pour chaque indicateur, sa définition et son mode de calcul, son périmètre et la période de reporting attendue.

La relève des indicateurs est faite annuellement à l'occasion du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, et présentée à l'Assemblée générale d'approbation des comptes. Ces informations font, par ailleurs, l'objet d'une vérification annuelle par un organisme tiers indépendant.

8.5 OUTILS DE REPORTING

Les indicateurs de performance sont obtenus à l'aide de différents systèmes de collecte de données et en fonction de leur nature :

- › Les données environnementales viennent notamment des revues de processus encadrées, menées dans le cadre de la certification ISO 14001 de BRLE, ainsi que du rapport annuel du RHR et des tableaux de suivi du processus qualité de la Direction de l'aménagement et du patrimoine.
- › Les données sociales sont issues du logiciel de paie, du bilan social, du rapport de situation comparé et des fiches individuelles « expression des besoins » (formation professionnelle).
- › Les données sociétales ont plusieurs sources telles que les tableaux de bord de la stratégie du Groupe, le tableau de suivi tenu dans le cadre du déploiement du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), la Direction de l'aménagement et du patrimoine et l'outil CRM de BRLI.

8.6 EXCLUSIONS

Du fait de l'activité du Groupe BRL et de ses sociétés, certaines thématiques relatives au décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la Loi du 11 février 2016 sur la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes :

- › la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- › la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

De même, dans le cadre de la Loi du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 modifiant l'article L 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, le Groupe BRL ne dispose d'aucune information suffisante permettant une publication pertinente concernant la promotion du lien Nation-armées. Néanmoins, il convient de noter que le Directeur général de BRL est médaillé de la marine nationale et certains salarié(e)s du Groupe sont réservistes. BRL publie également régulièrement dans des revues de la défense nationale. Ces éléments n'ont donc pas été traités spécifiquement dans la Déclaration de Performance extra-financière.

ANNEXES

SIGNATURES DE CHARTES ET CONVENTIONS	PARTENAIRES SIGNATAIRES
Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional	Région Occitanie
Charte d'engagement sur les EnR et la croissance verte	Région Occitanie
Convention ValTer Biomasse	Région Occitanie/Caisse des Dépôts/Société Forestière
Partenariat sur l'accompagnement des projets de transition écologique et énergétique sur le périmètre du RHR	Agence régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) Occitanie
Convention de partenariat avec l'Agence régionale de la Biodiversité Occitanie	Agence régionale de la Biodiversité Occitanie
Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard pour promouvoir une irrigation écoresponsable	Chambre d'agriculture du Gard
PDE Nîmes Métropole	Agglomération Nîmes Métropole
Charte de l'Ingénierie pour le Climat et la Biodiversité (signataire BRLI)	Syntec-Ingénierie
Charte de l'Ingénierie pour la Mixité (signataire BRLI)	Syntec-Ingénierie
Partenariat entre le SDIS du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et le Groupe BRL pour l'utilisation de la ressource du Réseau Hydraulique Régional en appoint à la protection et la défense incendie	Service départemental d'Incendie et de Secours du Gard, de l'Hérault et de l'Aude.
Convention labellisée « Employeur Partenaire des Sapeurs-Pompiers »	Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault
Chartes Les entreprises s'engagent	FACE Gard, FACE Hérault et FACE Aude/État
Charte d'engagement LGBT+	Association l'Autre Cercle
Charte de la Diversité en entreprise	Secrétariat général de la Charte de la Diversité
Charte sur la lutte contre les violences faites aux femmes	Région Occitanie
Charte CEASE « Involve companies to cease gender-based violence », réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales	Fondation FACE nationale/Union européenne
Charte d'engagement du partenaire #MoisSansTabac	Santé publique France
Adhésion au Global Compact en 2021	ONU
Appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière	Sécurité routière
COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS : RÉSEAUX SOLIDAIRES – ASSOCIATIONS – RÉSEAUX ÉCONOMIQUES – ÉCOLES ET UNIVERSITÉS	ENGAGEMENTS DU GROUPE BRL
Comité de bassin Rhône Méditerranée	Membre du collège des usagers et membre du bureau
Association pour la prévention des pollutions industrielles et la protection de l'environnement Rhône-Méditerranée et Corse (APIRM)	Membre
Pôle de compétitivité Aqua Valley	Membre du bureau, du Conseil d'administration et Vice-Présidence
Comité stratégique des filières des nouveaux systèmes énergétiques (CSFNSE)	Membre
Chaire Eau, Agriculture et Changement climatique	Membre donateur
Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)	Membre Section prospective
Fédération nationale des entreprises publiques locales	Membre
Fondation Agir Contre l'Exclusion – Club d'entreprises Face Gard	Membre du Conseil d'administration
Fondation Agir Contre l'Exclusion – Club d'entreprises Face Hérault	Membre du Conseil d'administration
Fondation Agir Contre l'Exclusion – Club d'entreprises Face Aude	Membre du Conseil d'administration
Club École-Entreprise de l'Académie de Montpellier	Membre
EKITIA pour la gestion et la valorisation de la donnée en Occitanie	Membre
Conseil de développement économique de Nîmes Métropole	Membre
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie (CCIO)	Membre associé
Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard (CCI)	Membre associé
BIC Innov'up de la CCI du Gard	Membre du Conseil d'administration
French Tech Méditerranée	Membre
CREALIA	Membre
CleanTech Vallée	Membre fondateur – Membre du bureau et du Conseil d'administration et Vice-Présidence
Club TOP 30 Gard (UPE 30 – MEDEF)	Membre
UNÎMES (Université de Nîmes)	Présidence du Conseil d'orientation
Fondation Université de Nîmes	Membre fondateur
Faculté de Droit Économie Gestion de Nîmes	Membre du Conseil de faculté
MUSE – Montpellier Université Site d'excellence	Membre fondateur - Membre du Conseil de gestion de l'Université de Montpellier
Université de Montpellier	Membre du Conseil d'Administration
Conseil d'orientation du Pôle universitaire d'innovation de Montpellier	Membre

Association nationale Recherches technologiques (ANRT)	Membre
Comité du Développement économique de l'IMT Alès	Membre
Union Professionnelle du Génie Ecologique (BRLI)	Membre
Pacte Mondial Réseau France	Membre du Conseil d'administration

MÉCÉNATS/PARRAINAGES/SPONSORING	TYPE D'ENGAGEMENTS	SOCIÉTÉ
Fondation du Musée Fabre de Montpellier	Mécène	BRL
CREALIA Occitanie	Mécène	BRL
GRAINE Occitanie	Mécène	BRL
CIDFF du Gard (anniversaire des 40 ans)	Mécène	BRL
CHU Nîmes (Trophée Innov'Actions)	Mécène	BRL
HumaNîmes (collecte de don pour la lutte contre la précarité hygiénique, en partenariat avec la Ville de Nîmes et le collectif CANSAS)	Mécène	BRL
Institut du Cancer de Montpellier (ICM)	Mécène	BRL
AFM-Téléthon	Mécène	BRL
Fondation Université de Nîmes	Mécène	BRL
Contemporaine de Nîmes	Mécène	BRL
Institut Agro Fondation – Chaire Agro TIC	Mécène	BRLE
Association Narbonne Ukraine	Mécène	BRLE
Mondial du vent 2024	Mécène	BRLE
Montpellier Ville Cœur de Lumière	Mécène	BRLE
Fonds de dotation Energie Solidaire	Mécène	BRLE
Association Experts-Solidaires	Mécène	BRLI
TEKNIK 2024 (réseaux FACE Occitanie, Gard, Hérault et Aude)	Parrainage/Sponsoring	BRL
Croco Vélo	Parrainage/Sponsoring	BRL
Unîmes (Journée d'étude Innovations et environnement 2024)	Parrainage/Sponsoring	BRL
EPTA TONIC : Concert Orchestre Perpignan Catalogne	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Agendas municipaux (Port-la-Nouvelle, La Grande-Motte, Sigean, Roquefort des Corbières, Salses Le Château)	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Hôtel Château l'Hospitalet – Festival Jazz Hospitalet	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Mende - Avenir Foot Lozère	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Calendrier des pompiers (Saint-Gilles, Castelnaudary, Mende, Servian)	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Association La Traversée : La Traversée de Port-La-Nouvelle à la nage	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Fête du Cassoulet (Castelnaudary)	Parrainage/Sponsoring	BRLE
LMV EVENTS : Leucate Beach Throwdown 2024	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Mairie de CANET D'AUDE – soirée CINEMAUDE	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Vignerons Indépendants de l'Hérault	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Club Taurin Lou Gregau de la Grande Motte : Spectacle César et Cléopâtre 2024	Parrainage/Sponsoring	BRLEN
Association La Fenêtre : exposition du projet « Une Forêt derrière les pyramides, La Grande Motte, une avant-garde paysagère »	Parrainage/Sponsoring	BRLEN

LES SOCIÉTÉS LOCALES DANS LESQUELLES BRL DÉTIENT UNE PARTICIPATION (hors Groupe)	DÉTENTION CAPITALISTIQUE
SUD DE FRANCE DÉVELOPPEMENT	0,74 % du capital
SAFER OCCITANIE	1,58 % du capital
ROUSSILLON AMÉNAGEMENT	3,84 % du capital
ARAC OCCITANIE	0,01 % du capital
SOMIMON	2 % du capital
SEGARD	0,23 % du capital
NEXA	0,26 % du capital
SAPHIR	2,41 % du capital

PLAN de transition BEGES 2024

ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLEN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI

Thématique	Orientations	Action	Type d'action	État de l'action
Pilotage	Affiner la collecte d'informations et de données GES	1 Suivre précisément les flux de déchets verts sur les activités d'entretien	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		2 Affiner les critères GES qui permettront une comparaison objective dans le choix des fournisseurs	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		3 Calculer les émissions GES du SCOPE 1 et 2 du BEGES annuellement	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		4 Établir un bilan carbone des équipements numériques pour mesurer les progrès de nos actions	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		5 Développer les relevés digitaux pour un suivi régulier des consommations par m ³ d'eau potable produit et établir des axes d'économies	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		6 Optimiser/développer les outils de gestion spécifiques BRLEN pour saisir le poids des végétaux par article et faciliter le traitement des données de travaux	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		7 Couvrir autant que possible les achats via des données physiques (rajouter des champs dans l'ERP)	Fiabilisation de données	Retenue, à lancer
Énergie, gestion des ouvrages et ressources	Améliorer la performance énergétique des bâtiments	8 Plan d'action issu de l'audit énergétique Audit énergétique (voir plan d'action qui en découle), commencer à mettre en place les actions qui seront proposées suite à l'analyse (d'ici fin 2022/ début 2023) Quelques actions : • Rénovation thermique «globale» de certains bâtiments (commencer par Garons BRLE puis déployer sur tous les sites) • Rénover les systèmes de chauffage et climatisation pour mieux s'adapter aux besoins • Isolation des porches du siège donnant sur l'extérieur • Isolation par l'extérieur des murs d'origine du siège • Aménager des brise-soleil (envisagés sur les terrasses) • Remplacement des luminaires par des modules LED	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		9 Diminuer le nombre de plafonniers dans les bureaux	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		10 Suivre régulièrement les opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergie pour saisir les opportunités de financement	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		11 Développement des compétences en numérique responsable	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Optimiser la politique numérique responsable	12 Modéliser des documents à faible impact carbone (bureautique, e-mail avec signature allégée, etc.)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		13 Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'intérêt des productions locales de végétaux	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Optimiser la performance et la consommation de ressources des ouvrages	14 Investissements pour optimiser les consommations (eau d'arrosage, électricité)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		15 Utiliser des données (capteurs IoT) pour anticiper et optimiser les forts consommateurs d'énergie (pompage + de 90 % de l'énergie électrique consommée)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		16 Organiser le délestage : horodater les consommations énergie la nuit (borne recharge VL, pompage)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		17 Demander les facteurs d'émissions des principaux intrants achetés (produits chimiques pour BRLE + intrants BRLEN)	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
18 Optimiser la performance énergétique dès la conception et pendant l'exploitation des ouvrages		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	
19 Produire de l'énergie photovoltaïque en vue d'autoconsommation (installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du siège et sur le toit de la station de pompage Aristide Dumont)		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	

Énergie, gestion des ouvrages et ressources	Intégrer l'approche de réduction de GES dans les travaux d'aménagement et d'exploitation	20 Sur les marchés travaux DAP, demander les émissions de GES au prestataires. Organiser le transfert/la compilation d'informations pour faciliter la collecte de données carbone	Fiabilisation de données	Retenue, en cours	
		21 Intégrer les ACV au niveau des demandes des fournisseurs quand cela est possible et pertinent (volume d'achat/éthique)	Fiabilisation de données	Retenue, en cours	
Relations clients et fournisseurs	Intégrer les orientations de réduction GES dans le choix de prestataires et fournisseurs	22 Demander aux prestataires dans la mesure du possible de tracer l'impact carbone des prestations de services, notamment pour les investissements Demander les facteurs d'émissions des principaux intrants achetés (produits chimiques, intrants pépinière)	Fiabilisation de données	Retenue, en cours	
		23 Intégration de clauses dans les marchés pour inciter les prestataires d'entretien à utiliser des fluides frigorigènes ayant un PRG plus faible quand l'équipement en place le permet ou remplacement des climatiseurs devant être changés par des équipements contenant des fluides frigorigènes avec un PRG très faible (exemple : gaz HFO)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	
		24 Intégrer dans les appels d'offres ou dans les contrats une clause obligeant le fournisseur à fournir, a minima en fin d'année, une évaluation des émissions de GES générées par les livraisons sur l'année	Fiabilisation de données	Retenue, en cours	
	Consolider la récupération des données relatives au transport de marchandises amont	Mettre en cohérence les prestations proposées par le Groupe BRL avec les engagements sociétaux et de sobriété	25 S'interroger sur le maintien de prestations auprès de clients sur des projets fortement émissifs et contraires à nos engagements sociétaux	Réduction des émissions GES	En réflexion
			26 Mutualiser des services/équipements avec d'autres acteurs économique sur le territoire.	Réduction des émissions GES	En discussion
	Mobilité et déplacements	Promouvoir les moyens de transport alternatifs à l'autosolisme	27 Mettre en place des forfaits mobilités durables	Réduction des émissions GES	En discussion
28 Renforcer la politique de mobilité douce : • Renforcer la culture vélo en entreprise via la démarche Employeur Pro vélo • Envisager une sensibilisation à la mobilité douce • Faciliter les actions de covoiturage			Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	
Développer la mobilité électrique		29 Installer de nouvelles bornes de recharge pour permettre le développement du parc de véhicules électriques et le rechargement des véhicules sur l'ensemble des sites du Groupe.	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	
		30 Privilégier dans la mesure du possible l'achat de véhicules électriques suivant des critères à définir (fournisseurs, type de véhicule)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	
Optimiser et/ou mutualiser les déplacements professionnels et de livraison		31 Effectuer un état des lieux des déplacements liés aux interventions des équipes terrain afin de pouvoir les optimiser	Fiabilisation de données	Retenue, en cours	
		32 Favoriser le préacheminement en train lorsque cela est possible pour les trajets à l'International nécessitant l'utilisation de l'avion.		Retenue, en cours	
Promouvoir l'écoconduite	33 Déployer et généraliser la formation à l'écoconduite	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours		
	34 Rappeler/Sensibiliser sur les bonnes pratiques d'entretien (ex : gonflage des pneus, vérification des niveaux, etc.) en vue d'une écoconduite	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours		
Déchets	Renforcer les démarches de réduction de déchets	35 Diminuer les transports de déchets verts en privilégiant le broyage et la réutilisation in situ	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	
		36 Dématérialisation « client » : limiter l'envoi de facture	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	

PLAN

de transition BEGES 2024 (suite)

ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLEN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI

Organisation du travail	Promouvoir les bonnes pratiques de réduction d'émission de GES	37	Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'usages et écogestes	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		38	Proposer des ateliers/activités sous un format 13 h - 14 h sur des thématiques environnementales, etc.	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		39	Former tous les collaborateurs aux enjeux environnementaux grâce à différents outils (Fresques du climat, Fresque de la biodiversité, Atelier 2 tonnes, etc.)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		40	Sensibiliser les équipes de conception des ouvrages sur le bilan carbone des solutions (formation/culture d'entreprise)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Renforcer la digitalisation de l'organisation des activités	41	Privilégier au maximum les réunions en visioconférence afin de limiter les déplacements	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		42	Orienter les utilisateurs vers un stockage dématérialisé et unique de leurs données (GED, Intranet, fichiers, etc.)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
Économie circulaire	Renforcer le réemploi des matériaux, la rénovation et l'économie circulaire	43	Optimiser la politique de renouvellement du parc en fonction des impacts sur l'empreinte carbone (recyclage, réemploi d'équipements informatiques, achats équipements reconditionnés) : • Étudier la possibilité d'acheter des équipements informatiques reconditionnés • Intégrer les indices de réparabilité dans nos marchés d'équipement informatique	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		44	Inciter les fournisseurs à la diminution des volumes d'emballages des colis reçus	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		45	Développer un dispositif pour partage du matériel et fournitures de bureau en format « économie circulaire » au sein du Groupe	Réduction des émissions GES	Retenue, à lancer
		46	Rénover plutôt que remplacer : faire évoluer les contrats avec les collectivités pour privilégier la réparation au matériel neuf Systématiser le questionnement avant mise au rebut du matériel (ex : vannes) pour favoriser le réemploi du matériel et des matières (cf. plan d'économie circulaire)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		47	Favoriser les commandes groupées sur les intrants récurrents pour limiter les transports	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		48	Privilégier des achats de proximité ou les valorisations en circuits courts	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours



DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE





DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2024



Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses !